

Agence française
de développement

L'économie africaine 2021

«Cet ouvrage contredit bien
des idées reçues.
Les chapitres sont
passionnants.»

ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES

REPÈRES ÉCONOMIE



La Découverte

Agence française de développement

L'économie africaine 2021



La Découverte

Agence française de développement (AFD)

Le groupe **Agence française de développement** met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'AFD, en charge du financement du secteur public et des ONG, de Proparco, pour le financement du secteur privé, et bientôt d'Expertise France, agence de coopération technique, il finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus cohérent et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs — le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

Cet ouvrage a été réalisé sous la direction de Sophie Chauvin et Cécile Valadier.

Coordination éditoriale AFD : Ibtiſsam Qaddi

Coordination valorisation AFD : Axelle Bergeret-Cassagne



Composé par Facompo à Lisieux

Dépôt légal : janvier 2021

Si vous désirez être tenu régulièrement informé des parutions de la collection « Repères », il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information mensuelle par courriel, à partir de notre site **www.collectionreperes.com**, où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.

ISBN : 978-2-348-06731-0



Ce logo a pour objet d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir du livre, tout particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales, le développement massif du photocopillage. Nous rappelons donc qu'en application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute photocopie à usage collectif, intégrale ou partielle, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

© Éditions La Découverte, 2021
9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris.

Introduction

Rémy Rioux, directeur général de l'AFD

À ce jour¹, l'Afrique a déjoué les prévisions majoritairement pessimistes sur sa capacité à faire face au Covid-19. Frappé d'une présomption de fragilité, le continent a pourtant fait la preuve de sa résilience, fort de la jeunesse de sa population, de la réactivité de ses dirigeants et de son expérience des pandémies. Ce contraste, qui confirme un décalage persistant entre la perception de l'Afrique et les mutations qui s'y opèrent, doit nous interpeller sur le regard que nous portons sur le continent. C'est l'un des objectifs de cette nouvelle édition de *L'Économie africaine*, conçue par les Éditions La Découverte et l'Agence française développement (AFD), qui propose, en ce début d'année 2021, des clés de lecture pour mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre en Afrique.

À l'instar de la première édition de *L'Économie africaine*, les chapitres de cet ouvrage ont été pensés à l'aune d'une approche « Tout Afrique » que promeut le Groupe AFD depuis plusieurs années, afin d'appréhender à la fois la globalité des enjeux du continent et leur diversité. Cette approche continentale permet de saisir l'ampleur des mutations à l'œuvre en mettant en évidence l'un des principaux faits africains : son entrepreneuriat. En complément de l'analyse des grandes tendances macroéconomiques de l'Afrique et de ses régions, nous avons choisi de donner à voir celles et ceux qui font l'Afrique, au premier rang desquels les entrepreneurs, alors que l'intégration de la jeunesse sur le marché du travail constitue un défi majeur pour le continent au regard de sa croissance démographique.

1. Ce texte a été écrit en octobre 2020.

Cette édition permet aussi de saisir les ressorts de la singularité de la croissance du continent réalisée sur fond de résilience. Celle-ci doit nous conduire à repenser la notion d'émergence au-delà des critères macroéconomiques traditionnels, en prenant notamment en compte des critères sociaux ou de gouvernance. Pour y parvenir, l'ouvrage met en exergue les initiatives africaines de nature à encourager des modèles de développement soutenable et inclusif. L'agroécologie et les dispositifs visant à promouvoir la participation de toutes et tous au marché du travail — alors qu'un jeune sur deux dans le monde sera africain en 2070 — en font partie et nous inspirent.

L'enjeu du développement durable se pose avec d'autant plus de force en cette période de crise. À court terme, cette situation requiert des réponses internationales fortes pour renforcer les capacités souvent trop faibles des États africains, de leurs banques centrales et de leurs banques publiques de développement à mener des politiques contracycliques, mais aussi de la vigilance pour promouvoir une relance durable qui contribuera à atteindre les Objectifs de développement durable. Les quatre-vingt-quinze banques publiques de développement africaines sont ainsi appelées à jouer un rôle clé à l'avenir dans le financement du développement.

Dans le chapitre I, Rima Le Coguic et Yasmine Osman soulignent que, si les impacts négatifs de l'épidémie sur les plans économique et social sont significatifs, l'activité a moins reculé en Afrique qu'à l'échelle mondiale. La crise a en effet mis en lumière une réelle résilience des acteurs africains. La jeunesse de la population a, à l'évidence, contribué à ralentir la propagation du Covid-19. L'ampleur du choc économique provoqué par l'épidémie varie toutefois significativement d'une région à une autre, l'Afrique australe payant un lourd tribut et la région du Grand Sahel se montrant, une nouvelle fois, parmi les plus résilientes sur le plan économique. La capacité de l'Afrique à rebondir en 2021 dépendra de la reprise de l'économie mondiale, de l'ampleur de la déstabilisation économique subie et de la mobilisation des appuis internationaux pour accompagner les économies africaines. À plus long terme, une reprise durable nécessitera de grandes transformations structurelles.

La moitié des économies africaines disposeraient d'un plan national visant à accéder à l'« émergence » à court, moyen ou long terme. Meghann Puloc'h et David Chetboun s'interrogent dans le chapitre II sur la notion d'émergence en Afrique. Les auteurs étudient les critères d'analyse de l'émergence. Ils mettent

en évidence la difficulté à identifier les pays émergents en Afrique selon les critères communs aux premiers pays émergents, notamment asiatiques. S'il apparaît que peu de pays africains peuvent être qualifiés d'émergents à ce stade, plusieurs économistes proposent une nouvelle définition de l'émergence élargie à des critères sociaux, de gouvernance et de qualité des infrastructures. Cette définition revisitée permet d'identifier les prochains pays émergents en Afrique en valorisant les atouts du continent comme le dynamisme de son marché intérieur.

Le secteur agricole mérite aussi une attention particulière étant donné le rôle qu'il joue dans la réduction de la pauvreté. La croissance de la production agricole en Afrique serait environ trois fois plus efficace pour réduire la pauvreté que la croissance d'autres secteurs. Dans le chapitre III, Philippe Roudier et Djiby Dia analysent le cas de l'agroécologie au Sénégal, comme troisième voie permettant d'augmenter les rendements en limitant au maximum les externalités environnementales négatives. Après avoir exposé les stratégies agroécologiques réussies en Afrique de l'Ouest, et en particulier au Sénégal, les auteurs analysent les facteurs bloquants d'un passage à l'échelle de l'agroécologie.

Le choix du régime de change est essentiel pour favoriser les investissements, faciliter les échanges commerciaux et la stabilité monétaire sur le continent. Vincent Fleuriet et Maëlan Le Goff analysent dans le chapitre IV les modalités d'intervention des banques centrales sur le marché des changes ainsi que les avantages et inconvénients des différents régimes (changes fixes/flexibles). Si une stabilité plus forte de la monnaie contribue à une plus grande stabilité de la croissance, davantage de flexibilité dans la mise en œuvre de la politique de change permet aux pays de réagir plus efficacement en cas de choc. La grande vulnérabilité de nombreux pays africains aux dégradations des termes de l'échange (liés à leur dépendance aux exportations de matières premières) les expose à un fort risque de baisse de leurs réserves de change. L'efficacité d'un régime fondé sur une plus grande autonomie de la politique monétaire requiert néanmoins un certain niveau de développement du système bancaire et financier. Cela explique la prédominance des régimes de change fixe en Afrique.

L'intégration de la jeunesse sur le marché du travail est l'un des principaux défis du continent africain : il faudrait que les marchés du travail en Afrique puissent créer entre 2018 et 2035 environ 20 millions d'emplois par an, soit le double de ceux qui ont été créés en moyenne entre 2012 et 2017. Dans le chapitre V, Kenneth

Houngbedji et Claire Zanuso dressent sur la période 2010-2018 un panorama des caractéristiques de la population active à l'échelle du continent. Ils soulignent la plus forte précarité des conditions de travail des 15-24 ans, notamment des femmes, surreprésentés dans les emplois informels, en décalage avec leur aspiration à un emploi dans le secteur public. Les auteurs analysent un certain nombre de dispositifs visant à promouvoir la participation au marché du travail de tous selon un mode plus inclusif.

L'entrepreneuriat en Afrique constitue un enjeu majeur pour la création d'emploi, notamment l'emploi des jeunes, sur ce continent dont la croissance de la population en âge de travailler sera la plus élevée au monde, d'aujourd'hui à l'horizon 2050. Le développement du secteur privé formel se heurte toutefois à un climat des affaires dégradé dans de nombreux pays. Dans le dernier chapitre, Pierrick Baraton, Sébastien Fleury et Florian Léon montrent que l'État peut jouer un rôle essentiel pour améliorer le climat des affaires. Ils identifient trois composantes d'une bonne gouvernance publique et les effets délétères à court et long termes d'une gouvernance défavorable sur l'entrepreneuriat, avant d'esquisser des pistes de solution pour développer le secteur privé en Afrique, ces dernières ne devant pas se résumer aux seules réformes s'appuyant sur le renforcement de l'État et de son administration.

En fin d'ouvrage, une chronologie préparée par Lou Bachelier-Degras et Hélène Picart recense les événements africains importants qui rythmeront l'année 2021. Les principales données économiques et sociales du continent sont également présentées dans des tableaux statistiques réalisés par Laura Marie.

Pour conclure, je veux dire toute ma gratitude à l'ensemble de ces auteurs qui, en faisant progresser la connaissance, contribuent aussi à l'urgente conversion de nos regards sur le continent africain.

I / Les grandes tendances macroéconomiques de l'Afrique et de ses régions

Rima Le Coqvic et Yasmine Osman (AFD)

En 2020, cinq ans seulement après le choc provoqué par la chute des cours du pétrole, la crise liée au Covid-19 a plongé l'Afrique dans une récession économique inédite. Malgré la réactivité dont ont fait preuve bon nombre d'États africains pour limiter la propagation de l'épidémie, les impacts négatifs du choc sur les plans économique et social sont significatifs. Le PIB réel a reculé pour la première fois en plus de trente ans (- 2,6 % en 2020) et la contraction du PIB par tête est plus marquée encore (- 4,7 %), en raison du dynamisme démographique que connaît la région. Cette récession fait redouter une forte augmentation des taux de pauvreté sur le continent.

Quel a été l'impact économique de la crise en Afrique et dans les régions qui la composent ? Par quels canaux s'y est-elle propagée ? Quels pays a-t-elle fragilisés et quels pays ont été plus résilients ? Ce chapitre introductif propose d'examiner ces questions et de revenir sur les perspectives pour l'année à venir, un peu moins d'un an après le début du choc¹. Si la crise du Covid-19 bouscule l'actualité économique, elle amène également à repenser les enjeux de développement pour le continent.

1. Les chiffres annoncés pour 2020-2021 ne sont pas stabilisés à ce stade et doivent donc être pris avec prudence.

Un choc économique sans précédent

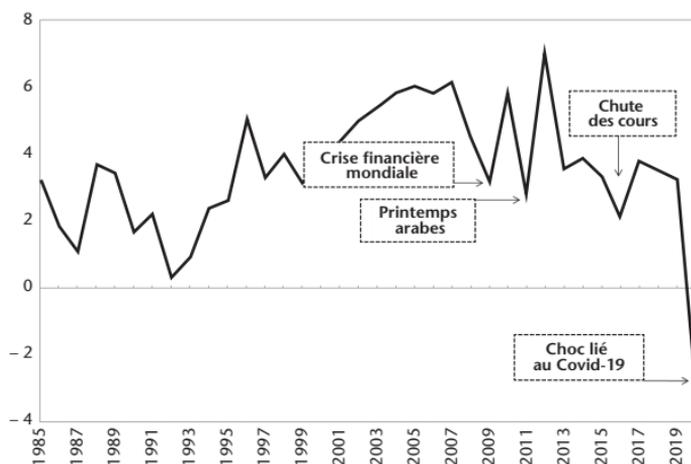
La crise du Covid-19 en Afrique : un choc économique avant tout

Alors que les observateurs craignaient un choc sanitaire majeur, la plupart des pays africains ont montré jusqu'ici une résilience inattendue face au virus. Certes, le nombre de cas détectés a atteint des niveaux élevés dans certains pays — notamment en Afrique du Sud, au Maroc, en Égypte, en Éthiopie, au Nigéria, en Algérie et au Ghana (ces pays regroupent 75 % des cas de Covid-19 cumulés en Afrique) —, mais la propagation de l'épidémie a été globalement moins forte en Afrique que dans le reste du monde. À la mi-octobre 2020, le continent enregistrait ainsi seulement 4,2 % des cas de contaminations dans le monde, alors qu'il concentre 17 % de la population mondiale. Une incertitude persiste toutefois sur l'ampleur de l'épidémie en raison du faible nombre de tests pratiqués dans plusieurs pays et, par ailleurs, le risque d'une résurgence de la pandémie n'est pas écarté. Pour autant, la crise a mis en lumière une certaine résilience des acteurs africains, notamment celle des États qui ont très rapidement mis en place des mesures de fermeture des frontières et de confinement, malgré les contraintes inhérentes à l'informalité de l'habitat et de l'emploi. D'autres caractéristiques ont également pu contribuer à ralentir la propagation du virus et/ou à en réduire la portée, tels que la jeunesse de la population — alors que le virus touche davantage les personnes plus âgées — et l'expérience d'autres épidémies.

L'Afrique a toutefois subi un choc économique exceptionnel. Le continent a connu une chute brutale de l'activité, de 2,6 % (soit plus de 6 points en dessous des prévisions d'avant crise), qui marque une nette rupture avec la croissance observée en 2019 (+ 3,3 %) et sur les décennies passées. Aucun des chocs enregistrés ces trente dernières années, y compris les plus récents (crise financière de 2009, Printemps arabes en 2011 et chute des cours des matières premières en 2015-2016), n'avait eu un tel impact sur l'activité (voir graphique 1). Surtout, jamais une crise n'avait conduit autant de pays africains en récession de façon simultanée : plus d'une quarantaine de pays en 2020.

L'activité a toutefois moins reculé en Afrique qu'à l'échelle mondiale (– 4,4 %). À l'exception de l'Asie, la croissance a été moins négative en Afrique en comparaison des autres grandes régions du monde. Ces dernières sont confrontées à un choc économique plus important et présentaient déjà avant la crise un dynamisme moins marqué (voir graphique 2).

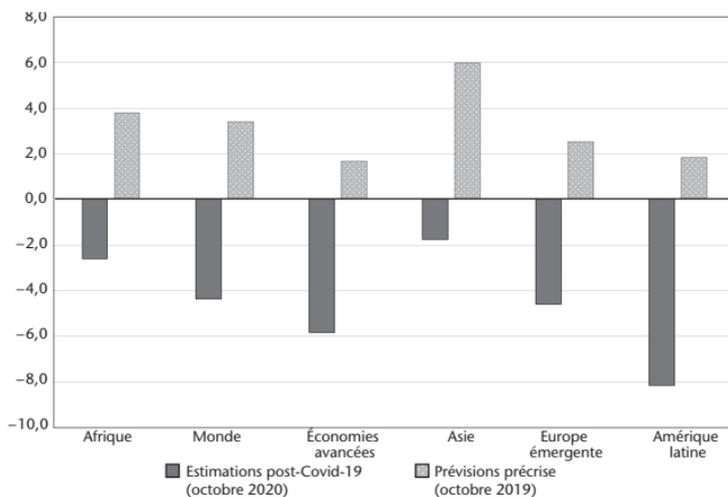
Graphique 1. Croissance du PIB réel de l'Afrique
(en %)



Sources : Fonds monétaire international (FMI),
World Economic Outlook Database, octobre 2020 ; calculs AFD.

Graphique 2. Prévisions de croissance du PIB réel
dans les grandes régions du monde

(en %)



Sources : FMI, World Economic Outlook Database, octobre 2020 ; calculs AFD.

Trois principaux canaux de transmission du choc économique...

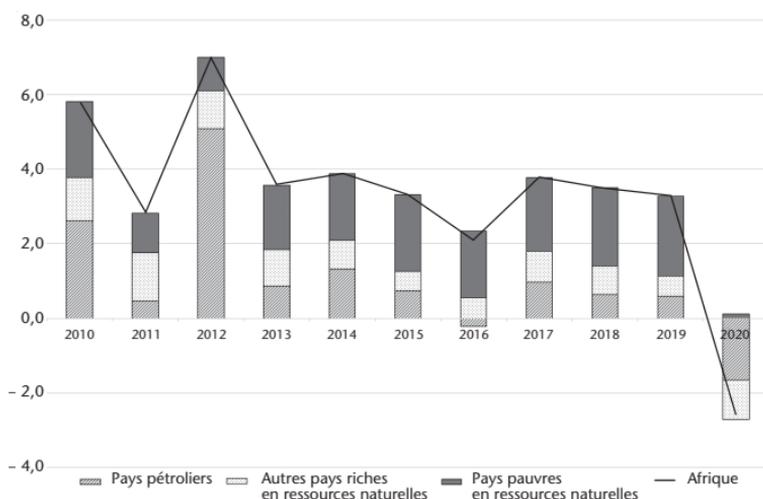
La récession résulte en partie des mesures de confinement prises pour endiguer la propagation de l'épidémie, mais l'Afrique semble plus largement touchée à travers le choc sur l'économie mondiale. Acteur mineur du commerce international, le continent est néanmoins très dépendant du reste du monde pour son économie — les exportations de biens et services représentant plus d'un quart du PIB dans environ deux tiers des pays africains —, ainsi que pour son approvisionnement.

Plus précisément, le choc économique en Afrique résulte de trois phénomènes principaux :

1) *la chute des cours des matières premières extractives* : l'Afrique reste tributaire de ses exportations de matières premières extractives. Celles-ci représentent plus d'un quart des exportations totales dans vingt-cinq pays constituant 55 % du PIB africain total. Début mars 2020, l'échec des négociations entre l'Arabie saoudite et la Russie sur les quotas de production à mettre en place pour faire face à la baisse de la demande s'est traduit par un effondrement des cours du pétrole. Face à l'accélération de la crise, les principaux producteurs de pétrole ont par la suite rapidement conclu un accord, mais cela n'a pas suffi à redresser les cours : ils sont ainsi passés de 61 dollars le baril en 2019 à 42 dollars en 2020, soit un cours au plus bas depuis 2004. En parallèle, les cours du charbon ont également reculé (– 21 %), tout comme ceux de certains métaux (tels que l'aluminium, l'étain, le zinc et le plomb) qui ont enregistré des baisses comprises entre – 7 % et – 12 %. Combiné à la diminution des volumes exportés, le recul des cours des matières premières s'est traduit par une nette contraction de l'activité dans les économies africaines riches en ressources naturelles (– 5 % en moyenne). Parmi elles, quatre des six plus grandes économies africaines en termes de taille du PIB ont été fortement touchées : le Nigéria, l'Afrique du Sud, l'Algérie et l'Angola, des pays déjà fragilisés avant la crise par plusieurs années de croissance faible. Cependant, les pays moins dépendants des exportations de matières premières ont également enregistré un fort ralentissement de l'activité (+ 0,2 % en 2020, contre + 4,6 % par an en moyenne entre 2015 et 2019) (voir graphique 3) ;

2) *la fermeture des frontières, ses effets sur les recettes en devises et sur l'approvisionnement des pays* : la fermeture des frontières a pesé sur les économies africaines et en particulier sur deux secteurs clés, le transport et le tourisme, tous deux fortement impactés par la suspension des vols entrants en Afrique. Le continent compte en effet près d'une quinzaine de pays (Cap-Vert, Comores, Égypte,

Graphique 3. Contributions à la croissance du PIB réel en Afrique (en %)



Sources : FMI, World Economic Outlook Database, octobre 2020 ; calculs AFD.

Éthiopie, Gambie, Madagascar, Maroc, Maurice, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Seychelles, Tanzanie et Tunisie) où le tourisme représente une part élevée du PIB (supérieure à 5 %) et constitue une source importante d'entrées de devises (plus d'un quart des exportations de biens et services). Cela est notamment le cas en Égypte et au Maroc (respectivement troisième et cinquième économies d'Afrique). Les recettes en devises ont également pâti du recul des transferts des migrants (- 20 % selon le FMI), à la suite de la diminution de leurs revenus dans leurs pays de résidence. Or ces transferts représentent la principale source de recettes étrangères en Afrique (4 % du PIB en moyenne et jusqu'à 25 % au Lesotho par exemple), devant les investissements étrangers et l'aide au développement. Enfin, la fermeture des frontières a conduit par endroits à des ruptures d'approvisionnement, aux conséquences critiques pour des secteurs tels que l'industrie et l'agriculture, dépendants pour leur production des importations d'intrants étrangers ;

3) *les mesures de confinement dans certains pays et l'arrêt de l'activité économique* : le degré d'application des mesures de

confinement — sous la forme généralement de la fermeture des écoles et des marchés, l'instauration de couvre-feux et l'interdiction des rassemblements publics et religieux — a varié d'un pays à l'autre. Cependant, cela a pesé sur l'activité productive et sur la consommation des ménages dans tous les pays africains. En l'absence de protection sociale, les travailleurs du secteur informel en particulier (des journaliers et des autoentrepreneurs pour un bon nombre d'entre eux, représentant plus de 70 % des travailleurs du continent) ont dû faire face à d'importantes pertes de revenus en restant à leur domicile.

... combinés à de faibles capacités de réponse des États

La riposte sanitaire s'est accompagnée de mesures économiques et sociales, principalement destinées à compenser les pertes de revenus associées au confinement ainsi qu'à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) et les ménages les plus vulnérables (*via* des aides en nature, des transferts monétaires, etc.). Les mesures budgétaires adoptées ont ainsi représenté 2,5 % du PIB en moyenne dans la région. Cela constitue un effort important au regard de l'espace budgétaire limité pour faire face à l'ampleur du choc et en comparaison des plans de relance déployés ailleurs dans le monde.

À quelques exceptions près, la capacité des pays à mener des politiques contracycliques s'est révélée faible. L'insuffisance des recettes publiques dans bon nombre d'entre eux (voir *infra*), impactées de surcroît par la baisse de l'activité, a été la première des contraintes. Le coût élevé de l'endettement, voire l'impossibilité de s'endetter davantage, en raison de la montée du risque perçu et de la fuite des capitaux internationaux vers des actifs jugés plus sûrs, ont également été pénalisants. Les sorties de capitaux ont atteint des niveaux particulièrement élevés dans les pays émergents et frontières d'Afrique (estimés à 4 milliards de dollars en Afrique subsaharienne depuis le début de la crise), au premier rang desquels l'Afrique du Sud. Enfin, si les banques centrales africaines ont mis en place des mesures d'assouplissement monétaire (baisse des taux directeurs, injection de liquidités dans le système bancaire, etc.), la transmission de la politique monétaire à l'économie réelle reste incertaine dans la plupart des pays. Les banques centrales ont par ailleurs été contraintes dans leur action par la menace d'un affaiblissement du niveau des réserves de change ou d'une dépréciation de la monnaie, ainsi que par le risque d'accroissement des pressions inflationnistes et leurs conséquences sur le pouvoir d'achat des ménages les plus vulnérables.

Au-delà de l'impact sur la croissance, le choc fait craindre une fragilisation en profondeur des économies et des sociétés

Les conséquences sur la situation budgétaire des États se font déjà ressentir. Le choc sur l'activité s'est partout traduit par une détérioration des finances publiques, en raison de la diminution des recettes publiques et de la hausse des dépenses pour y faire face, même si, pour financer leurs plans de relance, certains États ont été contraints de couper dans les dépenses d'investissement (par exemple l'Algérie ou le Nigéria). Combiné à la baisse de la croissance, le creusement des déficits publics (de 4 points de PIB en moyenne en Afrique à - 8,7 % en 2020) a conduit à une augmentation des ratios d'endettement dans la quasi-totalité des pays africains, supérieure à 10 points de PIB dans un tiers d'entre eux, ainsi qu'à une réévaluation du risque de surendettement par le FMI et la Banque mondiale, dans le cadre des analyses de viabilité de la dette (par exemple au Kenya ou au Rwanda), et à l'accumulation d'arriérés (comme dans les pays d'Afrique centrale).

Les effets au plan microéconomique seront également importants. L'ampleur du choc sur les PME et TPE (très petites entreprises) les plus fragiles et sans accès à des facilités de financement reste inconnue à ce jour. Elle pourrait cependant être significative et induire d'importantes destructions d'emplois (les PME et TPE représentant 60 % de l'emploi formel et l'essentiel de l'emploi informel), alors que l'emploi constitue un enjeu majeur pour la jeunesse et l'avenir du continent (voir chapitre v). Comme le secteur informel, les entreprises formelles sont loin d'être épargnées, en particulier dans les secteurs clés touchés par la crise (tourisme, transport, minerais, hydrocarbures, etc.). Dans ces conditions, le secteur bancaire et financier sera nécessairement impacté.

Le choc économique fait également redouter une crise sociale de grande ampleur. La baisse du revenu par tête (- 4,7 % en moyenne en Afrique) risque d'effacer dix ans de progrès économique selon le FMI. Cela entraînera des millions de personnes dans la pauvreté extrême (jusqu'à 43 millions en Afrique selon la Banque mondiale), alors même que le continent concentre déjà plus de la moitié de la pauvreté mondiale. D'après les Nations unies, les pays pauvres sont par ailleurs les plus menacés de conséquences durables, notamment sur les autres dimensions du développement (éducation, santé, qualité de vie).

L'impact du choc économique sur le continent par grandes régions

Si toutes les régions d'Afrique ont été touchées par le choc économique provoqué par l'épidémie de Covid-19, son ampleur varie significativement d'une région à une autre.

Afrique du Nord : à l'exception de l'Égypte, une nette contraction de l'activité dans la région

Premier pays d'Afrique à faire état d'un cas de Covid-19 en février 2020, recensant également un grand nombre de personnes contaminées, l'Égypte fait toutefois partie des quelques rares pays ayant pu maintenir une croissance positive sur l'année 2020 (+ 3,5 %). La solidité du marché intérieur et la réponse forte des autorités sur les plans monétaire et budgétaire ont permis d'atténuer l'impact du choc, alors même que le pays a vu diminuer ses principales sources de devises : tourisme (un quart des recettes totales d'exportations et 7 % de la population active), exportations de pétrole (le pays est redevenu exportateur net en 2019) et activité de transit par le canal de Suez. La résilience de l'Égypte — première économie d'Afrique du Nord avec 40 % du PIB total de la région — masque une récession forte dans les autres pays de la région, plus dépendants du pétrole (Algérie et Libye) ou de la demande européenne (celle-ci représente près des trois quarts des exportations de la Tunisie et du Maroc).

La crise a conduit à une nouvelle hausse des taux d'endettement public, qui s'étaient stabilisés depuis 2017 après une forte progression au lendemain des Printemps arabes. Ce nouveau choc a mis un coup d'arrêt aux efforts de consolidation budgétaire en Égypte et de stabilisation au Maroc, et a contribué à une hausse du taux d'endettement en Algérie (+ 11 points de PIB, à la suite notamment de la chute des recettes pétrolières). En Tunisie, la dette publique a atteint 85 % du PIB et sa gestion est rendue complexe du fait de facteurs défavorables (faibles perspectives de croissance et exposition au risque de change, la dette étant libellée à 70 % en devises étrangères). La dette publique a dépassé 95 % du PIB en Libye. La réduction des marges de manœuvre budgétaire consécutive à la hausse de l'endettement est un enjeu majeur pour les pays de la région, confrontés à une attente sociale forte, alors même que la situation pourrait se dégrader sur le front de l'emploi.

Afrique australe : une récession plus marquée qu'ailleurs sur le continent

L'Afrique du Sud, fragilisée par plusieurs années de croissance faible depuis la crise de 2009, a subi de plein fouet les conséquences de ce nouveau choc. Rapidement touché par l'épidémie, le pays a déclaré l'« état de catastrophe » et a mis en place un confinement strict. Les pénuries d'intrants et les délestages électriques fréquents ont pesé un peu plus sur l'offre, en particulier dans le secteur industriel — l'un des plus importants du continent. Le choc externe a également été considérable, en raison de l'exposition du pays à la demande mondiale, aux cours des minerais et des métaux (leurs exportations représentent 10 % du PIB), au tourisme (2,5 % du PIB) et aux capitaux étrangers. La diminution de la confiance des investisseurs, accentuée par la dégradation de sa notation souveraine par les agences de notation, s'est traduite par des sorties de capitaux massives au premier semestre 2020.

La récession en Afrique du Sud (- 8 %) — première économie d'Afrique australe avec 65 % du PIB — a pesé sur les performances de la région. Mais les autres pays d'Afrique australe ont également été très touchés par la crise. La région concentre en effet quelques-uns des pays aux économies les plus riches en ressources extractives d'Afrique, tels que l'Angola (deuxième producteur de pétrole d'Afrique), la Zambie (premier producteur de cuivre), la Namibie, le Zimbabwe et le Botswana (un des premiers producteurs de diamants au monde). Le tourisme est également un secteur clé pour certaines d'entre elles (Namibie, Botswana et Zambie). L'impact récessif de la crise a été par ailleurs accentué dans la région par les effets d'entraînement entre les pays, plus intégrés sur le plan commercial que le reste du continent. Dans les pays les plus endettés ou en arriérés de paiement (Angola, Mozambique, Zambie et Zimbabwe), les possibilités de réponse budgétaire ont été très limitées. Le choc économique, combiné à des niveaux d'inégalités particulièrement élevés — il s'agit de la région la plus inégalitaire d'Afrique —, fait redouter une dégradation de la situation sociale.

Pays du golfe de Guinée : hors Nigéria, une résilience des autres grands pays de la région

Premier producteur de pétrole du continent, le Nigéria est fortement impacté par ce nouveau repli des prix et de la demande mondiale en produits pétroliers. La croissance a reculé à - 4,3 % en 2020, taux bien en dessous de la moyenne africaine. Le choc

pétrolier a également affaibli la position extérieure et les recettes publiques du pays (le pétrole représentant 90 % des recettes d'exportation et 60 % des recettes budgétaires du pays). Les difficultés du secteur pétrolier rejaillissent par ailleurs sur le secteur non pétrolier, qui occupe une place plus importante dans l'économie (en part du PIB) mais qui reste fortement tributaire des recettes en devises et du recyclage des pétrodollars.

Les autres grands pays de la région sont parvenus à maintenir des taux de croissance parmi les plus élevés d'Afrique, mais cela est insuffisant. Quatre pays — le Ghana (deuxième économie de la région après le Nigéria), la Côte d'Ivoire, le Bénin et la Guinée — font partie des dix économies d'Afrique aux taux de croissance les plus élevés en 2020. Leurs performances ont contribué ainsi à soutenir la croissance régionale, mais celle-ci s'est considérablement affaiblie et fait craindre une hausse des taux de pauvreté dans la région — qui dépassent déjà la moyenne africaine dans plus de la moitié des pays. La résilience de ces grandes économies masque par ailleurs une fragilisation des économies plus petites, très dépendantes de l'extérieur pour leurs débouchés et leur approvisionnement, comme la Sierra Leone et le Libéria. Ce sont les deux seuls pays de la région, avec le Nigéria, à subir une récession en 2020.

Afrique de l'Est : un choc plus contenu dans l'ensemble, mais une fragilisation par endroits

L'activité en Afrique de l'Est a mieux résisté qu'ailleurs en Afrique, avec une croissance atone en 2020 (alors qu'elle est négative dans les autres régions d'Afrique), malgré l'impact sur certains secteurs clés. La région compte en effet moins d'économies dépendantes des matières premières extractives et de la demande mondiale (la part des exportations de biens et services représente moins de 30 % du PIB dans huit pays de la région sur onze). Le secteur agricole a néanmoins dû faire face à une invasion acridienne aux conséquences majeures, en parallèle de la crise du Covid-19. D'autres secteurs clés de l'économie ont été pénalisés par la fermeture des frontières, en particulier le tourisme et les transports, qui représentent près de la moitié des exportations de services de la région. Ils occupent une place importante dans plusieurs économies — notamment en Éthiopie et au Kenya, qui sont les sièges de compagnies aériennes parmi les plus importantes du continent (Ethiopian Airlines et Kenya Airways). De même, l'activité portuaire et de transit à Djibouti ou encore l'horticulture, un important pourvoyeur d'emplois formels en Éthiopie et au Kenya, ont également pâti de la crise économique mondiale.

La crise fragilise plus fortement les pays les plus pauvres de la région, faiblement dotés pour y répondre. La Somalie, le Soudan, le Burundi et l'Érythrée — pays parmi les plus pauvres d'Afrique en termes de PIB par habitant — sont les seuls pays de la région avec Djibouti à avoir connu une récession en 2020. Encore fragiles sur les plans politique et économique, ces États ont peu de marges de manœuvre financière pour répondre au choc. Ces pays sont tous en situation de surendettement : l'Érythrée et le Soudan sont d'ailleurs les deux derniers pays d'Afrique éligibles à l'initiative de réduction de dette « I-PPTE » à ne pas en avoir encore bénéficié ; la dette de la Somalie est en cours de traitement.

Afrique centrale : un deuxième choc pétrolier, cinq ans seulement après le premier

À peine remis de la crise de 2015, les pays d'Afrique centrale ont dû affronter un deuxième choc économique majeur. La région compte en effet une majorité de pays exportateurs de pétrole (Congo, Guinée équatoriale, Gabon et Cameroun), particulièrement exposés aux fluctuations des cours. Mais l'activité s'est également repliée dans les pays non pétroliers de la région : en République démocratique du Congo, qui a pâti de la crise en raison de sa dépendance aux exportations de cuivre et de cobalt (90 % des exportations totales du pays) et aux échanges avec la Chine (40 % de ses exportations), à São Tomé-et-Príncipe, pénalisé par la chute du tourisme, ainsi qu'en Centrafrique.

La baisse des cours met de nouveau sous tension les équilibres budgétaires et externes des pays pétroliers de la région. Après une phase d'endettement à la suite du choc de 2015, ces derniers étaient parvenus, dans le cadre des programmes conclus avec le FMI, à réduire sensiblement leurs déficits publics. Ces ajustements budgétaires leur ont permis d'aborder le choc lié au Covid-19 avec quelques marges de manœuvre. Toutefois, la crise a considérablement freiné leurs efforts — notamment l'avancée des discussions avec le FMI dans le cadre des programmes en cours (Guinée équatoriale et Congo) et à venir (Gabon et Cameroun) — et a conduit à une nouvelle dégradation des finances publiques. Surtout, les pays d'Afrique centrale ont abordé ce nouveau choc avec des réserves de change à un niveau bien plus faible qu'en 2015. Leur baisse est donc un enjeu majeur pour la région, alors que les besoins de financement extérieurs restent importants (le déficit courant a atteint 6 % en 2020).

*Grand Sahel : une récession contenue,
mais des enjeux sociaux qui demeurent*

Le Grand Sahel n'a pas été épargné par la crise en 2020, mais la récession enregistrée est restée relativement contenue (-1,4%), près de deux fois moins forte que la moyenne africaine. Les quatre plus grandes économies de la zone — le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali et le Niger —, qui représentent près des trois quarts du PIB total de la région, ont pu bénéficier notamment de la montée des cours de l'or (valeur refuge en période de crise et dont les cours affichent une hausse de près de 30% sur l'année 2020). Elles sont également peu dépendantes du tourisme dans l'ensemble (moins de 1,5% du PIB en moyenne) et des capitaux étrangers. Le poids économique des pays les plus exposés au choc est par ailleurs assez contenu : le Tchad et la Mauritanie, dépendants respectivement de leurs exportations de pétrole et de fer et donc fortement touchés par la chute des cours, représentent moins d'un cinquième du PIB régional ; le Cap-Vert et la Gambie, les deux pays les plus dépendants du tourisme, seulement 4%.

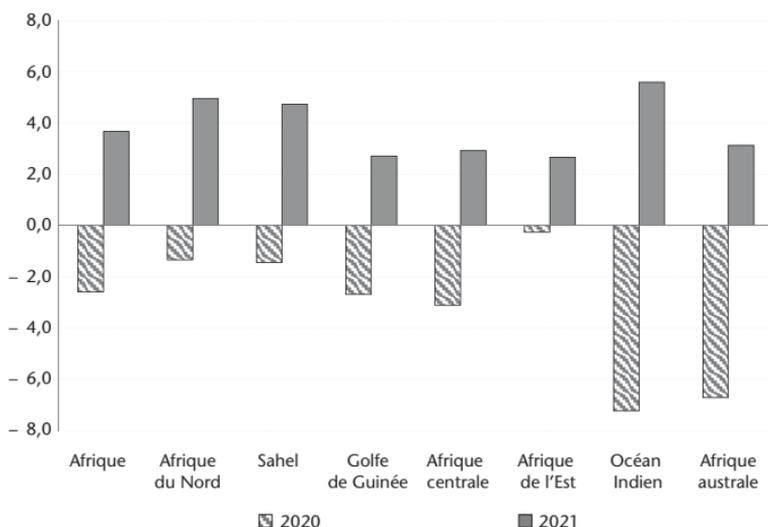
La crise du Covid-19 a toutefois mis un coup d'arrêt au dynamisme enregistré jusqu'ici, menaçant les équilibres fragiles de la région et les gains de développement durement acquis. La croissance économique a en effet nettement diminué par rapport à ses niveaux précédents (elle se situait à +5,1% en moyenne en 2017-2019, soit l'un des niveaux les plus élevés parmi les régions d'Afrique), et le repli du PIB par tête fait en particulier redouter une hausse des taux de pauvreté dans la région, après plusieurs années de recul. Aussi, cette crise économique est venue se superposer à trois autres crises auxquelles doit faire face la région sahélienne — sécuritaire, alimentaire et climatique —, compliquant leur gestion avec un risque d'aggravation de leurs conséquences. Les ressources budgétaires des États étant faibles et les dépenses publiques étant en partie réorientées vers la lutte contre le terrorisme (les dépenses de sécurité représentent en moyenne 17% du PIB en 2019), les possibilités de soutien aux populations fragilisées sont limitées.

Océan Indien : forte récession suivant la chute du tourisme

Les pays de l'océan Indien subissent de plein fouet la fermeture des frontières internationales et la baisse du tourisme. Ce secteur représente une part importante des économies de la région : autour de 7% du PIB à Madagascar et aux Comores, plus du

Graphique 4. Prévisions de croissance économique pour 2020 et 2021

(comparaison des régions d'Afrique)



Sources : FMI, World Economic Outlook Database, octobre 2020 ; calculs AFD.

double à Maurice et jusqu'à 40 % aux Seychelles. Si les Comores sont parvenues à contenir la récession (- 1,8 %), le choc a été plus important à Madagascar (- 3,2 %) et surtout aux Seychelles (- 13,8 %) et à Maurice (- 14,2 %). Ces deux derniers pays sont particulièrement exposés à la crise mondiale en raison de leur forte ouverture commerciale et financière.

L'Afrique en 2021 : accompagner et pérenniser la reprise

Pour 2021, le FMI anticipe une reprise de la croissance en Afrique, qui pourrait atteindre + 3,7 % en moyenne sur le continent. Elle retrouverait des niveaux positifs dans toutes les régions (voir graphique 4). Ce scénario de reprise rapide dit en « V » est toutefois conditionné à plusieurs enjeux à court terme. Si la plupart des économies africaines peuvent absorber les conséquences d'un tel scénario, d'autres sont envisageables. Par

exemple, celui d'une reprise en « U » (plus lente), un scénario en « L » (un enlèvement de la crise) ou encore en « W » (une reprise temporaire puis une rechute) auraient des effets nettement plus déstabilisateurs sur les équilibres du continent. Enfin, la crise a révélé des enjeux de long terme qui seront également déterminants pour une reprise durable des économies.

Trois enjeux de court terme autour de la reprise

L'évolution de la pandémie et la reprise de l'économie mondiale.

— Le rebond en Afrique dépendra à court terme de l'évolution de la situation sanitaire et de la reprise de la demande. Une poursuite ou une accélération de l'épidémie en 2021 — en Afrique et dans le monde — pourrait conduire à la mise en place de nouvelles mesures de confinement et de fermeture des frontières, avec des impacts défavorables sur l'activité économique et le tourisme. À l'inverse, une reprise rapide de la demande mondiale, la remontée des cours des matières premières et le retour de la confiance des investisseurs étrangers pourraient jouer favorablement.

L'ampleur de la déstabilisation économique. — La capacité des pays à rebondir dépendra également de l'ampleur de la déstabilisation économique. L'ampleur du choc économique subi et ses effets plus profonds sur le tissu industriel (à la suite des fermetures d'entreprises), sur le système financier et sur l'emploi ne sont pas encore tout à fait connus à ce stade. Une certitude en revanche : la profondeur de ces effets déterminera en grande partie la vitesse de redémarrage des économies. En matière de finances publiques également, une dégradation forte des ratios d'endettement à l'issue du choc aurait pour effet de contraindre un peu plus les possibilités de soutien à l'économie, pourtant essentielles en phase de reprise. Pour l'heure, le FMI prévoit une stabilisation des ratios d'endettement en 2021 après une hausse en 2020 (de l'ordre de 7,5 points en moyenne en Afrique, à 66 % du PIB), mais celle-ci reste sujette à de nombreux facteurs (reprise de la croissance, consolidation budgétaire, mise à jour des analyses de dette, etc.).

La mobilisation des appuis financiers internationaux dans un contexte incertain. — Les appuis internationaux pour accompagner la reprise des économies africaines resteront cruciaux. L'initiative pour la suspension du service de la dette, défendue par

la France et coordonnée par le Club de Paris, a constitué un outil efficace pour libérer de l'espace budgétaire sans accroître l'endettement. Son extension en 2021, annoncée en octobre dernier par le G20, est donc une bonne nouvelle. Les appuis financiers d'urgence accordés par les institutions multilatérales et bilatérales (dont 26 milliards de dollars du FMI et 18,2 milliards de la Banque mondiale) ont également offert des ressources supplémentaires aux États. Toutefois, au vu de la profondeur du choc, des financements additionnels seront sans doute nécessaires : selon les estimations du FMI, les besoins de financement de l'Afrique s'élèveraient à environ 1 200 milliards de dollars pour la période 2020-2023. Ces besoins, pourtant essentiels, ne sont que partiellement comblés, et des solutions durables de financement de la croissance en Afrique doivent être trouvées. C'est notamment l'objectif du sommet prévu en mai 2021 à Paris sur le « financement des économies africaines », qui réunira un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement africains ainsi que les bailleurs internationaux.

Quatre enjeux économiques de long terme pour une reprise durable

Le renforcement des systèmes de santé et de protection sociale.

— La crise a été l'occasion d'une prise de conscience nouvelle des enjeux liés à la santé et à la protection sociale sur le continent. Tout en confirmant à la santé son statut de « bien premier », la crise est venue rappeler la fragilité des systèmes de soins et de prévention ainsi que la vulnérabilité des populations disposant d'un faible accès aux infrastructures d'eau et d'assainissement de base (un tiers des Africains n'ont toujours pas accès à un service d'eau de base et deux tiers à des installations d'assainissement élémentaires). Les faibles dispositifs de protection sociale en Afrique ont constitué un autre facteur de fragilité, alors qu'ils ont permis d'amortir les conséquences du confinement dans d'autres régions du monde. L'amélioration des systèmes de santé et de protection sociale permettrait non seulement de renforcer l'équilibre et la résilience des sociétés, mais aussi d'accroître le capital humain, moteur indispensable de la croissance à long terme.

La diversification pour une meilleure résilience économique. — La

dépendance de nombreux pays africains aux matières premières et son rôle dans la transmission du choc ont rappelé les besoins de diversification économique. Celle-ci passe sans doute par le développement de l'industrie — qui représente moins de 15 %

du PIB du continent —, mais le secteur agricole et agroalimentaire (qui emploie plus de la moitié de la population active du continent) peut également constituer une dimension de cette diversification, en favorisant la production locale de produits transformés *via* la structuration de « remontées » de filières et/ou de chaînes de valeur. Le développement du secteur privé est également au cœur de la réponse à cet enjeu et constitue indéniablement une des clés de la prospérité du continent, en permettant de favoriser l'emploi et la création de valeur ajoutée (voir chapitre vi).

La valorisation du marché intérieur et le renforcement de l'intégration régionale. — La crise a révélé plus largement la dépendance de l'Afrique à la demande étrangère et la nécessité d'accélérer la valorisation du marché intérieur et l'intégration régionale. Outre ses effets immédiats sur la demande, la crise risque de se traduire à l'avenir par une préférence donnée à des circuits d'approvisionnement plus courts et à une montée du protectionnisme sur ses principaux marchés d'exportation. Pour y faire face, l'Afrique dispose d'un atout important : son propre marché intérieur – 1,2 milliard de personnes représentant un PIB de 2 500 milliards de dollars —, débouché potentiel à la production. L'accélération de l'intégration régionale pourrait contribuer à valoriser ce marché intérieur, en particulier à la suite de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) prévue en 2021 (pour rappel, la Commission économique pour l'Afrique estime que la ZLECAf pourrait accroître le commerce intra-africain de 52,3 %).

Le renforcement de la capacité financière des États. — Le choc économique a aggravé les enjeux budgétaires dans de nombreux pays africains et a rappelé le besoin de renforcer la capacité financière des États. Pour un grand nombre de pays africains, ces enjeux sont préexistants à la crise et reflètent notamment des faiblesses en matière de gestion des finances publiques et de mobilisation des ressources intérieures : la part des recettes publiques représente en effet moins de 20 % du PIB dans près des deux tiers des pays africains. Pour pallier cela, les États disposent de plusieurs leviers, comme l'élargissement de la base d'imposition et le renforcement de l'administration fiscale, l'amélioration de la gestion de la dette et des entreprises publiques, de la transparence, etc. Ces réformes seront indispensables pour produire une amélioration sur le long terme de la trajectoire d'endettement des

pays et pour libérer les sommes indispensables au financement d'une relance durable.

Conclusion

Si la capacité de nombreux États africains à réagir rapidement reste l'un des principaux enseignements de la crise, ses conséquences n'en demeurent pas moins importantes sur les plans économique et social. Le choc, exceptionnel à la fois par son ampleur et par sa profondeur, a en effet touché toutes les régions d'Afrique et toutes les strates de l'économie, avec des impacts à court et long termes. Mais, comme toutes les crises, celle du Covid-19 a également eu pour effet de poser plus clairement les priorités pour le continent et les conditions d'une relance durable de l'activité. Les enjeux économiques et sociaux sont de taille et s'ajoutent à d'autres défis majeurs révélés un peu plus par la crise (comme la réponse au changement climatique, les enjeux liés à la jeunesse ou encore le développement du numérique). Le continent dispose de nombreux atouts pour y faire face. Cependant, pour cela, les États devront œuvrer rapidement à intégrer ces enjeux dans leur réponse à la crise. Si la priorité est bien de limiter les impacts du choc, c'est la cohérence entre les réponses immédiates apportées et ces enjeux de long terme qui sera la véritable jauge de leur succès. Les grands événements internationaux et africains prévus en 2021 constituent une occasion de revenir sur ces enjeux et sur les réponses à apporter (voir chronologie en fin d'ouvrage).

Définition des régions

Afrique du Nord : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie.

Afrique australe : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini (ex-Swaziland), Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie, Zimbabwe.

Golfe de Guinée : Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria, Sierra Leone, Togo.

Afrique de l'Est : Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie.

Afrique centrale : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, São Tomé-et-Príncipe.

Sahel : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

Océan Indien : Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles.

Définition des catégories de pays

Le FMI distingue au sein des pays africains plusieurs catégories de pays.

- 1) D'une part, les **pays riches en ressources naturelles**, c'est-à-dire :
 - les *pays exportateurs de pétrole*, qui sont les pays dont les exportations nettes de pétrole représentent au moins 30 % des exportations totales (Algérie, Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Libye, Nigéria, Soudan du Sud, Tchad) ;
 - les *autres pays riches en ressources naturelles*, qui sont ceux dont les ressources naturelles non renouvelables représentent au moins 25 % des exportations totales (Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Namibie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe).
- 2) D'autre part, les **pays pauvres en ressources naturelles**, qui n'appartiennent ni au groupe des exportateurs de pétrole, ni au groupe des autres pays riches en ressources naturelles (Bénin, Burundi, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Togo, Tunisie).

II / Quelle émergence pour le continent africain ?

Meghann Puloc'h et David Chetboun (AFD)

Aux discours pessimistes, voire fatalistes portant sur le développement économique africain à la fin du siècle précédent, a succédé une vague d'optimisme depuis le début de la décennie 2000 qui trouve sa source dans les bonnes performances globales du continent. Entre 2000 et 2018, le taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) des pays d'Afrique a atteint près de 7,2 % en moyenne contre seulement 2 % au cours de la décennie 1980 et 0,4 % pour la décennie 1990. Dans le sillage de ces bonnes performances, les indicateurs socioéconomiques se sont également améliorés. Entre 2000 et 2018, le taux de pauvreté (vivre avec moins de 1,90 dollar par jour), bien qu'encore élevé (37,9 % de la population), a diminué de plus de 9 points de pourcentage, tandis que le PIB par habitant a plus que doublé sur la même période. Parallèlement, les indicateurs de développement humain tels que ceux relatifs à la santé ou à l'éducation ont également connu des progrès significatifs dans la plupart des pays du continent. Ces progrès ont fait évoluer la vision portée par bon nombre de grandes entreprises et d'investisseurs internationaux sur le continent africain, qui le considèrent désormais comme une terre d'opportunités.

Face à ce renouveau, les dirigeants africains ont également adapté leurs discours pour évoquer les ambitions économiques de leurs pays respectifs. Les objectifs traditionnellement mis en avant de réduction de la pauvreté ou d'amélioration des indicateurs socioéconomiques ont progressivement laissé place à l'ambition d'« émergence » dans la plupart des plans nationaux de développement économique des pays du continent. D'après A. Mar Dieye [2017], vingt-sept économies africaines disposeraient d'un plan

national visant à accéder à l'émergence à court, moyen ou long terme. À titre d'exemple, l'ambition du Plan Sénégal émergent (PSE) est de faire du Sénégal un pays émergent à l'horizon 2035 ; au Gabon (Plan stratégique Gabon émergent – PSGE), cet objectif devrait être atteint dès 2030 ; la stratégie d'industrialisation du Maroc entre 2009 et 2015 a, quant à elle, reposé sur un Pacte national pour l'émergence industrielle (PNEI), etc. Depuis 2015 et à l'initiative du président ivoirien Alassane Ouattara, une conférence internationale biennale sur l'émergence de l'Afrique a même été instituée et vise à « soutenir le développement des capacités à préparer et mettre en œuvre les plans d'émergence » du continent.

Face à cet engouement se pose toutefois la question de la définition et de l'appréhension du concept d'émergence. Peut-on réellement considérer l'émergence comme une notion économique ou s'agit-il davantage d'un concept marketing destiné à attirer les investisseurs internationaux ? Quels sont les pays africains qui se démarquent dans leur trajectoire de développement au point de pouvoir être considérés comme émergents ou en voie d'émergence ? Pour l'Afrique, émerger signifiera-t-il reproduire les trajectoires de développement de grands pays « émergents » tels que le Brésil, la Chine ou l'Inde ? Ce sont à ces différentes questions que ce chapitre se propose de répondre.

Une catégorie d'analyse, mais de nombreuses définitions

De la genèse à la popularisation d'une notion protéiforme

La paternité du concept d'émergence est traditionnellement attribuée à Antoine Van Agtmael, économiste à la Société financière internationale, au début de la décennie 1980. Il s'agissait alors d'identifier, au sein de la classe des pays en développement, les « marchés émergents » présentant un fort potentiel de croissance et des opportunités significatives d'investissement pour les opérateurs internationaux. L'expression est, dans un premier temps, largement reprise et popularisée par le milieu de la finance, avec l'objectif d'attirer les investissements internationaux dans ces pays aux caractéristiques économiques très hétérogènes.

Au cours de la décennie 1990, la notion s'étend progressivement à celle d'« économies émergentes ». Dans un contexte de mondialisation des échanges et de dérégulation financière, les économies émergentes désignent des pays à taux de croissance élevés — parfois plus de 10 % comme en Chine —, ayant

procédé à une ouverture progressive de leur compte courant ainsi que de leur compte capital et financier [Chaouad, 2016]. En ce sens, le modèle suivi d'insertion progressive de ces pays dans les échanges internationaux, tant commerciaux que financiers, les situe dans la lignée de la trajectoire de développement des nouveaux pays industrialisés (Corée du Sud, Singapour, etc.) au cours des décennies 1960-1970 [Chenaf-Nicef, 2016].

Avec l'avènement de l'acronyme BRIC, popularisé par la banque d'affaires Goldman Sachs au début des années 2000 et désignant un groupe de pays contenant le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (rejoints ensuite par l'Afrique du Sud pour former les BRICS), la notion prend encore une nouvelle dimension. Elle se propage au-delà du monde de l'économie et de la finance pour être reprise par les sphères politique, médiatique et académique. Il n'est plus seulement question de pays émergents mais également de « puissances émergentes », termes sollicitant de nouvelles dimensions (qui ne seront pas traitées dans ce chapitre) tant sur les plans politique, diplomatique que militaire [Vercueil, 2015]. À la suite de ce succès, les acronymes visant à identifier les pays émergents à fort potentiel, destinés à moyen terme à concurrencer, voire à dépasser les pays développés, se multiplient au cours de la décennie 2000. Dans ce cadre, Goldman Sachs identifie les NEXT-11, alors que HSBC parie davantage sur les CIVETS, que le groupe bancaire espagnol BBVA mise sur les EAGLES et d'autres sur les MINT (voir tableau 1). Ces acronymes ont en commun de ne se concentrer que sur des marchés de grande taille, déjà intégrés ou en voie d'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. À l'exception de l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, de l'Égypte et du Nigéria, les pays africains en sont largement exclus, donnant l'image d'un continent en marge du phénomène d'émergence.

*Une catégorie d'analyse, mais des classements différenciés
mettant à l'écart le continent africain*

Ainsi, la notion de pays émergents s'est développée au point de devenir progressivement un référentiel adopté par de nombreuses institutions économiques et financières : Fonds monétaire international (FMI), MSCI (anciennement Morgan Stanley Capital International), Standard & Poor's (S&P), JP Morgan, etc. Contrairement à la Banque mondiale, qui classe les pays selon le seul revenu national brut (RNB) par habitant, ou au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui n'utilise que l'indice de développement humain (IDH), ces institutions ont

Tableau 1. Acronymes de pays émergents

BRICS	NEXT-11	CIVETS	EAGLES	MINT
Brésil	Bangladesh	Colombie	Brésil	Mexique
Russie	Égypte	Inde	Russie	Indonésie
Inde	Indonésie	Vietnam	Inde	Nigéria
Chine	Iran	Égypte	Chine	Turquie
Afrique du Sud	Corée du Sud	Turquie	Afrique du Sud	
	Mexique	Afrique du Sud	Mexique	
	Nigéria		Indonésie	
	Pakistan		Corée du Sud	
	Philippines		Turquie	
	Turquie		Taiwan	
	Vietnam			

Sources : Goldman Sachs ; HSBC ; BBVA ; J. O'Neill.

fait le choix de mobiliser plusieurs critères, aux contours parfois flous et qui diffèrent largement selon la nature de l'institution (bailleur, banque d'investissement, agence de notation), afin de catégoriser les pays émergents.

Le FMI, qui utilise le vocable « marchés émergents », ne communique pas sur une définition précise du concept. L'institution considère une liste d'une vingtaine de pays variant d'une publication à l'autre (*World Economic Outlook*, *Global Financial Stability Report*, etc.), retenus sur la base de trois critères sans que les seuils de qualification soient explicités : le revenu par tête, la diversification des produits d'exportation et le degré d'intégration du pays dans les systèmes financiers mondiaux. À l'exception de l'Afrique du Sud et, quelquefois, du Nigéria et de l'Égypte, les pays africains en sont largement absents.

Pour MSCI, qui compile un indice de performance des marchés boursiers des pays émergents, les critères retenus ne sont pas économiques mais reposent davantage sur des composantes financières et de libre circulation des capitaux. Ils concernent notamment une ouverture significative aux capitaux étrangers (investissements directs et de portefeuille), une bonne efficacité du cadre opérationnel (protection des intérêts des investisseurs étrangers sur les marchés financiers), une forte disponibilité des instruments d'investissement et une relative stabilité du cadre

institutionnel. Parmi les vingt-sept pays émergents retenus dans l'indice MSCI, *Emerging Markets Index*, l'Afrique du Sud et l'Égypte sont les seuls représentants du continent. De son côté, JP Morgan, avec son indice EMBI (*Emerging Markets Bond Index*), identifie une liste de quarante-trois pays émergents parmi lesquels figurent, outre les deux pays africains précédemment cités, le Nigéria.

L'agence de notation S&P retient pour son indice boursier à la fois des dimensions économiques, financières et juridiques. Un pays est considéré comme émergent si sa capitalisation boursière est suffisante (supérieure à 15 milliards de dollars et à 5 % de son PIB) et s'il répond à au moins trois critères parmi les cinq suivants : un délai de règlement des transactions inférieur ou égal à trois jours, une notation souveraine supérieure ou égale à BB+, une inflation inférieure à 25 %, pas de barrières significatives à l'accès à la propriété pour un étranger et l'absence de restrictions sur le marché des changes. Là encore, ces critères écartent la quasi-totalité des pays africains, à l'exception de l'Égypte et de l'Afrique du Sud.

Quels critères pour l'émergence africaine ?

Si, comme nous l'avons illustré, la notion d'émergence ne renvoie pas à une définition communément admise par l'ensemble des acteurs des sphères économique et financière, nous identifions des critères communs aux pays dits émergents. Ils se distinguent par : 1) une croissance économique soutenue sur une longue période ; 2) leur capacité à s'insérer dans les échanges commerciaux mondiaux et à attirer l'investissement privé ; 3) une démographie dynamique et l'émergence d'une classe moyenne qui permettent la prise de relais d'un développement extraverti par une croissance endogène, reposant sur le développement d'un marché intérieur et de la consommation interne. Examiner l'Afrique à l'aune de ces critères permet de comprendre pourquoi la grande majorité du continent était jusqu'aux années 2010 tenue à l'écart de la notion d'émergence.

De la difficulté d'identification de pays émergents en Afrique...

L'examen de tels critères nécessite la prise en compte de multiples indicateurs quantitatifs, mais également qualitatifs. Pour autant, il suffit de considérer quelques-uns d'entre eux pour mettre en évidence toute la complexité de l'identification de pays émergents africains. Car, si quelques pays enregistrent de très bonnes

performances dans l'un de ces domaines, ils peinent à répondre à l'ensemble de ces critères.

Le Nigéria, l'Afrique du Sud et l'Égypte constituent les trois premières économies africaines, en taille de PIB. L'Afrique du Sud, l'un des huit pays africains à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS)¹ avec un revenu national brut par habitant de 7 194 dollars en 2018, est de longue date identifiée comme pays émergent. Le Nigéria (2 327 dollars/habitant) et l'Égypte (2 834 dollars/habitant), pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI), sont parfois également considérés comme tels. De par leur taille, ces économies sont les principales destinations africaines des investissements directs étrangers (IDE), après Maurice. Elles concentrent à elles seules 35 % des flux entrant en Afrique, d'après la base de données BOPS du FMI. L'Afrique du Sud et l'Égypte affichent des performances mitigées en matière d'indicateurs sociaux, selon l'indice de développement humain, au regard de leur développement économique, se classant respectivement aux 7^e et 8^e rangs africains. Les inégalités — mesurées par la part des revenus des 10 % les plus riches et celle des 40 % les plus pauvres — se sont fortement creusées en Afrique du Sud sur les deux dernières décennies, alors que le taux de pauvreté reculait. Enfin, leur croissance économique est relativement peu dynamique à l'échelle du continent, en moyenne sur la décennie. Dès lors, l'Égypte et le Nigéria tendent à perdre leur avance sur les PRITI et à s'éloigner de la moyenne des PRITS en termes de revenu par habitant.

Mais les pays connaissant les plus forts taux de croissance ne sont pas nécessairement ceux qui attirent le plus de capitaux, ni ceux qui parviennent à faire bénéficier leur population de cette accumulation de richesse. Pas moins de dix-sept pays africains affichent une croissance moyenne supérieure à 5 % entre 2009 et 2019 (voir carte 1). La croissance économique a été durablement soutenue sur cette période en Éthiopie (9,7 %), au Rwanda (7,3 %) et en Tanzanie (6,5 %). Ces pays à faible revenu sont engagés dans une dynamique de rattrapage, mais demeurent des marchés de

1. Pour l'année fiscale 2020, les pays à faible revenu (PFR) sont définis comme ayant un RNB par habitant (méthode Atlas de la Banque mondiale) inférieur ou égal à 1 015 dollars en 2018. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) ont un RNB par habitant compris entre 1 026 et 3 995 dollars. Entre 3 996 et 12 375 dollars, les pays sont classés parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS). Au-delà, ils appartiennent à la catégorie des pays à revenu élevé.

Carte 1. Moyenne des taux de croissance du PIB réels entre 2009 et 2019



Source : auteurs.

taille limitée : le PIB éthiopien ne représente en 2019 que 20 % du PIB nigérian, contre 15 % pour la Tanzanie et seulement 2 % pour le Rwanda. Leur croissance est en grande partie stimulée par des stratégies de développement dont les objectifs sont d'assurer la transition structurelle de l'économie vers l'industrie et les services, notamment à travers l'essor d'un secteur privé formel. La mise en œuvre de ces stratégies s'est traduite par un accroissement significatif des ratios d'investissement, jusqu'à atteindre 25 % du PIB au Rwanda et 35 % respectivement en Éthiopie et en Tanzanie en moyenne sur la période, contre 22 % en moyenne en Afrique subsaharienne. Toutefois, ces investissements restent à ce stade essentiellement portés par le secteur public, et ces pays attirent relativement peu de capitaux étrangers. Enfin, leurs résultats en matière d'indicateurs sociaux restent modestes en dépit d'une réduction de la pauvreté dans l'ensemble de ces pays et, pour l'Éthiopie, d'une progression forte de l'IDH et d'une baisse significative des inégalités.

Maurice, les Seychelles et, dans une moindre mesure, le Cap-Vert, économies insulaires ayant bâti leur développement économique autour de l'ouverture commerciale et financière ainsi que du tourisme, se distinguent par des ratios de flux d'IDE sur leur PIB particulièrement élevés et, dans le cas de Maurice, d'un environnement des affaires très favorable (13^e place du classement mondial *Doing Business 2020*). Leurs revenus par habitant sont élevés, les Seychelles se classant parmi les pays à revenu élevé et Maurice parmi les PRITS. Leurs IDH sont les deux premiers d'Afrique, de part et d'autre du seuil du développement humain très élevé (Seychelles) et élevé (Maurice). Pour autant, en raison de la taille de leur population et de leur marché interne, ces pays peuvent difficilement s'apparenter à des pays émergents.

Outre l'Égypte, les pays du Maghreb enregistrent également des performances relativement bonnes en matière d'indicateurs sociaux et de climat des affaires par rapport au reste du continent, et ils sont intégrés dans les chaînes de valeur européennes. Toutefois, leur croissance est faible sur la dernière décennie : de l'ordre de 3 % au Maroc et de 2 % en Tunisie.

Enfin, quelques économies exportatrices de matières premières se distinguent par une croissance économique soutenue (Ghana, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire) ou des flux d'IDE importants (le Mozambique avec la découverte en 2010 de la 12^e plus grande réserve de gaz du monde, mais aussi le Soudan, pays pétrolier, et la Zambie, deuxième producteur africain de cuivre). Toutefois, leurs performances économiques ne reposent pas ou peu sur des facteurs endogènes et demeurent exposées au retournement des cours des matières premières. En outre, leurs progrès en matière de développement humain restent limités.

... à la prise en compte d'indicateurs de développement pour identifier les pays émergents de demain

S'il apparaît que peu de pays africains peuvent être qualifiés d'émergents à ce stade, l'importance que revêt le concept d'émergence aussi bien pour les investisseurs que pour les dirigeants politiques des pays en développement a conduit certains chercheurs à s'affranchir des classements internationaux précédemment évoqués et à développer des analyses visant soit à identifier les prochains pays émergents à travers le monde [Daziano, 2013], soit à classer spécifiquement les pays africains [Gazibo et Mbabia, 2018]. Ces travaux ont en commun de dépasser les indicateurs précédemment évoqués et d'élargir le concept en

intégrant des notions issues de l'analyse des facteurs communs de réussite des BRIC. Outre les critères précédemment évoqués, elles concernent notamment la qualité des institutions, des politiques de diversification économique visant à la montée en gamme des exportations et des investissements significatifs dans les infrastructures [Otando *et al.*, 2019]. Ainsi, au-delà d'indicateurs quantitatifs démographiques et de croissance économique s'ajoutent des critères tels que le taux d'alphabétisation des femmes, l'urbanisation et la qualité des infrastructures ou encore la stabilité politique et la gouvernance.

En s'appuyant sur ces critères élargis, L. Daziano identifiait en 2013 l'Éthiopie et le Nigéria parmi les six prochains pays émergents qu'elle proposait de regrouper sous l'acronyme BENIVM. Si ce dernier figurait déjà parmi les « Next-11 », l'Éthiopie était en revanche absente des autres classements. À noter que l'Égypte n'avait pas été retenue dans ce classement en raison des incertitudes sur sa trajectoire à l'issue des événements politiques de 2011. L'auteur désignait également neuf pays comme « BENIVM de second rang », dont les populations étaient moins nombreuses mais qui pouvaient également prétendre, à terme, au statut d'émergents, et ce en dépit d'une plus grande dépendance aux matières premières. Dans ce groupe figuraient l'Angola, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mozambique. Dans le même esprit, G. Otando *et al.* identifient en 2019 six pays préémergents regroupés sous l'acronyme AKNEEM, à savoir l'Afrique du Sud, le Kenya, le Nigéria, l'Égypte, l'Éthiopie et le Maroc.

Plus récemment, l'élaboration d'un index sur l'émergence en Afrique a conduit M. Gazibo et O. Mbabia [2018] à proposer une nouvelle définition de l'émergence, qu'ils conçoivent comme un « processus de transformation économique soutenue qui se traduit par des performances aux plans social et humain et qui prend place dans un contexte politique et institutionnel stable susceptible d'en assurer la soutenabilité ». Avec pas moins de vingt-trois indicateurs répartis sur quatre dimensions (politique, économie, développement humain et société), cet index aboutit à l'identification de onze pays émergents africains (par ordre décroissant d'index : Maurice, Afrique du Sud, Seychelles, Botswana, Cap-Vert, Rwanda, Ghana, Tunisie, Namibie, Maroc, São Tomé-et-Príncipe) et de onze autres pays qui se situent « au seuil » auquel pourrait s'amorcer le processus d'émergence (Égypte, Ouganda, Algérie, Sénégal, Zambie, Tanzanie, Kenya, Gabon, Bénin, Malawi, Lesotho).

Enfin, V. G. Ndiaye et R. B. Djogbenou [2018], en analysant les performances des pays africains entre 2005 et 2015 selon

quatre-vingt-un indicateurs répartis en six composantes, distinguent parmi eux sept « girafes » qui dominent le classement (Afrique du Sud, Botswana, Cap-Vert, Maroc, Maurice, Namibie et Seychelles) et une douzaine de « guépards » moins bien classés mais dont la progression est la plus rapide. Parmi eux, des pays ayant entamé une transformation structurelle de leur économie (Éthiopie et Rwanda), d'autres bénéficiant de bons indicateurs de gouvernance et d'une croissance économique soutenue au cours de la période récente (Sénégal).

L'émergence de l'Afrique précédera celle des pays africains

Si les dynamiques à l'œuvre au sein de ces pays sont positives, elles ne peuvent pas, pour autant, être comparées à celles observées dans les grands pays émergents au cours des décennies 1990 et 2000. Alors que les BRICS pèsent près de 25 % du PIB mondial et 20 % des exportations de biens en 2018, la plupart des économies africaines reposent sur des marchés de taille étroite et une faible insertion actuelle dans les échanges internationaux, tant commerciaux que financiers. Leur trajectoire ne laisse pas présager d'une émergence sous la forme d'un modèle aussi extraverti, amené à concurrencer ces grandes économies à court terme, en tout cas à l'échelle nationale. Là où la première phase de l'émergence de nombreux pays asiatiques s'est appuyée sur une main-d'œuvre peu qualifiée et faiblement rémunérée, leur permettant de sous-traiter les activités des multinationales du secteur industriel et de s'insérer dans les chaînes de valeur mondiales sur le segment des activités intensives en main-d'œuvre et à faible contenu technologique, cette stratégie semble difficilement duplicable pour les pays africains. En effet, le caractère tardif de l'industrialisation dans la plupart de ces pays se heurte de manière croissante à l'automatisation des processus de production dans le secteur, limitant ainsi les perspectives d'une insertion dans les chaînes de valeur mondiales sur le segment des activités industrielles à forte intensité de travail, tout du moins à l'échelle de l'ensemble du continent.

Ce n'est d'ailleurs pas l'ambition de la plupart des pays africains disposant d'un plan d'émergence. En effet, la majorité de ces plans associent l'émergence à l'atteinte d'une nouvelle classe en termes de revenu national brut par habitant et à l'amélioration des indicateurs socioéconomiques. Pour le Gabon, l'émergence

consiste notamment à mettre fin au « paradoxe » entre son statut actuel de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et des indicateurs socioéconomiques similaires à ceux des pays les moins avancés. En Afrique de l'Est, l'atteinte du statut de pays à revenu intermédiaire, à des échéances comprises entre 2020 et 2040, a été retenue comme objectif. Si le Kenya a atteint le statut de PRITI en 2016, le Rwanda — dont le plan s'achève en 2020 — et l'Ouganda — qui s'était fixé un objectif intermédiaire en 2017, repoussé à 2020 — ont en revanche manqué leurs cibles respectives. Pour atteindre leurs objectifs, ces plans mettent généralement en avant la nécessaire diversification économique, indispensable en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée. Ils identifient des secteurs prioritaires à développer, moteurs d'une croissance soutenue et durable, et indispensable à la création d'emplois. C'est le cas notamment du Plan Sénégal émergent qui se concentre sur sept secteurs jugés prioritaires pour leur capacité à créer de l'emploi, de l'investissement privé et des exportations (parmi lesquels l'agriculture, les mines, le BTP ou encore le tourisme), eux-mêmes déclinés en vingt-sept groupes de projets phares. L'ambition d'une croissance pérenne, endogène et inclusive ne pourra être atteinte qu'à condition de lever les principaux verrous structurels pesant sur les économies africaines, par ailleurs identifiés dans la plupart de ces stratégies. Il s'agira notamment de répondre à l'enjeu crucial de l'amélioration du capital humain afin de permettre l'insertion de la jeunesse dans un marché du travail formalisé, de mettre en place un cadre de gouvernance favorable, d'investir dans un réseau d'infrastructures (télécommunications, électricité, eau et assainissement) de qualité afin de stimuler l'investissement privé tout en préservant une trajectoire d'endettement soutenable. Ce sont là les conditions nécessaires préalables d'une émergence des pays africains à plus long terme.

Au-delà d'une plus grande prospérité à l'échelle des pays et à défaut d'anticiper une vague d'émergences nationales à court terme, l'Afrique dispose d'atouts pour émerger en tant que continent selon une voie qui lui sera propre. En premier lieu, elle pourra s'appuyer sur sa population et la perspective potentielle d'un dividende démographique à venir. La population africaine pourrait atteindre 3 milliards de personnes d'ici à 2065 et le continent restera le plus jeune du monde : 30 % des individus auront alors entre 15 et 24 ans. Une telle évolution serait de nature à « générer une croissance économique exceptionnelle de l'ordre de 500 milliards de dollars par an » [Ngom, 2017]. Le

dynamisme de la consommation intérieure, qui a crû à hauteur de 4 % par an en moyenne sur la dernière décennie à l'échelle du continent, laisse entrevoir ce potentiel et offre des débouchés possibles aux entreprises africaines ainsi que la perspective de nombreuses créations d'emplois. L'Afrique pourrait également s'appuyer à terme sur la complémentarité de ses productions, notamment en termes de matières premières, entre ses différentes régions : complémentarité des productions agricoles liée à l'hétérogénéité des conditions climatiques, entre les pays miniers et producteurs de pétrole, etc. Autant d'atouts qui pourraient favoriser le développement d'un marché africain, commercial dans un premier temps puis financier. C'est le sens des démarches actuelles promouvant l'intégration régionale et continentale, perçue comme un levier pour le développement du secteur privé et le renforcement des investissements. Partout sur le continent, les organisations régionales aspirent en effet à se renforcer. À l'Ouest, c'est l'ambition de l'ECO, le projet d'une union monétaire qui dépasserait la zone franc et pourrait intégrer le Nigéria et le Ghana. La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), quant à elle, après la mise en place d'une union douanière en 2005 puis d'un marché commun en 2010, se fixe pour objectif la création d'une union monétaire (EAMU) à l'horizon 2024. Le premier pas d'une intégration à l'échelle continentale a été franchi avec la mise en place de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Mais, au-delà des enjeux commerciaux, l'Afrique s'est dotée d'une gouvernance à l'échelle continentale, à travers l'Union africaine et ses institutions. Elle a créé les fondements d'une intégration plus culturelle et politique, autour d'une vision partagée — un développement inclusif et durable —, structurée dans un cadre stratégique commun élaboré en 2013, l'agenda 2063 intitulé *L'Afrique que nous voulons*. Au-delà de l'avènement de l'Afrique comme économie émergente, ces organisations matérialisent le positionnement d'un continent accédant au statut de puissance émergente, en tant qu'acteur incontournable sur la scène diplomatique internationale.

Repères bibliographiques

- CHAOUAD R. [2016], « Émergence : genèse et circulation d'une notion devenue catégorie d'analyse », *Revue internationale et stratégique*, n° 103, automne, p. 55-66.
- CHENAF-NICEF D. [2016], « Émergence et développement : une relation complexe et contrariée », *Revue internationale et stratégique*, n° 103, automne, p. 67-75.
- DAZIANO L. [2013], *La Nouvelle Vague des émergents*, Fondapol, Paris.

- GAZIBO M. et MBABIA O. [2018], *Index de l'émergence en Afrique 2017*, Observatoire de l'émergence en Afrique, Montréal.
- HAMADOU DAOUA Y. [2019], « Dynamiques, marqueurs et fragilités des trajectoires d'émergence en Afrique subsaharienne », *Mondes en développement*, vol. 186, n° 2, p. 121-136.
- MAR DIEYE A. [2017], « Analyse transversale d'études de cas relatives à l'expérience de certains pays africains dans leur marche vers l'émergence : bilan, leçons apprises et perspectives d'avenir », présentation lors de la 2^e conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique (CIEA-II).
- NDIAYE V. G. et DJOGBENOU R. B. [2018], « L'émergence des économies africaines. Un nouveau cadre d'analyse des ressorts et performances socioéconomiques », *Futuribles*, n° 422, janvier-février, p. 75-86.
- NGOM M. [2017], « Ce qu'il faut attendre du dividende démographique de l'Afrique », *ID4D*, 18 janvier, <https://ideas4development.org/afrique-dividende-demographique/>.
- OTANDO G., ECHKOUNDI M. et HAFID H. [2019], « Les pays africains entre développement et émergence », *Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde*, n° 34, p. 27-36.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL [2014], *Le Plan Sénégal émergent*.
- RIOUX R. [2019], « L'Afrique a repris sa place dans le monde et dessine désormais sa propre voie vers l'émergence », *Annales des Mines. Réalités industrielles*, n° 3, août, p. 3-5.
- VERCUEIL J. [2015], *Les Pays émergents. Brésil – Russie – Inde – Chine... Mutations économiques, crises et nouveaux défis*, Bréal, Paris, 4^e édition.

III / Une troisième voie pour l'agriculture ouest-africaine ? Le cas de l'agroécologie au Sénégal

*Philippe Roudier (AFD) et Djiby Dia
(Institut sénégalais de recherches agricoles, ISRA/BAME)¹*

Le poids de l'agriculture dans l'économie africaine est prépondérant, bien qu'il soit assez varié d'un pays à l'autre. En 2018, la part moyenne de l'agriculture dans le PIB en Afrique subsaharienne était, selon la Banque mondiale, de 15,6 % et concernait 54 % des emplois, ces deux chiffres étant néanmoins en baisse depuis vingt ans. À titre de comparaison, pour la zone Amérique latine et Caraïbes, la part de l'agriculture dans l'emploi est de 14 % et elle représente 4,6 % du PIB. Pourtant, après le coup de projecteur tragique porté sur le secteur agricole ouest-africain lors des grandes sécheresses des années 1970 et 1980 au Sahel, celui-ci est petit à petit sorti des principales préoccupations des États de la sous-région et de la communauté du développement pour connaître, à nouveau, un regain d'intérêt dans les années 2000. Cependant, le développement du secteur agricole, nécessaire pour nourrir une population croissante, est limité par de nombreux verrous, comme l'appauvrissement des sols, la disponibilité du foncier ou le changement climatique. Cela rend nécessaire la recherche d'une nouvelle voie pour l'agriculture en Afrique subsaharienne et notamment en Afrique de l'Ouest, la région africaine avec la principale production agricole et animale. Ce chapitre revient sur les grands enjeux de l'agriculture dans la sous-région et particulièrement au Sénégal. Dans quelle

1. Les auteurs tiennent à remercier Meghann Puloc'h, François Giraudy, Christophe Cottet et Ibtissam Qaddi pour leurs commentaires avisés sur une version préliminaire de ce chapitre.

mesure l'agroécologie pourrait être une voie adéquate pour le développement agricole dans cette sous-région en faisant face aux défis climatiques, économiques et de sécurité alimentaire ?

Les enjeux de l'agriculture en Afrique de l'Ouest

L'agriculture, secteur clé dans la réduction de la pauvreté

En Afrique subsaharienne, la part moyenne des dépenses publiques pour l'agriculture représentait 4,09 % du PIB agricole en 1980 ; 3,73 % en 1990 ; 3,67 % en 2000 et 6,42 % en 2005. Cette progression de l'investissement dans le secteur agricole est due premièrement à la reconnaissance de son impact sur l'économie et notamment sur la réduction de la pauvreté (voir tableau 1). Selon Conceição *et al.* [2016], qui synthétisent cinq études différentes, la croissance du PIB agricole en Afrique serait environ trois fois plus efficace dans la réduction de la pauvreté que la croissance d'autres secteurs comme l'industrie ou le secteur manufacturier. Deuxièmement, il y a eu une prise de conscience des États africains que les investissements dans le secteur agricole étaient trop faibles par rapport au reste du monde. Sur la période 2000-2012, ces investissements ont été de 19 dollars (en parité de pouvoir d'achat) par personne contre 28 dollars en Asie du Sud et 47 dollars en Amérique latine et Caraïbes [Goyal et Nash, 2017]. Cet intérêt s'est d'ailleurs illustré par la déclaration de Maputo en 2003 (prolongée en 2013 par celle de Malabo), qui reconnaissait que les investissements des pays africains pour l'agriculture étaient trop faibles et prévoyait de les porter à 10 % du PIB, un objectif qui n'est actuellement pas atteint.

Augmenter les rendements agricoles : un objectif phare des politiques agricoles

De manière concomitante, en 2008, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont vécu des crises urbaines (parfois appelées « émeutes de la faim ») liées à d'importants problèmes d'importation d'aliments, comme le riz et le lait, à cause d'une hausse des prix sur le marché international. Cela a mené de nombreux décideurs politiques à réaffirmer le besoin d'autosuffisance alimentaire, c'est-à-dire la capacité d'un pays à produire ce qu'il consomme, comme une priorité nationale [Seck *et al.*, 2013].

Tableau 1. Les effets de la croissance du PIB agricole comparée à celle d'autres secteurs

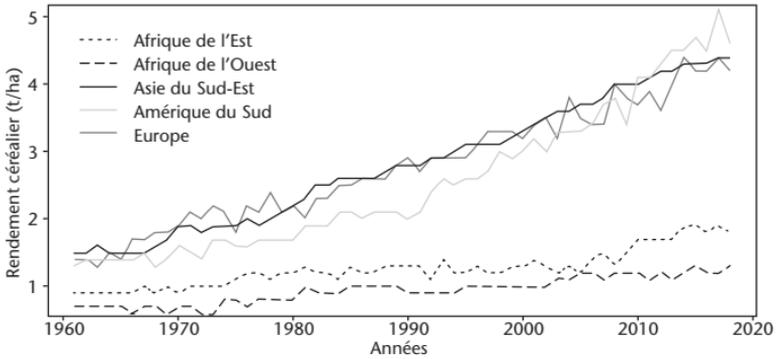
Agriculture	Effet	Indicateur de pauvreté	Autres secteurs
La croissance du PIB agricole par travailleur agricole	est 2,9 fois plus efficace	dans l'augmentation du revenu moyen des 20 % de la population la plus pauvre	que la croissance du PIB non agricole.
Une augmentation de 1 % du PIB agricole par tête	est 2,7 fois plus efficace	dans la réduction du taux de pauvreté à 1 dollar par jour	que la croissance du PIB industriel.
La croissance du PIB agricole	est 2,9 fois plus efficace	dans la réduction du taux de pauvreté à 1 dollar par jour	que la croissance du secteur manufacturier.
Une augmentation de 1 % du PIB agricole	est 3 fois plus efficace	dans l'augmentation des dépenses des ménages les plus pauvres	que la croissance non agricole.
La croissance du PIB agricole	est 4 fois plus efficace	dans la réduction du taux de pauvreté à 1 dollar par jour	que la croissance non agricole.
La croissance du PIB agricole	est 1,3 fois plus efficace	dans la réduction du taux de pauvreté à 2 dollars par jour	que la croissance non agricole.

Source : Conceição et al. [2016].

Cela marque une évolution significative par rapport au modèle préexistant, voulu ou induit par le marché, qui cherchait en partie à dégager des liquidités *via* les cultures de rente (coton, cacao, arachide) pour se procurer sur les marchés internationaux les denrées fortement demandées en Afrique de l'Ouest — comme le riz — dont le prix est relativement bas.

Pour parvenir à cet objectif d'autosuffisance alimentaire, dans un contexte démographique qui pourrait voir la population de la sous-région être multipliée par deux d'ici 2050 [UNDESA, 2015], il est nécessaire d'augmenter drastiquement la production agricole locale. Cette augmentation passe soit par l'extension de la superficie cultivée, soit par l'augmentation des rendements. Pour diverses raisons, l'augmentation des superficies cultivées a connu depuis les années 1960 une forte croissance, ce qui a permis d'accroître effectivement la production [OCDE et FAO, 2016]. En Afrique de l'Ouest, la superficie emblavée a augmenté

Graphique 1. Évolution des rendements moyens des céréales (en tonnes/ha)



Source : auteurs, d'après les données FAOSTAT.

de 90 % en moyenne entre les périodes 1980-1990 et 2008-2018. Si les rendements ont également suivi une tendance à la hausse, ils restent particulièrement bas comparés à ceux de nombreuses régions du monde et à leur potentiel.

Le graphique 1 montre ainsi que les rendements des céréales en Afrique de l'Ouest sont actuellement environ quatre fois inférieurs à ceux d'Asie du Sud-Est, d'Europe ou d'Amérique latine et inférieurs de 50 % à ceux d'Afrique de l'Est. Cela est dû au fait que l'agriculture ouest-africaine est extensive, c'est-à-dire qu'elle consomme peu d'intrants sur une surface donnée et qu'elle est faiblement mécanisée. La marge de manœuvre concernant l'augmentation de la production totale de la sous-région paraît donc venir essentiellement de l'amélioration de ces rendements. L'extension des superficies cultivées n'est en effet pas soutenable, car elle provoque de nombreuses externalités négatives, comme la déforestation, synonyme d'émissions de carbone et de perte de biodiversité. Par exemple, la Côte d'Ivoire a perdu 90 % de son couvert forestier depuis 1960, principalement à cause de l'extension de la surface cultivée en cacao.

Tenir compte des externalités négatives de l'intensification

La situation semble donc indiquer clairement la nécessité d'augmenter les rendements agricoles en Afrique de l'Ouest. À première vue, les évolutions montrées dans le graphique 1

pourraient plaider en faveur d'un transfert de modèle d'agriculture intensive comme en Europe ou en Asie, où la « révolution verte » a permis une amélioration drastique des rendements dans les années 1960 et 1970 grâce à l'utilisation d'intrants chimiques et à un recours massif à l'irrigation. Cependant, si ces pratiques ont bien rempli leur rôle d'augmentation des rendements, elles ont aussi eu des impacts négatifs sur l'environnement (pollution de la ressource en eau, appauvrissement des sols, perte de biodiversité). Par exemple, le district de Wayanad en Inde comptait au moins soixante-quinze variétés de riz avant la révolution verte et seulement vingt variétés après celle-ci [Kumar *et al.*, 2010]. La pollution importante de la ressource en eau par les intrants chimiques a, quant à elle, eu des impacts importants sur la biodiversité animale, mais aussi sur la santé humaine. Brainerd et Menon [2013] montrent que, en Inde, les variations saisonnières de la qualité de l'eau liées aux polluants issus de l'agriculture ont un effet important sur la mortalité des nouveau-nés : une augmentation de 10 % des polluants agricoles par rapport à la moyenne induit ainsi une augmentation de 6,2 % de la mortalité dans le premier mois suivant la naissance. Cette intensification de l'agriculture produit également des effets sur la qualité des aliments. Le nombre de calories par personne a ainsi augmenté, mais au détriment de l'apport nutritionnel. Ce type d'agriculture favorise les aliments riches en carbohydrates responsables d'une progression de l'obésité et de l'anémie [Patel, 2013].

Trouver une troisième voie qui soit résiliente aux effets du changement climatique

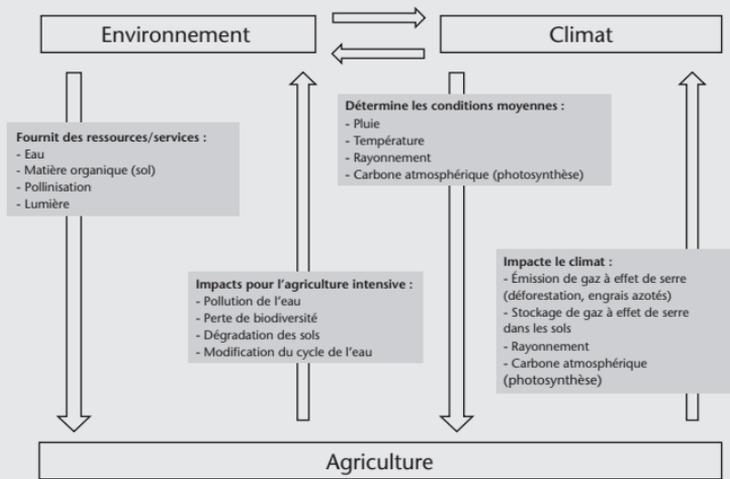
Au-delà des modèles classiques d'agriculture « extensive » et « intensive » qui ne semblent pas satisfaisants dans ce contexte, il faut donc chercher une troisième voie qui permette de réaliser une augmentation de rendement de manière écologique, c'est-à-dire en limitant au maximum les externalités environnementales négatives comme la pollution de la ressource en eau ou l'appauvrissement des sols (voir encadré 1). À cette équation s'ajoute également la nécessaire prise en compte du changement climatique qui peut impacter considérablement l'agriculture à travers des modifications du régime des pluies et la hausse des températures (sécheresses). Il faut ainsi trouver des évolutions culturelles qui ne soient pas trop affectées par les changements futurs et

Encadré 1. Les synergies entre agriculture, environnement et climat

L'agriculture, l'environnement et le climat sont extrêmement liés et doivent être pensés simultanément. L'environnement fournit des ressources (comme l'eau ou les éléments organiques des sols) et des services (pollinisation *via* les abeilles favorisant la production) à l'agriculture. En retour, celle-ci peut affecter l'environnement

négativement ou positivement (dégradation ou restauration des sols). Le système climatique est, quant à lui, intimement lié à l'environnement : toute modification du couvert végétal, de la température des océans, du cycle de l'eau influe sur le climat et *vice versa*. Le climat interagit avec l'agriculture en lui fournissant les conditions moyennes de croissance des cultures et en étant affecté par celle-ci de façon négative (émissions de gaz à effet de serre) ou positive (stockage de carbone dans les sols).

Schéma 1. Les interactions agriculture/environnement/climat



Source : auteurs.

qui minimisent les émissions de gaz à effet de serre anthropiques, responsables du changement climatique. L'agriculture, dans sa définition large, est en effet responsable de près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial.

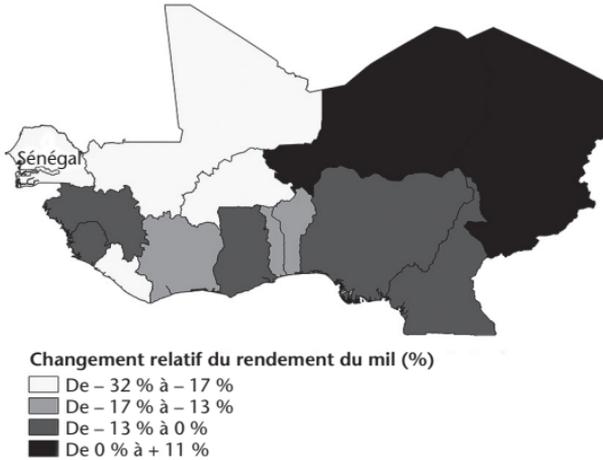
*Études de l'impact du changement climatique
sur l'agriculture ouest-africaine des années 1980 à nos jours*

Si la période de sécheresse des années 1970 et 1980 est maintenant bien connue et a concerné la majeure partie de la sous-région, surtout dans sa partie sahélienne et soudano-sahélienne, les évolutions depuis les années 1980 sont géographiquement contrastées. Sanogo *et al.* [2015] notent ainsi sur la période 1980-2010 une tendance à la reprise des pluies, sauf pour la Guinée, le Libéria, la Sierra Leone et le centre du Nigéria. Le réchauffement de la région depuis les années 1950 est quant à lui continu et de l'ordre de + 1 °C. Ces modifications ont eu un impact clair sur les rendements agricoles (l'augmentation de température plus particulièrement). Selon Coulibaly *et al.* [2020], en Afrique subsaharienne, une augmentation de température moyenne de 1 % a mené à une diminution de la production agricole de 1,8 % (une baisse de 1 % de la pluie annuelle mène quant à elle à une baisse de 0,12 %). Les facteurs climatiques ne sont certes pas les seuls à peser sur les rendements (la fertilité des sols, les attaques de ravageurs, etc. ayant également des effets négatifs), mais, selon Mertz *et al.* [2010], 30 % à 50 % des agriculteurs de la sous-région considèrent le climat changeant comme un facteur important dans la baisse des rendements. Cet ordre de grandeur, fondé sur des études par questionnaire, a été confirmé récemment par une modélisation économétrique qui montre que, en Afrique de l'Ouest, les facteurs climatiques expliquent 40 % de la variation de la productivité agricole [Mechiche-Alami et Abdi, 2020].

*Impacts du changement climatique à venir
sur l'agriculture ouest-africaine*

Étant donné l'impact que les tendances du climat passé ont eu sur le secteur agricole, il paraît pertinent de s'intéresser à ce que les modèles projettent pour le futur. Les projections du climat s'accordent sur un réchauffement important en Afrique de l'Ouest, allant de + 3 °C à + 7 °C à la fin du *xxi*^e siècle, selon les scénarios et les modèles [Sultan et Gaetani, 2016]. L'évolution pluviométrique est plus incertaine sur la majeure partie de la sous-région, mais Sylla *et al.* [2016] projettent une baisse significative des pluies annuelles pour le Sénégal et l'ouest du Mali ainsi qu'une hausse pour une partie du Niger. L'année d'émergence de ces nouveaux climats est encore incertaine dans beaucoup de régions, mais

Carte 1. Évolution relative médiane du rendement du mil en Afrique de l'Ouest (en %), pour un scénario à + 2 °C, par rapport à l'ère préindustrielle (1850-1900)



Source : auteurs, d'après les données Regiocrop.

Gaetani *et al.* [2020] trouvent pour le Sénégal que ces conditions plus sèches devraient se mettre en place avant 2036. Ces évolutions vont par ailleurs avoir des conséquences importantes sur l'agriculture, à travers une diminution des rendements. Par exemple, dans le cas du mil, une culture de subsistance fondamentale en Afrique de l'Ouest, un réchauffement de + 1,5 °C et les modifications de pluie qui sont liées à ce réchauffement auront des effets négatifs marqués sur son rendement (voir carte 1) [Salack, 2006]. En effet, l'agriculture étant majoritairement pluviale (c'est-à-dire sans irrigation), elle est fortement dépendante des précipitations. Les hausses de température influent également de manière importante sur la croissance des plantes. Les zones adéquates à la production pourraient également être modifiées de façon significative : Schroth *et al.* [2016] considèrent ainsi que, en 2050, les pays producteurs de cacao en Afrique de l'Ouest auront perdu 51 % des zones les plus propices à cette culture à cause du changement climatique.

Enfin, au-delà de la simple quantité produite, l'augmentation de température future va aussi avoir un impact sur

les teneurs en nutriments des cultures. Myers *et al.* [2014] démontrent par une revue de résultats d'expérimentations que le riz et le blé devraient connaître une baisse significative de leur teneur en zinc, fer et protéines. Ces éléments sont des indicateurs fondamentaux à considérer puisqu'une bonne alimentation ne se mesure pas uniquement par son apport calorifique, mais aussi par sa qualité nutritionnelle. La production agricole devrait ainsi être sévèrement impactée par le changement climatique futur ; il convient donc que la troisième voie recherchée pour l'augmentation des rendements prenne en compte ces évolutions et propose des stratégies d'adaptation au changement climatique qui renforcent la résilience des systèmes agricoles.

Quels chemins pour la troisième voie de l'agriculture en Afrique de l'Ouest ?

La recherche de cette troisième voie n'est pas complètement nouvelle, et différents concepts ont émergé dans les dernières décennies pour répondre à ces problèmes. À titre d'illustration, l'intensification soutenable (ou écologique), l'agriculture biologique, la permaculture, l'agriculture intelligente face au climat (AIC ou *climate smart agriculture*) peuvent être mentionnées. Ces concepts ont bien souvent des points communs (pour plus de détails, voir les annexes du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition [HLPE, 2019]). L'agriculture intelligente face au climat et l'agroécologie, qui sont deux grands modèles couramment cités comme une évolution possible des systèmes agricoles africains, partagent par exemple le but de l'intensification, tout en améliorant la résilience climatique et en minimisant l'impact environnemental. Certaines pratiques culturales sont d'ailleurs partagées par les deux courants. Cependant, l'agroécologie est complètement fondée sur la mobilisation et le développement des processus écologiques et biologiques pour se passer au maximum d'intrants de synthèse (pesticides, fongicides) alors que l'agriculture intelligente face au climat peut formellement y avoir recours, de même qu'aux organismes génétiquement modifiés. Plus fondamentalement, l'agriculture intelligente face au climat demeure dans une logique *business as usual* d'agriculture industrielle, où l'agriculteur reste dépendant de grands groupes semenciers et pétrochimiques [Pimbert, 2017]. L'agroécologie, quant à elle, vise à remettre l'agriculteur au centre du système agricole et à

Encadré 2. L'agroécologie, au-delà d'une juxtaposition de pratiques culturelles

L'agroécologie est une science, un mouvement de pensée ainsi qu'un ensemble de pratiques culturelles. Il n'existe cependant pas de cahier des charges strict définissant l'agroécologie, comme c'est le cas pour l'agriculture biologique par exemple. D'une manière générale, l'agroécologie est l'application des principes de l'écologie à l'agriculture pour assurer une production de façon durable, en quantité

optimisée (en incluant les aspects économiques et la question de la force de travail). L'idée principale est d'associer différents éléments d'un système de production agricole pour qu'ils en tirent mutuellement parti. Par exemple, intégrer élevage et agriculture (l'élevage fournit du fumier à l'agriculture qui lui fournit du fourrage en retour), cultiver dans le même champ maïs et niébé (pour la fixation d'azote), effectuer des rotations de cultures, diversifier les variétés, etc. L'agroécologie n'exclut pas un recours aux engrais de synthèse, mais leur consommation se fait de façon parcimonieuse.

valoriser son savoir traditionnel ainsi que la production locale ou nationale.

Choisir entre ces différentes visions de l'agriculture ne peut être fait qu'en tenant compte du contexte climatique, écologique, commercial et institutionnel de chaque pays. Le Sénégal réaffirme son option vers davantage d'agroécologie (voir encadré 2 pour une définition) en réitérant certains de ses principes dans le Plan d'action prioritaire de la deuxième phase du Plan Sénégal émergent (2019-2024) [République du Sénégal, 2018, objectif stratégique n° 10]. Plusieurs acteurs du secteur, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, usagers des forêts, citoyens/consommateurs, organisations communautaires, collectivités territoriales, organisations non gouvernementales, chercheurs et entreprises privées se sont de plus engagés dans une alliance dénommée DyTAES (Dynamique pour une transition agroécologique au Sénégal) afin, notamment, de recommander et d'insuffler des politiques publiques dans ce domaine [DyTAES, 2020]. La DyTAES, mettant l'agriculture familiale au cœur de ses préoccupations, identifie quinze défis majeurs, dont la protection et le développement de l'agriculture familiale, la sécurité et la souveraineté alimentaires, l'accès à la terre pour les exploitations familiales, la protection des ressources en eau productives, la protection et la restauration des terres, la gestion durable des ressources forestières, la protection de l'agrobiodiversité locale, la résilience face au changement climatique, les synergies agriculture/élevage, la dépendance réduite aux pesticides et engrais minéraux ainsi que la promotion d'une consommation durable.

Au Sénégal, l'agroécologie vise à atténuer la forte dépendance aux engrais minéraux et aux produits phytosanitaires qui pèse sur l'économie avec des résultats mitigés. L'agriculture sénégalaise consomme chaque année 598 tonnes de pesticides solides et 1,3 million de litres de pesticides liquides, pour un montant représentant 11 milliards de francs CFA, soit près de 17 millions d'euros [Diop, 2013]. L'étendue des principes de l'agroécologie est encore loin d'être généralisée dans le pays, même si les exploitants utilisent parfois, et de plus en plus, certains de ces procédés, comme l'association de cultures ou l'apport de fumure organique [Levard et Mathieu, 2018]. Cette dernière technique permet spécifiquement de lutter contre la perte de fertilité des terres agricoles qui est reconnue comme l'un des fléaux les plus graves de l'agriculture sénégalaise, particulièrement dans la zone du bassin arachidier. La culture importante de l'arachide a fini par produire des effets néfastes sur le sol en l'exposant à l'érosion éolienne et en conduisant à la détérioration de ses éléments organiques. Cependant, en pratique, l'apport de fumure animale à la parcelle est une contrainte de taille pour les exploitations familiales. D'une part, ces contraintes sont liées aux problèmes de transport de la concession (lieu privilégié de production de fumier à partir de la stabulation du bétail de case) au champ. D'autre part, les contrats de parage du bétail — aussi appelés contrats de fumure — ont tendance à diminuer. Ces contrats sont en fait des accords entre un éleveur nomade et un agriculteur, permettant notamment au premier de faire paître ses animaux sur les terres du second qui bénéficie ainsi du fumier produit pour fertiliser les sols. La raréfaction de cette pratique de parage est en partie liée au changement climatique qui occasionne le repli de la transhumance plus au sud et au sud-est du pays, l'éloignant progressivement des zones densément cultivées du bassin arachidier. La recherche préconise idéalement entre 10 et 20 tonnes de fumier à l'hectare pour entretenir les sols [Badiane *et al.*, 2000]. Peu de ménages agricoles sont actuellement en mesure de respecter ces recommandations. Or les suivis réalisés en Haute-Casamance montrent que les troupeaux, en consommant les ressources du terroir puis en les restituant de façon semi-pilotée sous forme de fumier, peuvent maintenir la fertilité de plus de 30 % du terroir sans autre intrant [Ickowicz *et al.*, 1998 ; Manlay *et al.*, 2004].

Évaluation des pratiques agroécologiques : le cas du Sénégal

Productivité agricole et rendements

Une des grandes critiques souvent émises à l'encontre de l'agroécologie serait son incapacité à « nourrir le monde », c'est-à-dire à atteindre des rendements décents, dans un contexte de croissance démographique, comparativement à l'agriculture intensive fortement utilisatrice d'intrants chimiques. Une différence de rendement peut en effet être notée entre les parcelles agroécologiques et celles de l'agriculture intensive. Dugué *et al.* [2017] montrent que, sur la région des Niayes au Sénégal, les parcelles de choux pommés menés en agroécologie ont 35 % de rendement en moins par rapport aux cultures avec apports importants d'engrais azotés. En revanche, l'étude de l'effet des pratiques agroécologiques comparativement aux pratiques culturales classiques en Afrique de l'Ouest, c'est-à-dire avec un très faible niveau d'intrants de synthèse, montre une augmentation franche des rendements. Levard et Mathieu [2018] estiment ainsi que, au Sénégal, les exploitations avec une forte intégration des pratiques agroécologiques connaissent une augmentation de rendement de + 52 % pour les céréales par rapport à l'agriculture extensive ou traditionnelle. Une revue plus générale de 114 projets menés en Afrique constate même une augmentation moyenne de 114 % des rendements après la mise en place de pratiques agroécologiques [UNCTAD et UNEP, 2008].

En résumé, l'agroécologie ne permettrait pas d'atteindre des rendements équivalents à ceux de l'agriculture intensive de type « révolution verte », mais elle contribuerait cependant à les améliorer nettement. Par ailleurs, l'utilisation d'engrais chimiques faisant progressivement chuter le taux de matière organique du sol, ces intrants deviennent également moins efficaces chaque année. L'approche systémique agroécologique, quant à elle, augmente la durabilité de la production des parcelles : c'est ainsi sur un horizon de dix ou quinze ans que les potentialités de l'agroécologie pourront pleinement s'exprimer.

Impacts sur les revenus des agriculteurs

L'impact sur les rendements n'est pas l'unique indicateur à considérer. L'évolution du revenu des exploitants est également un facteur important, surtout dans un contexte de grande

pauvreté chez les producteurs. Selon Faye *et al.* [2019], 90 % des agriculteurs du bassin arachidier sénégalais vivent en dessous du seuil de pauvreté national et 99 % en dessous de celui défini par la Banque mondiale. Outre l'effet sur les rendements, c'est à travers des prix de vente parfois plus élevés (notamment dans le cas de cultures certifiées) et des coûts de production plus faibles (moins d'intrants) que l'agroécologie peut contribuer à l'augmentation drastique des revenus des producteurs. Au Sénégal, Chappell *et al.* [2018] relèvent ainsi des augmentations de revenu médian de 33 % grâce à la mise en place de l'agroécologie et démontrent surtout que les cultivateurs les plus pauvres réussissent à dégager un revenu de la vente de leur production, ce qui n'était pas le cas auparavant. Levard et Mathieu [2018] observent, quant à eux, que les exploitations au Sénégal qui intègrent fortement agriculture et élevage — un des principes de l'agroécologie — ont des revenus par actif familial deux à quatre fois supérieurs à ceux des autres familles, à superficie égale. Cependant, étant donné l'ampleur encore restreinte des exploitations mettant en œuvre ces stratégies agroécologiques, il est difficile d'avoir une analyse *ex post* (c'est-à-dire suivant la mise en œuvre effective de l'agroécologie et mesurant son impact macroéconomique).

Adaptation au changement climatique et externalités environnementales

Évidemment, si toutes les pratiques agroécologiques n'ont pas comme objectif premier de s'adapter au changement climatique — l'appauvrissement et l'érosion des sols constituant d'autres sources de préoccupation majeures —, elles ont souvent des cobénéfices climat importants. Par exemple, l'ajout de fumure organique pour améliorer la fertilité des sols augmente aussi leur teneur en carbone et leur capacité de rétention en eau, rendant ainsi l'agrosystème plus résilient face aux sécheresses. Certaines techniques spécifiques de récupération de l'eau (zaï, cordon pierreux) ont également montré un impact allant jusqu'à + 166 % du stock de carbone des sols au Burkina Faso [Yameogo *et al.*, 2019].

Si ce n'est pas le point central des évaluations, l'agroécologie participe pourtant à la réduction de la pollution de l'environnement, en particulier de la ressource en eau, *via* un usage limité des intrants et une meilleure rétention de ceux-ci dans les sols. Cependant, à notre connaissance, il n'existe pas encore

de mesure de l'impact de l'agroécologie sur la qualité de l'eau. L'agroécologie a également un impact notable sur la biodiversité (notamment de sols), comme souligné par Scopel *et al.* [2013] dans le cas du Brésil. De telles analyses ne sont pas encore disponibles pour l'Afrique de l'Ouest.

Conclusion

L'augmentation nécessaire de la production des céréales en Afrique de l'Ouest ne pourra pas seulement venir d'une augmentation des superficies cultivées, compte tenu de la crise de la main-d'œuvre en milieu rural et de celle du foncier. L'intensification conventionnelle de la production ne peut pas être non plus une réponse fiable, étant donné le coût de l'engrais minéral jugé prohibitif par les ménages agricoles, ses externalités environnementales négatives ainsi que son manque d'efficacité à moyen terme s'il s'agit de la seule solution technique proposée. L'augmentation de la production et de la productivité agricoles doit passer par des schémas d'intensification agroécologique qui permettraient de maintenir — voire d'améliorer — la fertilité des sols, de lutter biologiquement contre les ravageurs et de promouvoir les pratiques augmentant la résilience à la variabilité climatique. Les stratégies agroécologiques ont ainsi montré en Afrique de l'Ouest, et au Sénégal en particulier, des résultats très positifs en termes d'impact sur les rendements et sur les revenus des ménages.

Pendant, l'agroécologie a du mal à s'imposer plus massivement dans la sous-région. Plusieurs barrières de différents types en sont responsables. Il s'agit premièrement d'une faible politique de promotion et de soutien de l'agroécologie par les gouvernements qui ne connaissent pas forcément ses plines potentialités. Côté [2014], faisant une revue de plusieurs politiques agricoles panafricaines et régionales (dont celles de l'Afrique de l'Ouest), souligne ainsi que l'agroécologie en est généralement absente, à l'inverse de l'agriculture intensive et d'un « paradigme technologique en faveur des biotechnologies ». Deuxièmement, les agriculteurs font face à de nombreuses contraintes qui limitent leur utilisation de l'agroécologie [Dugué *et al.*, 2015], notamment la disponibilité en fumure organique. Cet ensemble de techniques étant assez complexes, elles demandent une étape de formation et d'apprentissage qui peut paraître trop longue à beaucoup de producteurs et nécessite en tout état de cause un dispositif d'appui-conseil dans la durée, qui n'est pas forcément existant, car celui-ci est

généralement focalisé sur l'agriculture conventionnelle. De plus, ce passage d'un mode de culture à l'autre constitue une prise de risque, ce que les agriculteurs ouest-africains ont tendance à vouloir éviter absolument : il semble donc indispensable de mettre en œuvre des processus d'accompagnement, des filets de sécurité pour favoriser cette transition. Enfin, investir financièrement dans cette transition est difficile pour beaucoup de producteurs car ils n'ont pas ou que peu d'épargne, peu d'accès au crédit de moyen terme, et le retour sur investissement de la transition agroécologique ne se concrétise que sur le long terme. Les facteurs bloquants d'une mise à l'échelle de l'agroécologie sont ainsi de nature différente et ne peuvent pas être imputés à un acteur en particulier. C'est seulement en travaillant de manière coordonnée que gouvernements, agriculteurs, organisations de producteurs, chercheurs, ONG et autres acteurs du secteur pourront lever ces barrières.

Repères bibliographiques

- BADIANE A. N., KHOUMA M. et SENE M. [2000], *Gestion et transformation de la matière organique : synthèse des travaux de recherche menés au Sénégal depuis 1945*, Éditions ISRA, Dakar.
- BRAINERD E. et MENON N. [2013], « Seasonal effects of water quality : the hidden costs of the Green Revolution to infant and child health in India », *Journal of Development Economics*, vol. 107, p. 49-64, doi : 10.1016/j.jdeveco.2013.11.004.
- CHAPPELL M. J., BERNHART A., BACHMANN L., GONÇALVES A. L., SECK S., NANDUL P. et CRISTO DOS SANTOS A. [2018], *Agroecology as a Pathway towards Sustainable Food Systems*, MISEREOR IHR Hilfswerk, Aix-la-Chapelle.
- CONCEIÇÃO P., LEVINE S., LIPTON M. et WARREN-RODRÍGUEZ A. [2016], « Toward a food secure future : ensuring food security for sustainable human development in Sub-Saharan Africa », *Food Policy*, vol. 60, p. 1-9, <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2016.02.003>.
- CÔTÉ C. [2014], *Semer les graines de l'agroécologie à l'échelle de l'Afrique, est-ce possible ?*, essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement et développement durable en vue de l'obtention du grade de maître en environnement, université de Sherbrooke.
- COULIBALY T., ISLAM M. et MANAGI S. [2020], « The impacts of climate change and natural disasters on agriculture in African countries », *Economics of Disasters and Climate Change*, doi : 10.1007/s41885-019-00057-9.
- DEBRAY V., WEZEL A., LAMBERT-DERKIMBA A., ROESCH K., LIEBLEIN G. et FRANCIS C. A. [2019], « Agroecological practices for climate change adaptation in semiarid and subhumid Africa », *Agroecology and Sustainable Food Systems*, vol. 43, n° 4, p. 429-456, doi : 10.1080/21683565.2018.1509166.
- DIOP A. [2013], « Diagnostic des pratiques d'utilisation et quantification des pesticides dans la zone des Niayes de Dakar (Sénégal) », thèse de doctorat, université du Littoral Côte d'Opale.

- DUGUÉ P., CLAVIER H. et MATHIEU B. [2015], *Rapport de l'étude de faisabilité du programme d'appui à la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest et du Centre (PATAE)*, AFD-CIRAD, Paris.
- DUGUÉ P., DE BON H., KETTEL V., MICHEL I. et SIMON S. [2017], *Transition agroécologique du maraîchage en périphérie de Dakar (Sénégal) : nécessité agronomique, protection des consommateurs ou effet de mode ?*, Actes des XXXIII^{es} Journées du développement de l'Association Tiers-Monde, 22-24 mai, Bruxelles.
- DyTAES [2020], *Contribution aux politiques nationales pour une transition agroécologique au Sénégal*, DyTAES, Dakar.
- FAYE N. F., SALL M., AFFHOLDER F. et GÉRARD F. [2019], « Inégalités de revenu en milieu rural dans le bassin arachidier du Sénégal », *Papiers de recherche AFD*, n° 115, octobre.
- GAETANI M., JANICOT S., VRAC M., FAMIEN A. M. et SULTAN B. [2020], « Robust assessment of the time of emergence of precipitation change in West Africa », *Scientific Reports*, n° 10, art. 7670, <https://doi.org/10.1038/s41598-020-63782-2>.
- GOYAL A. et NASH J. D. [2017], *Reaping Richer Returns. Public Spending Priorities for African Agriculture Productivity Growth*, World Bank Group/AFD, « Africa Development Forum », Washington, DC/Paris.
- HLPE (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition) [2019], *Agroecological and Other Innovative Approaches for Sustainable Agriculture and Food Systems that Enhance Food Security and Nutrition*, report of the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security, Rome.
- ICKOWICZ A., USENGUMUREMYI J., RICHARD D., COLLEIE F. et DUPRESSOIR D. [1998], « Interactions entre jachères et systèmes d'alimentation des bovins : choix techniques et dynamique de développement (zone soudanienne, Sénégal) », in JOUVE P. (dir.), *Jachère et systèmes agraires*, Faculté d'agronomie du Niger/IRD, Niamey/Montpellier, p. 123-138.
- ISRA (Institut sénégalais de recherches agricoles), ITA (Institut de technologie alimentaire), CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) [2005], *Bilan de la recherche agricole et agroalimentaire au Sénégal*, ISRA/ITA/CIRAD, Dakar/Paris.
- KUMAR N., GOPI G. et PRAJEESH P. [2010], « Genetic erosion and degradation of ecosystem services of wetland rice fields : a case study from Western Ghats, India », in LOCKIE S. et CARPENTER D. (dir.), *Agriculture, Biodiversity and Markets. Livelihoods and Agroecology in Comparative Perspective*, Routledge, Londres/New York.
- LEVARD L. et MATHIEU B. [2018], « Agroécologie : capitalisation d'expériences en Afrique de l'Ouest. Facteurs favorables et limitants au développement de pratiques agroécologiques. Évaluation des effets socioéconomiques et agro-environnementaux », *Document de capitalisation CALAO*, CEDEAO-AFD.
- MANLAY R. J., ICKOWICZ A., MASSE D., FLORET C., RICHARD D. et FELLER C. [2004], « Spatial carbon, nitrogen and phosphorus budget of the West African savanna. I. Element pools and structure of a mixed-farming system », *Agricultural Systems*, vol. 79, p. 55-81.
- MECHICHE-ALAMI A. et ABDI A. M. [2020], « Agricultural productivity in relation to climate and cropland management in West Africa », *Scientific Reports*, vol. 10, art. n° 3393, <https://doi.org/10.1038/s41598-020-59943-y>.

- MERTZ O., MBOW C., NIELSEN J., MAIGA A., DIALLO D., REENBERG A., DIOUF A., BARBIER B., BOUZOU MOUSSA I., ZOROM M., OUATTARA I. et DABI D. [2010], « Climate factors play a limited role for past adaptation strategies in West Africa », *Ecology and Society*, vol. 15, n° 4, art. 25.
- MYERS S. S., ZANOBBETTI A., KLOOG I., HUYBERS P., LEAKEY A. D., BLOOM A. J., CARLISLE E., DIETTERICH L. H., FITZGERALD G., HASEGAWA T., HOLBROOK N. M., NELSON R. L., OTTMAN M. J., RABOVY V., SAKAI H., SARTOR K. A., SCHWARTZ J., SENEWEERA S., TAUSZ M. et USUI Y. [2014], « Increasing CO₂ threatens human nutrition », *Nature*, vol. 510, p. 139-142, <https://doi.org/10.1038/nature13179>.
- NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) [2013], *African Agriculture. Transformation and Outlook*, NEPAD.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) [2016], « L'agriculture en Afrique subsaharienne. Perspectives et enjeux de la décennie à venir », in OCDE et FAO, *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016-2025*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- PATEL R. [2013], « The long Green Revolution », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 40, n° 1, p. 1-63.
- PIMBERT M. [2017], « Agroecology as an alternative vision to conventional development and climate smart agriculture » *Development*, vol. 58, n° 2-3, p. 286-298, <https://dx.doi.org/10.1057/s41301-016-0013-5>.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN [2018], *Plan Sénégal émergent, plan d'actions prioritaires 2019-2023*.
- ROUDIER P., SULTAN B., QUIRION P. et BERG A. [2011], « The impact of future climate change on West African crop yields : what does the recent literature say ? », *Global Environmental Change*, vol. 21, n° 3, p. 1073-1083.
- SALACK S. [2006], *Impacts des changements climatiques sur la production du mil et du sorgho dans les sites pilotes du plateau central, de Tahoua et de Fakara*, CILSS, Ouagadougou.
- SANOGO S., FINK A. H., OMOTOSHO J. A., BA A., REDL R. et ERMERT V. [2015], « Spatio-temporal characteristics of the recent rainfall recovery in West Africa », *International Journal of Climatology*, vol. 35, p. 4589-4605.
- SCHROTH G., LÄDERACH P., MARTINEZ-VALLE A. I., BUNN C. et JASSOGNE L. [2016], « Vulnerability to climate change of cocoa in West Africa : patterns, opportunities and limits to adaptation », *Science of the Total Environment*, vol. 556, p. 231-241.
- SCOPEL E., TRIOMPHE B., AFFHOLDER F., MACENA DA SILVA F.-A., CORBEELS M., VALADARES X. J. H., LAHMAR R., RECOUS S., BERNOUX M., BLANCHART E., CARVALHO MENDES L. DE et TOURDONNET S. DE [2013], « Conservation agriculture cropping systems in temperate and tropical conditions, performances and impacts. A review », *Agronomy for Sustainable Development*, vol. 33, n° 1, p. 113-130, <http://dx.doi.org/10.1007/s13593-012-0106-9>.
- SECK P. A., TOURÉ A. A., COULIBALY J. Y., DIAGNE A et WOPEREIS M. [2013], « Africa's rice economy before and after the 2008 rice crisis », in WOPEREIS M., JOHNSON D. E., AHMADI N., TOLLENS E. et JALLOH A. (dir.), *Realizing Africa's Rice Promise*, Centre du riz pour l'Afrique, Wallingford, p. 24-34.
- SINCLAIR F., WEZEL A., MBOW C., CHOMBA S., ROBIGNIO V. et HARRISON R. [2019], *The Contribution of Agroecological Approaches to Realizing Climate-Resilient Agriculture*, Global Center on Adaptation, Rotterdam/Washington, DC.

- SULTAN B. et GAETANI M. [2016], « Agriculture in West Africa in the twenty-first century : climate change and impacts scenarios, and potential for adaptation », *Frontiers in Plant Science*, vol. 7, art. 1262.
- SYLLA F. [2014], « Chaîne de valeur mil/sorgho à Kaffrine : analyse des réseaux d'acteurs et de l'effet de la culture sur le foncier », mémoire d'ingénieur de l'ESEA.
- SYLLA M. B., NIKIEMA P. M., GIBBA P., KEBE I. et KLUTSE N. A. B. [2016], « Climate change over West Africa : recent trends and future projections », in YARO J. A. et HESSELBERG J. (dir.), *Adaptation to Climate Change and Variability in Rural West Africa*, Springer International Publishing, Cham, p. 25-40.
- UNCTAD (United Nations Conference on Trade and Development) et UNEP (United Nations Environment Program) [2008], *Organic Agriculture and Food Security in Africa*, UNCTAD/UNEP, New York/Genève.
- UNDESA (United Nations Department of Economic and Social Affairs) [2015], *World Population Prospects. 2015 Revision*, UNDESA, New York.
- YAMEOGO J. T., COULIBALY K., COMPAORE T. M. C., SOME A. N. et NACRO H. B. [2019], « Contribution of soil and water conservation techniques to soil carbon sequestration in a forest ecosystem in West Africa (Burkina Faso) », *International Journal of Sciences*, n° 8, p. 32-40.

IV / Les régimes de change en Afrique

Vincent Fleuriet et Maëlan Le Goff (Banque de France)

Le choix du régime du change est essentiel pour un pays ou une union monétaire, preuve en est le projet de création d'une vaste union monétaire ouest-africaine. Ce projet prévoit l'adoption de l'ECO en tant que monnaie commune par les pays de la CEDEAO¹. Pour la plupart des pays concernés, il donnera lieu certainement à un changement de régime de change, certains possédant aujourd'hui un régime de change fixe, c'est-à-dire une monnaie dont la valeur (le taux de change) est fixée par rapport à une autre monnaie, d'autres un régime de change flexible, un système dans lequel le taux de change varie au gré des fluctuations de l'offre et de la demande de devises.

En définissant comment la valeur d'une monnaie est déterminée vis-à-vis des autres devises, le choix du régime de change fonde la manière dont la banque centrale atteint son principal objectif, à savoir la stabilité monétaire. En régime de change fixe, la banque centrale cible un taux de change donné, qu'elle défend en achetant ou en vendant des devises sur le marché des changes. Son objectif de stabilité monétaire s'évalue naturellement par la stabilité du taux de change (stabilité externe), mais également par la stabilité des prix (stabilité interne). Cette dernière est favorisée par l'ancrage à une monnaie forte et par

1. La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est une organisation de coopération panafricaine composée de quinze pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

la discipline monétaire qu'il implique. L'adoption d'un régime de change flexible ne nécessite aucun objectif de change à atteindre. Il n'en demeure pas moins qu'un objectif et un cadre sont essentiels à la définition d'une politique monétaire. Dans ce cas, tandis que la banque centrale n'intervient pas sur le marché des changes, elle s'engage généralement explicitement à atteindre une stabilité des prix (un taux d'inflation ciblé pour une période donnée).

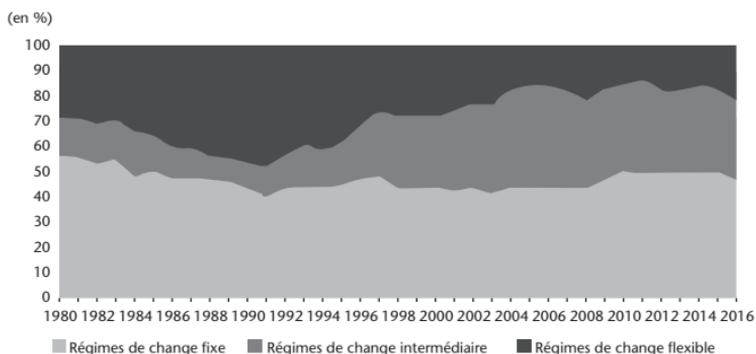
Alors que de nombreux pays africains semblent manifester un désir de flexibiliser leur politique de change, à l'instar d'une tendance de long terme observée plus largement dans les pays en développement (PED), presque la moitié des pays africains continuent d'ancrer leur monnaie à une autre ou à un panier de monnaies. Comment expliquer que, en dépit de cet apparent engouement pour la flexibilisation des taux de change, les régimes de change fixe soient encore si nombreux en Afrique ? Pourquoi certains pays africains, qui avaient choisi de laisser flotter leur monnaie, finissent-ils par mener des politiques de change intermédiaires, autrement dit par intervenir régulièrement sur le marché des changes selon des règles prédéfinies ? Il s'agira d'analyser dans ce chapitre si cet état de fait est le résultat d'un calcul coûts-avantages ou plutôt la conséquence de contraintes rendant la flexibilisation des régimes de change difficilement compatible avec l'objectif de stabilité de la monnaie.

Les banques centrales africaines continuent majoritairement d'intervenir sur les marchés des changes

La tendance à la flexibilisation des régimes de change semble contrariée

Après la chute du système monétaire international de Bretton Woods en 1973, dans lequel les monnaies étaient ancrées au dollar avec une parité fixe mais ajustable, la grande majorité des pays développés et émergents ont peu à peu adopté des régimes de change flexible. Cette tendance s'est accentuée avec la mobilité accrue des capitaux et l'intégration croissante des économies. Toutefois, des PED, notamment en Afrique, ont continué à rattacher leur monnaie à des monnaies fortes (comme le dollar américain ou le franc français). Au cours de la décennie 1980, la situation économique et financière de nombreux pays africains s'est considérablement dégradée sous l'effet de la détérioration

Graphique 1. Évolution des régimes de change en Afrique (1980-2016)



Note : notre agrégation des régimes de change a été réalisée à partir de la classification *de facto* la plus agrégée de la base d'Ilzetzki *et al.* [2017]. Les caisses d'émission, les régimes de change fixe conventionnel, ceux prévoyant une bande de fluctuation horizontale de $\pm 2\%$ autour du taux de référence ou ceux qui, dans les faits, maintiennent un taux de change fixe composent la catégorie « fixe ». La catégorie « flexible » comprend les régimes de flottement pur, administrés (interventions ponctuelles de la banque centrale), les systèmes à parité glissante *de jure* autorisant des fluctuations supérieures à $\pm 2\%$ ou *de facto* avec des fluctuations inférieures à $\pm 5\%$ vis-à-vis du taux de change de référence et les régimes autorisant des dépréciations ou des appréciations régulières ne dépassant pas $\pm 2\%$. Tous les autres régimes (systèmes à parité glissante du taux de change à un taux limité préalablement fixé ou selon les évolutions de certaines variables et systèmes à parité glissante *de jure* ou *de facto* autorisant des fluctuations de moins de $\pm 2\%$ vis-à-vis du taux de change de référence) forment le groupe « intermédiaire ». Les cas où les données sur le marché parallèle n'étaient pas disponibles ont été exclus.

Sources : Ilzetzki *et al.* [2017] ; calcul des auteurs.

de leurs termes de l'échange², liée à la chute des prix des matières premières agricoles, et de la forte augmentation de leur dette en devise gonflée par la hausse des taux d'intérêt dans les pays créditeurs. Pour répondre à de telles situations et à leurs impacts négatifs sur la balance des paiements, les institutions financières internationales ont encouragé l'adoption de régimes de change plus flexible, comme au Kenya, au Nigéria ou en Tanzanie en 1986. Ainsi, alors que 56 % des pays africains avaient un régime de change fixe *de*

2. Indice du prix des exportations rapporté à celui des importations qui permet d'évaluer la compétitivité-prix d'un pays.

Encadré 1. Le cas de la zone franc

La zone franc est née dans les années 1970 avec la signature des accords de coopération monétaire entre la République française et quinze pays africains regroupés en deux unions monétaires, à l'exception de l'Union des Comores. Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo forment l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA) ; le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad composent la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). Le franc comorien et les deux francs des unions monétaires sont distincts et non interchangeables. Deux principes essentiels sont à la base de la zone franc : une garantie de convertibilité illimitée de la base monétaire par

le Trésor français offerte aux banques centrales et la fixité des parités (vis-à-vis du franc français jusqu'au 1^{er} janvier 1999, puis de l'euro).

La zone franc a fait preuve d'une grande stabilité monétaire et économique. En presque cinquante ans d'existence, elle n'a subi qu'un changement de parité en 1994. Ainsi, la chute des prix des matières premières au début des années 1980 et la dégradation induite des balances des paiements des pays africains ont conduit à la dévaluation de 50 % des deux francs des unions monétaires et de 33 % du franc comorien.

La coopération entre la France et les pays de l'UEMOA a récemment évolué. Un nouvel accord de coopération entre l'UEMOA et la France est en cours de ratification (pour plus d'informations, voir <https://www.banque-france.fr/economie/relations-internationales/parteneriats-afrique-france/cooperations-afrique-france/reforme-de-la-cooperation-monetaire-avec-luemoa>).

*facto*³ en 1980 (caisse d'émission⁴, régime de change fixe conventionnel ou régime autorisant des variations du taux de change de moins de 2 % autour du taux de référence), ils n'étaient plus que 40 % en 1991 (voir *supra* graphique 1). Cette période a enregistré aussi un recul prononcé des régimes intermédiaires, conduisant à n'avoir plus que 10 % de pays dans cette catégorie en 1990, au profit des régimes de change plus flexible, dont la proportion en Afrique est passée de 28 % en 1980 à 48 % en 1991. Le mouvement s'est ensuite inversé avec des régimes de

3. Les classifications des régimes de change considèrent soit les régimes tels qu'ils sont dans les faits (*de facto*), soit les régimes tels qu'ils ont été annoncés par les autorités (*de jure*).

4. Les caisses d'émission (*currency boards*) prévoient que la monnaie nationale est convertible à un taux fixe et avec une quantité de réserves de change égale à la quantité de monnaie émise.

change flexible qui ne représentaient plus que 20 % environ en 2016. Entre 1990 et 2009, la part des régimes de change fixe est restée relativement constante en Afrique (autour de 43 %). Après la crise mondiale de 2008-2009, on observe un retour de pays africains à des régimes plus stables, avec une part des régimes de change fixe avoisinant désormais les 50 %. On observe des régimes de change fixe avec une durabilité exceptionnelle, tels que la zone franc (voir encadré 1), la zone rand ou encore le Cap-Vert et Djibouti.

Une proportion aujourd'hui très faible de pays africains en régime de flottement pur ou administré

Selon le classement *de facto* du FMI [2020], l'Afrique est la région où la part des pays en régime de change fixe est la plus importante⁵. Sur cinquante-quatre pays africains, vingt-trois ont des taux de change fixe, c'est-à-dire des systèmes de caisses d'émission ou des régimes de change fixe conventionnels. Parmi ces pays, dix-sept ancrent leur monnaie à l'euro (dont quinze au sein de deux unions monétaires), trois au rand sud-africain (Lesotho, Namibie, Eswatini qui font partie de la zone monétaire commune de l'Afrique australe), deux au dollar américain (Djibouti et Érythrée) et un (Libye) à un panier de devises. Neuf pays possèdent un régime de flottement administré tandis que la Somalie est le seul pays à laisser sa monnaie flotter librement. Vingt et un pays africains ont adopté des régimes de change intermédiaire, principalement des régimes dits à parité stabilisée, avec interventions de change (Maroc, Nigéria...) ou à parité ajustable (Rwanda, Tunisie...).

Même si dans les pays n'ayant pas adopté de régime de change fixe, la banque centrale ne cible pas un taux de change mais un taux d'inflation, rares sont les pays africains à avoir mis en œuvre une politique de ciblage d'inflation, avec toutes les modalités qu'elle suppose. En effet, une telle politique implique que la banque centrale annonce officiellement le taux d'inflation qu'elle s'engage à atteindre, tout en renonçant à toute intervention de

5. À partir de la classification du FMI, nous avons réparti les différents régimes en trois grandes catégories : les caisses d'émission et les régimes de change fixe conventionnels composent la catégorie des régimes de change fixe, les pays en flottement pur ou administré forment la catégorie des régimes de change flottant, tandis que tous les autres composent la catégorie des régimes intermédiaires.

change. Bien que cette politique monétaire se répande dans les PED depuis le début des années 2000, en Afrique, seuls l'Afrique du Sud, le Ghana et l'Ouganda l'ont officiellement adopté, tandis que le Kenya, le Mozambique et la Tunisie se dirigent progressivement vers cette situation [FMI, 2020].

Ainsi, après une tendance à la flexibilisation des régimes de change observée au cours de la décennie 1980, les pays africains sont revenus à des régimes de change intermédiaire ou fixe. Cette dernière catégorie est encore aujourd'hui la plus représentée en Afrique, notamment en raison des avantages qu'elle offre pour les pays en développement.

Régimes de change fixe, un gage de stabilité

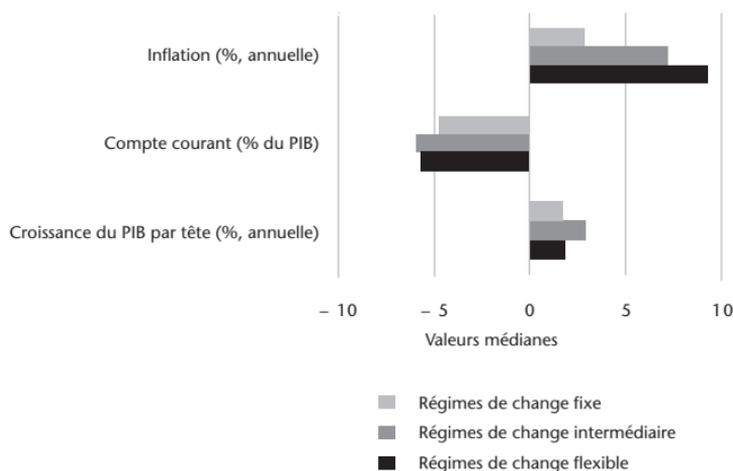
Pourquoi choisir un taux de change fixe ?

Une stabilité plus forte de la monnaie sans compromettre la croissance. — De nombreux PED optent pour un régime de change fixe dans le but de réduire une volatilité excessive de leur taux de change (stabilité externe de la monnaie). En effet, les interventions systématiques de la banque centrale pour compenser les ventes et achats de devises effectués par les agents économiques permettent d'éliminer d'éventuels déséquilibres entre l'offre et la demande de devises, et donc les variations du taux de change. En toute logique, le choix de la devise ancre se porte généralement sur une monnaie stable et forte (euro ou dollar américain).

Les pays en changes fixes fondent principalement la stabilité interne de la monnaie, c'est-à-dire la maîtrise de l'inflation, sur l'ancrage de leur monnaie à une devise forte avec un bas niveau d'inflation. Une telle stratégie est notamment adaptée pour les pays, nombreux en Afrique, dont l'inflation est davantage sensible aux variations du taux de change qu'à celles des taux d'intérêt domestiques, en raison de l'importance des biens importés dans la consommation. De plus, comme il est en général plus facile pour une banque centrale d'atteindre une cible de change plutôt que d'inflation, beaucoup de banques centrales avec des moyens d'action limités font le choix d'un régime de change fixe, afin de préserver leur crédibilité.

Notre comparaison des performances médianes des pays africains sur la période 2000-2016 (voir graphique 2) fait clairement ressortir une inflation plus faible en change fixe (médiane à 2,9 %, contre 7,3 % pour les régimes intermédiaires et 9,3 % en

Graphique 2. Performances macroéconomiques médianes des pays africains selon le régime de change (2000-2016)



Sources : Ilzetzki *et al.* [2017] ; *World Development Indicators* ; calcul des auteurs.

change flexible). Ces statistiques peuvent refléter un biais de sélection car les pays souhaitant avoir une plus grande discipline monétaire sont souvent aussi les plus enclins à adopter un régime de change fixe. Elles convergent cependant avec les résultats d'analyses économétriques obtenus en contrôlant ce biais [FMI, 2016b]. En outre, il apparaît que, globalement, les taux de croissance médians du produit intérieur brut (PIB) des pays en régime de change fixe et ceux en change flexible sont quasi identiques (respectivement 1,7 % et 1,8 %). Ces statistiques concordent avec les résultats de Husain *et al.* [2005], qui montrent que, pour les PED (africains et non africains) peu ouverts aux flux de capitaux et en change fixe, l'inflation est contenue sans sacrifier la croissance, et avec ceux de Feindouno *et al.* [2020], dans le cas de la zone franc.

Des gains de compétitivité possibles à court terme et un renforcement des échanges avec les pays liés à la monnaie ancre. — Le niveau du taux de change vis-à-vis de la monnaie ancre est un choix essentiel pour le développement économique. Un niveau initialement bas de la parité peut être particulièrement attractif

pour les pays exportateurs, notamment de matières premières, car il permet d'avoir un avantage compétitif pour toutes leurs exportations. Au contraire, une parité élevée peut se révéler préjudiciable au développement économique, comme cela a été illustré par l'exemple des Pays-Bas dans les années 1960 lorsque l'exploitation d'un large gisement de gaz naturel a provoqué des pressions inflationnistes, une appréciation du taux de change effectif réel (TCER)⁶ et un effet d'éviction des autres secteurs de l'économie par le secteur lié au gisement gazier (on parle désormais de « syndrome hollandais »). Afin d'éviter ce risque, de nombreux pays, en ancrant leur monnaie à un taux de change suffisamment bas, cherchent à conserver un avantage compétitif pour l'ensemble de leurs exportations.

Sur longue période, pour les économies africaines dont la monnaie est rattachée à une monnaie forte (qui tend à s'apprécier), un risque de surévaluation du TCER demeure néanmoins⁷, avec des effets dommageables sur la balance commerciale [Guillaumont-Jeanneney, 2015]. Comme un tel régime implique un renoncement à des dépréciations compétitives qui pourraient permettre, par la hausse de la demande extérieure, de stimuler la production domestique (devenue moins chère pour les acheteurs étrangers), certains pays adoptent, par exemple, un régime à parité glissante, prévoyant une dépréciation nominale continue de leur monnaie, ou optent pour une dévaluation. La compétitivité est ainsi maintenue, sans risque d'une hausse de la volatilité du taux de change.

6. Il existe plusieurs façons d'appréhender le taux de change d'une monnaie. On distingue le taux de change nominal d'une monnaie vis-à-vis d'une autre (par exemple le taux de change de l'euro contre le dollar) du taux de change effectif, c'est-à-dire le taux de change d'une monnaie vis-à-vis des monnaies des partenaires économiques pondérées par le poids des échanges commerciaux avec ces partenaires (il se présente sous la forme d'un indice). Ce taux de change effectif peut être calculé soit en nominal, c'est-à-dire en fondant le calcul sur les taux de change nominaux de la devise vis-à-vis de chacun des partenaires, soit en réel, c'est-à-dire en tenant compte du différentiel d'inflation avec ces partenaires (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1438>).

7. Ce risque peut être par ailleurs amplifié par l'effet Balassa-Samuelson, qui concerne de nombreux pays émergents. Selon cette théorie, le développement économique des pays émergents s'accompagnerait d'une appréciation de leur TCER, vis-à-vis des pays avancés. Au fur et à mesure que ces pays gagnent en productivité et donc en richesse, on note, par un effet de rattrapage, une hausse du niveau général des prix des biens non échangeables plus marquée que pour les pays avancés, et donc une hausse moyenne des prix plus forte et ainsi de leur TCER.

Comme le montre le graphique 2 *supra*, les déficits courants semblent mieux maîtrisés en change fixe. Ce dernier résultat pourrait provenir d'une parité favorable aux exportations dans les pays en change fixe au cours de cette période. Il peut aussi témoigner d'un impact limité, pour les pays africains en change flexible, des ajustements de la valeur de la monnaie sur le solde de la balance courante (on parle de faible élasticité de la balance courante vis-à-vis du taux de change) en raison d'une forte dépendance structurelle des économies aux importations [Meniago et Eita, 2017]. Il faut souligner qu'il ne s'agit ici que de statistiques descriptives qui ne prennent pas en compte les multiples facteurs pouvant affecter les relations entre les variables.

Par ailleurs, en supprimant le risque de change avec les pays de la monnaie ancre, l'adoption d'un régime de change fixe tend à soutenir les échanges de biens et services et les flux de capitaux avec ces derniers [Rose *et al.*, 2000 ; Qureshi et Tsangarides, 2009]. Bien choisir la monnaie ancre, ou le panier de monnaies, est donc primordial pour le développement de ces relations commerciales. Lorsque la devise ancre retenue est forte et stable, ce régime de change peut même se révéler favorable à l'ensemble des investissements et financements extérieurs, même si les investisseurs n'appartiennent pas au pays ancre [Bénassy-Quéré *et al.*, 1999]. En effet, la moindre volatilité de change favorise la confiance des agents économiques étrangers, privilégiant alors des investissements directs de long terme au lieu de potentiels investissements spéculatifs. Mais ces entrées de capitaux sont souvent contraintes par l'application de contrôles des changes, particulièrement fréquents dans le cas des régimes de change fixe (voir *infra*).

Comment assurer la viabilité d'un régime de change fixe ?

Le taux d'intérêt de la banque centrale est parfois utilisé pour défendre une politique de change fixe, mais les réserves de change demeurent l'élément de soutien le plus efficace pour ce type de régime.

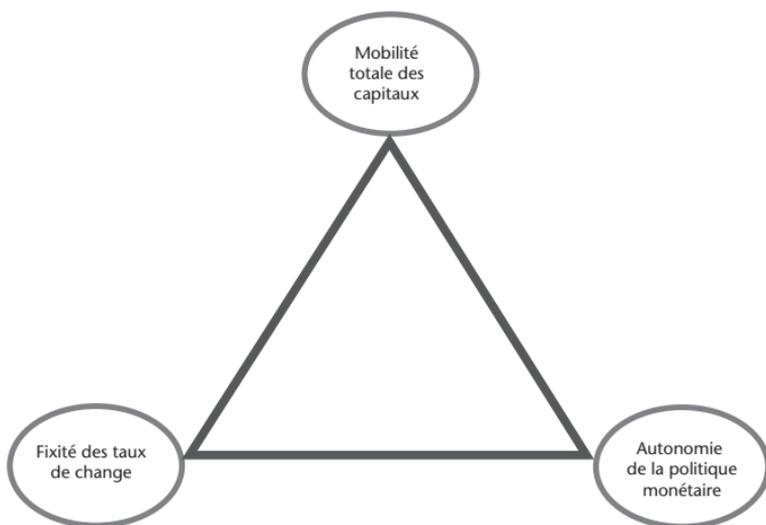
Une moindre autonomie pour fixer les taux directeurs de la banque centrale. — En régime de change fixe, la mise en œuvre de la politique monétaire est déterminée par son soutien à l'ancrage de la monnaie sur la devise de référence. Ainsi, les décisions de la banque centrale relatives à son taux d'intérêt (le « taux directeur ») sont prises dans ce sens, réduisant sa

capacité à choisir en fonction d'autres critères, notamment l'inflation ou le soutien à l'économie. Cette autonomie est particulièrement réduite en cas de compte de capital ouvert (*i.e.* absence de restriction aux échanges de capitaux avec l'extérieur). En effet, si les capitaux pouvaient s'investir librement dans le pays concerné comme dans celui de la monnaie ancre sans risque de change, un taux directeur inférieur à celui du pays de la monnaie ancre entraînerait une fuite des capitaux vers ce dernier en raison de rendements plus attractifs. *A contrario*, en cas de chute de l'attractivité de la monnaie, le taux directeur, même fixé à un niveau très élevé, se révèle peu efficace pour endiguer une crise de change. C'est ce qu'a bien illustré la Suède au début des années 1990, lorsque la banque centrale a remonté son taux à 500 % en septembre 1992 afin de tenter, vainement, de conserver son régime de change fixe. Une telle stratégie, très coûteuse pour l'économie, n'était vraisemblablement pas soutenable sur une longue période.

De même, avec un compte de capital ouvert, la gestion de la liquidité bancaire est beaucoup plus contrainte en change fixe, car dépendante des interventions de change de la banque centrale. Ces interventions, par les chocs de liquidité qu'elles induisent (un achat de devises entraîne une vente de monnaie domestique par la banque centrale et, inversement, une vente de devises entraîne un achat de monnaie domestique), ont tendance à réduire le développement des marchés monétaires domestiques [El Hamiani Khatat et Veyrone, 2019]. Concrètement, les banques commerciales, ne parvenant pas à anticiper correctement les besoins de liquidité au-delà du très court terme, en raison des larges variations non anticipées des achats ou des ventes de devises, ne s'engagent pas sur des transactions monétaires à maturité plus longue.

Certes, comme l'a montré Mundell en 1960 (triangle d'incompatibilité, voir schéma 1), une banque centrale en régime de change fixe peut gagner en autonomie sur la manière de fixer son taux directeur en contrôlant les flux de capitaux. Ainsi, afin d'accroître l'autonomie de la politique monétaire et de réduire le risque de flux de capitaux spéculatifs, les pays en change fixe adoptent souvent un contrôle des capitaux. Toutefois, celui-ci demeure le plus souvent insuffisant pour asseoir pleinement la viabilité du régime à long terme, car incapable de régler des déséquilibres structurels.

Schéma 1. Triangle d'incompatibilité de Mundell



Base du triangle : en l'absence de mobilité des capitaux, possibilité d'un régime de change fixe et d'une autonomie de la politique monétaire.

Côté droit : cas du régime de change flexible, la banque centrale fixe librement son taux d'intérêt avec une mobilité totale des capitaux.

Côté gauche : cas de mobilité totale des capitaux et de régime de change fixe, la banque centrale ne peut pas fixer librement le taux directeur.

Les réserves de change, essentielles pour la viabilité des changes fixes. — Pour garantir la soutenabilité d'un régime de change fixe, la banque centrale s'appuie essentiellement sur un niveau de réserves de change suffisant pour faire face à toute demande de devises. Cela implique, sur longue période, que le solde de la balance des paiements soit excédentaire, car elle constitue la source de devises permettant de conserver un niveau de réserves suffisant. D'ailleurs, afin que les économies puissent faire face à des chocs temporaires, le FMI préconise un niveau de réserves supérieur en change fixe à celui en change flexible [FMI, 2013 ; 2016a]. Investies généralement dans la monnaie ancre, ces réserves représentent souvent un coût d'opportunité, leur rémunération étant faible. Mais cette faible rémunération est la contrepartie indispensable à l'assurance de réserves liquides et peu risquées, nécessaires pour intervenir en cas de choc.

*Des régimes de change fixe difficilement soutenables
en cas de choc durable sur la balance des paiements*

Dans le cas des pays africains exportateurs de matières premières, peu diversifiés et échangeant significativement avec un partenaire à monnaie forte, l'ancrage sur la devise de ce partenaire à un taux approprié a souvent apporté une certaine stabilité macroéconomique (cas de la zone franc). Mais, comme expliqué plus haut, la défense d'un régime de change fixe nécessite un niveau de réserves de change élevé ; or il semble que ce niveau ne soit pas significativement supérieur à celui des pays en change flexible (médiane à 3,6 mois d'importations en change fixe contre 3,3 mois d'importations en change flexible sur la période 2000-2016). Une telle situation peut rendre difficile la soutenabilité d'un régime de change fixe en cas de choc prolongé négatif sur l'économie. Le Nigéria, par exemple, a dû abandonner l'ancrage de sa monnaie en juin 2016 (même si la banque centrale a continué à intervenir sur le marché des changes pour soutenir le naira), en raison de la chute des cours du pétrole entamée en 2014 et du tarissement induit de ses réserves. De même, l'Égypte, dont les réserves avaient fortement diminué avec la baisse des cours des matières premières et la crise politique de 2011 qui a fait chuter les recettes touristiques et les investissements étrangers, a dû dévaluer fortement sa monnaie et a fini par flexibiliser son régime de change en novembre 2016. Cette stratégie a favorisé le retour des devises, permettant, selon les données de la Banque mondiale, de faire passer les réserves du pays de 2,6 à 6 mois d'importations entre 2015 et 2018.

La grande vulnérabilité de nombreux pays africains aux chocs des termes de l'échange (liés à leur dépendance aux exportations de matières premières), qui les expose à un fort risque de baisse de leurs réserves de change (en cas de choc négatif), ou de syndrome hollandais (en cas de choc positif), pourrait les inciter à aller vers une plus grande flexibilité de leur régime de change. Mais le peuvent-ils ?

Vers une plus grande flexibilité des régimes de change ?

*Mieux absorber les chocs réels de court terme
au risque d'une moindre stabilité monétaire*

Accommoder les chocs des termes de l'échange. — Les pays ayant adopté un tel régime de change connaîtront, en cas de choc négatif de termes de l'échange (c'est-à-dire une baisse du prix de leurs exportations ou une hausse du prix des importations), une dégradation de leur solde commercial, une diminution de la demande de monnaie domestique (les exportations étant moins chères, elles nécessitent de moindres achats de monnaie domestique) et donc une baisse de leur taux de change nominal effectif (indice des taux de change bilatéraux pondérés par la structure du commerce extérieur du pays). Par la suite, cette dépréciation du taux de change, en améliorant la compétitivité des exportations, devrait augmenter leur volume et réduire ainsi la dégradation du solde commercial (la logique inverse s'applique en cas de choc positif).

Dans le cas d'économies relativement diversifiées, une libéralisation appropriée du régime de change a joué un rôle notable dans la réduction des déséquilibres extérieurs et le développement économique. Par exemple, tandis que les Seychelles faisaient face à un déficit courant très important et que la dette publique représentait plus de 150 % du PIB, la libéralisation du régime de change en 2008 a participé à la correction des déséquilibres macroéconomiques et à la reprise économique. En passant d'un ancrage de la monnaie avec ajustements occasionnels à un régime de flottement administré, la roupie, qui était surévaluée, a perdu près de 60 % de sa valeur par rapport au dollar américain.

Cette meilleure résilience des régimes de change flexible face aux chocs extérieurs permet aux pays qui adoptent ce type de régimes, toutes choses égales par ailleurs, de connaître une moindre variabilité de leur PIB. Elle constitue d'ailleurs la principale motivation de l'adoption de ce type de régimes, comme l'ont montré les plans du FMI susmentionnés.

Il est toutefois important de souligner que ce mécanisme de rééquilibrage automatique de la balance courante dépend de l'élasticité des importations et des exportations aux variations du taux de change nominal. Si, à la suite d'une dépréciation, les exportations/les importations n'augmentent/ne diminuent pas en volume (en raison de la concurrence des autres marchés, de la

forte dépendance aux biens importés, etc.), le retour à l'équilibre n'aura pas lieu⁸.

Une plus grande variabilité du taux de change, un risque pour la stabilité monétaire. — Le revers de la médaille est que les pays en régime de change flexible font face à une plus grande variabilité de leur taux de change, même lorsqu'il ne s'agit pas d'absorber un choc des termes de l'échange. Cette variabilité peut être le simple résultat d'un changement de politique monétaire dans d'autres pays : une remontée des taux aux États-Unis entraîne par exemple une fuite des capitaux des PED vers le dollar. Cette plus grande variabilité a deux conséquences : d'une part, le risque inflationniste est plus important, la monnaie étant plus sujette à des dépréciations et, d'autre part, les investisseurs internationaux exposés au risque de change sont plus prompts à modifier leurs stratégies d'investissement, exposant la balance des capitaux à une plus grande volatilité.

À titre d'illustration, la baisse des cours des matières premières observée entre 2014 et 2016 a provoqué une forte dépréciation du cedi ghanéen et du kwacha zambien, puis de fortes tensions inflationnistes. En Égypte, la libéralisation du régime de change, évoquée plus haut, et la forte dépréciation du pound qui a suivi ont également provoqué une hausse importante des prix à la consommation (+ 29,5 % en 2017 contre + 13,8 % en 2016). Plus encore, ces pays, davantage confrontés à de fortes dépréciations de leur monnaie, parfois amplifiées par des comportements spéculatifs, sont plus vulnérables en cas d'endettement en devises (si la monnaie se déprécie, le remboursement d'une dette en devise étrangère devient plus coûteux). Ce risque peut *in fine* déclencher une crise de dette souveraine. Le secteur privé, notamment bancaire, est généralement exposé à ce même risque.

Étant donné les impacts d'une variabilité accrue du taux de change, la peur du flottement est un phénomène largement répandu [Calvo et Reinhart, 2002]. Concrètement, afin de limiter ce risque, de nombreux pays africains ayant officiellement opté pour des régimes de change flexible ont finalement continué à stabiliser leur taux de change (le Nigéria, par exemple). Cela

8. Selon le théorème des élasticités critiques (ou théorème de Marshall-Lerner), si la somme des élasticités-prix, en valeur absolue, des importations et des exportations est inférieure ou égale à 1, une dépréciation réelle du taux de change n'entraînera pas de rééquilibrage de la balance commerciale.

explique le retour vers des régimes de change intermédiaire observé en Afrique.

Une plus grande autonomie de la politique monétaire dont l'efficacité requiert un certain niveau de développement du système bancaire et financier

Une politique monétaire plus autonome... — En l'absence d'objectif de change, une banque centrale est moins contrainte pour fixer son taux directeur (comme on l'a vu plus haut avec le triangle d'incompatibilité de Mundell). Cette plus grande flexibilité de mise en œuvre de sa politique monétaire lui permet de réagir plus efficacement en cas de choc.

Afin d'atteindre un niveau d'inflation cible, les banques centrales en change flexible ne disposent essentiellement que du taux directeur (le taux de change ne pouvant pas être utilisé pour atteindre cet objectif). L'enjeu est alors que ce signal donné par la banque centrale puisse influencer suffisamment le niveau d'inflation. Or, en particulier pour les PED, l'inflation demeure très dépendante du prix des biens importés et donc du taux de change : les banques centrales doivent donc également préserver une certaine stabilité externe de la monnaie pour limiter le risque d'inflation. C'est pourquoi ces banques centrales sont contraintes de maintenir des taux directeurs généralement plus élevés que ceux des pays en change fixe⁹, afin d'accroître la demande en investissements dans leur monnaie et donc sa stabilité. Ainsi, Calvo et Reinhart [2002] constatent des difficultés pour les PED à concilier ciblage d'inflation et change flexible.

... mais dont la mise en œuvre requiert une plus grande sophistication financière. — La quasi-totalité des banques centrales fixent certes un taux directeur, mais cela n'implique pas nécessairement une transmission de ce signal au marché interbancaire, notamment en cas de liquidité bancaire excédentaire. Dans un tel cas, le déséquilibre entre l'offre et la demande de liquidités des banques commerciales est tel que les transactions monétaires qu'elles effectuent sont très rares ou déconnectées du niveau du taux directeur. Une gestion efficace de cette liquidité suppose, en

9. En août 2020, les taux directeurs appliqués dans les pays africains en change flexible étaient de 10,3 % en moyenne, contre 3,6 % dans les pays en change fixe (sources : Bloomberg, FMI et calcul des auteurs).

particulier, des instruments adaptés pour l'absorber (opérations de prises en pension, bons émis par les banques centrales). Afin que le taux interbancaire demeure proche du taux directeur, les banques centrales mettent aussi en place des facilités permanentes : facilités marginales de dépôt et de prêt. Ces facilités, qui forment un « corridor », visent à servir de plancher et de plafond aux taux interbancaires. Pour les pays qui souhaitent flexibiliser leur régime de change, la mise en œuvre d'un tel cadre opérationnel fondé sur le taux d'intérêt constitue un long et difficile processus qui peut décourager. La banque centrale du Rwanda a mis par exemple cinq ans avant de finaliser le sien en janvier 2019 et, même si son régime de change est flexible *de jure*, elle continue d'intervenir sur le marché des changes. Le Ghana, quant à lui, est passé à un ciblage d'inflation en 2007 après également cinq ans de préparation.

Reste que, à eux seuls, les marchés interbancaires n'ont pas d'impact suffisant sur l'inflation, car il s'agit de taux de court terme et de transactions financières qui n'impliquent pas directement l'économie réelle. Deux canaux de transmission peuvent être efficaces à cet égard : le canal du crédit, auquel les agents économiques se financent, et le canal financier. Le premier repose sur la bancarisation de l'économie, qui se développe en Afrique mais demeure limitée (en 2017, 43 % de la population âgée de plus de 15 ans disposait d'un compte en banque en Afrique subsaharienne, contre 69 % au niveau mondial, d'après le *Global Findex* de la Banque mondiale). Le second canal est celui des marchés financiers, qui sont encore très peu développés sur le continent, seuls l'Afrique du Sud, le Botswana et le Ghana ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 % du PIB en 2018 (selon ABSA et Thomson Reuters).

Conclusion

Même s'il est clair que le choix d'un régime de change est important pour le développement macroéconomique d'un pays, il demeure avant tout conditionné par la capacité de ce régime à assurer la stabilité de la monnaie, objectif premier d'une banque centrale. Ainsi, ce choix demeure fondamentalement dépendant de caractéristiques financières capables d'assurer la bonne transmission de la politique monétaire. Dans ces conditions, même si de nombreux pays africains pourraient être enclins à flexibiliser leur régime de change en raison de leur vulnérabilité aux chocs

de termes de l'échange, le manque de profondeur des systèmes financiers et le rôle limité du change pour rééquilibrer à court terme la balance des paiements courants expliquent encore la prédominance des régimes de change fixe en Afrique. Plus encore, si ces banques centrales faisaient le choix d'un ciblage d'inflation plus difficile à atteindre, cela pourrait risquer d'affaiblir leur crédibilité.

Repères bibliographiques

- AGHION P., BACCHETTA P., RANCIÈRE R. et ROGOFF K. [2009], « Exchange rate volatility and productivity growth : the role of financial development », *Journal of Monetary Economics*, vol. 56, n° 4, p. 494-513.
- BÉNASSY-QUÉRÉ A., FONTAGNÉ L. et LAHRÈCHE-REUIL A. [1999], « Exchange-rate strategies in the competition for attracting FDI », *Working Papers*, n° 1999-16, CEPII Research Center.
- CALVO G. A. et REINHART C. M. [2002], « Fear of floating », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 117, n° 2, p. 379-408.
- CHINN M. D. et ITO H. [2008], « A new measure of financial openness », *Journal of Comparative Policy Analysis*, vol. 10, n° 3, p. 309-322.
- EL HAMIANI KHATAT M. et VEYRUNE R. [2019], « Liquidity management under fixed exchange rate with open capital account », *IMF Working Papers*, n° 19/58.
- FEINDOUNO S., GUÉRINEAU S., GUILLAUMONT P., GUILLAUMONT-JEANNENEY S. et PLANE P. [2020], *Zone franc, croissance économique et réduction de la pauvreté*, Ferdi, Clermont-Ferrand.
- FISCHER F., LUNDGREN C. J. et JAHJAH S. [2013], « Making monetary policy more effective : the case of the Democratic Republic of the Congo », *IMF Working Papers*, n° 13/226.
- FMI [2013], « Assessing reserve adequacy — further considerations », *IMF Policy Papers*, novembre.
- [2016a], « Guidance note on the assessment of reserve adequacy and related considerations », *IMF Policy Papers*, juin.
- [2016b], « Sub-Saharan Africa multispeed growth », *Regional Economic Outlook, Sub-Saharan Africa*, octobre.
- [2020], *Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions 2019*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- GUILLAUMONT-JEANNENEY S. [2015], « Régimes et stratégies de change dans les pays émergents », *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 254, p. 148-150.
- HUSAIN A. M., MODY A. et ROGOFF K. S. [2005], « Exchange rate regime durability and performance in developing versus advanced economies », *Journal of Monetary Economics*, vol. 52, p. 35-64.
- ILZETZKI E., REINHART C. M. et ROGOFF K. S. [2017], « Exchange rate arrangements entering the 21st century : which anchor will hold ? », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 134, p. 599-646.
- MENIAGO C. et EITA J. H. [2017] « Does exchange rate volatility deter trade in Sub-Saharan Africa ? », *International Journal of Economics and Financial Issues, Econjournals*, vol. 7, n° 4, p. 62-69.
- MUNDELL R. [1960], « The monetary dynamics of international adjustment under fixed and flexible exchange rates », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 74, n° 2, p. 227-257.

- QURESHI M. et TSANGARIDES C. [2012], « Exchange rate regimes and trade : is Africa different ? », *World Development*, vol. 40, n° 4, p. 667-680.
- ROSE A., LOCKWOOD B. et QUAH D. [2000], « One money, one market : the effect of common currencies on trade », *Economic Policy*, vol. 15, n° 30, p. 9-45.
- SARGENT T. et WALLACE N. [1981], « Some unpleasant monetarist arithmetic », *Quarterly Review*, vol. 5, automne.

V / Les jeunes et les enjeux des marchés du travail en Afrique

Kenneth Hounbedji (IRD, DIAL) et Claire Zanuso (AFD)

Entre 2010 et 2018, on estime qu'un tiers de la population africaine était active. Cela représente 430 millions de personnes environ, âgées de plus de 15 ans et occupant un emploi ou souhaitant travailler. Dans ce chapitre, nous nous proposons d'aller à la rencontre de cette population active. Nous en décrivons d'abord quelques caractéristiques, telles que la structure par âge et par sexe, sa répartition sur le continent, ainsi que les principaux secteurs d'activité qui produisent de l'emploi. Nous verrons comment le profil de la population active et les secteurs d'activité varient sur le continent et nous mettrons ainsi en exergue les éventuelles spécificités régionales. Considérant que l'espérance de vie à la naissance reste faible en Afrique (elle était estimée à 63,5 ans en 2020, avant la crise sanitaire du Covid-19) et que les jeunes (15-24 ans) constituent la grande majorité des chômeurs sur le continent, nous ferons un focus sur leur travail, leurs perspectives d'emploi et leurs aspirations. La jeunesse constitue la prochaine génération de travailleurs, et les conditions d'emploi auxquelles elle fait face auront une influence sur les situations économique, politique et sociale du continent dans les prochaines décennies. Cette emphase sur le travail des jeunes nous permettra d'interroger l'organisation actuelle du marché du travail, ainsi que son efficacité dans sa capacité à permettre aux personnes qui le souhaitent de contribuer à la vie économique et au développement, tout en accédant à un certain niveau de bien-être. Pour clore ce chapitre, nous questionnerons la capacité du marché du travail en Afrique à contribuer aux innovations techniques et organisationnelles nécessaires pour permettre au continent et à sa population de répondre aux défis du changement climatique et

Encadré 1. Définitions du chômage, du sous-emploi et du travail informel, illustrées par des statistiques du marché du travail en Côte d'Ivoire

Chômage

D'après l'Organisation internationale du travail, est considérée comme chômeur toute personne en âge de travailler remplissant les trois conditions suivantes : 1) ne pas exercer d'emploi ; 2) rechercher activement un emploi ; 3) être disponible pour travailler. La recherche d'emploi fait référence à toute démarche effectuée visant à trouver un poste de travail, à créer une entreprise ou une exploitation agricole. Cela comprend également la recherche d'emploi à temps partiel, informel, temporaire, saisonnier ou occasionnel, sur le territoire national ou à l'étranger. Cette définition peut être restrictive, car elle exclut les individus inoccupés qui ne cherchent plus un emploi faute de

perspectives, appelés les « travailleurs découragés ». Le chômage dit « élargi » relâche cette deuxième condition. Cette différence entre les définitions stricte et élargie peut, dans certains pays à faibles revenus, être très importante. En 2016, en Côte d'Ivoire, le taux de chômage élargi est dix fois plus important (25 %) que celui au sens restreint (2,5 %) [Lefevre *et al.*, 2017].

Sous-emploi

Dans les pays à faibles revenus, les chiffres du chômage sont généralement bas. Cela ne signifie pas pour autant que le marché du travail est très efficace (interprétation fréquemment faite dans les pays industriels), mais plutôt que le chômage n'est qu'un aspect du « problème ». La plupart des pays africains ne possèdent pas de programmes d'aide aux chômeurs. De nombreux travailleurs doivent se livrer à une activité quelconque pour survivre, même s'ils ne sont pas occupés à plein temps, que leurs qualifications ne sont pas utilisées à bon escient ou que leur activité ne leur

de réduire à terme les inégalités d'opportunité entre les différents groupes qui la composent.

Qui sont les travailleurs africains ?

Sauf mention du contraire, les statistiques présentées dans cette section ont été calculées par les auteurs à partir des données des *World Development Indicators* (WDI) [Banque mondiale, 2020]. Au cours de la décennie 2010, on estime que la population active en Afrique était majoritairement concentrée au Nigéria, en Éthiopie, en Égypte, en République démocratique du Congo, en Tanzanie, en Afrique du Sud et au Kenya qui, ensemble, concentraient un peu plus de la moitié (51 %) des personnes qui avaient travaillé ou étaient en recherche d'emploi. Cette domination de la population active par sept des cinquante-quatre pays que compte le continent

permet pas un niveau de vie décent. Le « sous-emploi visible », lié à la durée du travail, caractérise des situations involontaires d'emplois temporaires ou occasionnels. Il existe un « sous-emploi invisible » qui regroupe les personnes occupant un emploi et qui en cherchent un autre pour accroître leur revenu ou mieux utiliser leurs compétences. En 2016, en Côte d'Ivoire, 13 % des travailleurs étaient en situation de sous-emploi lié au temps de travail [Lefeuvre *et al.*, 2017].

Travail informel

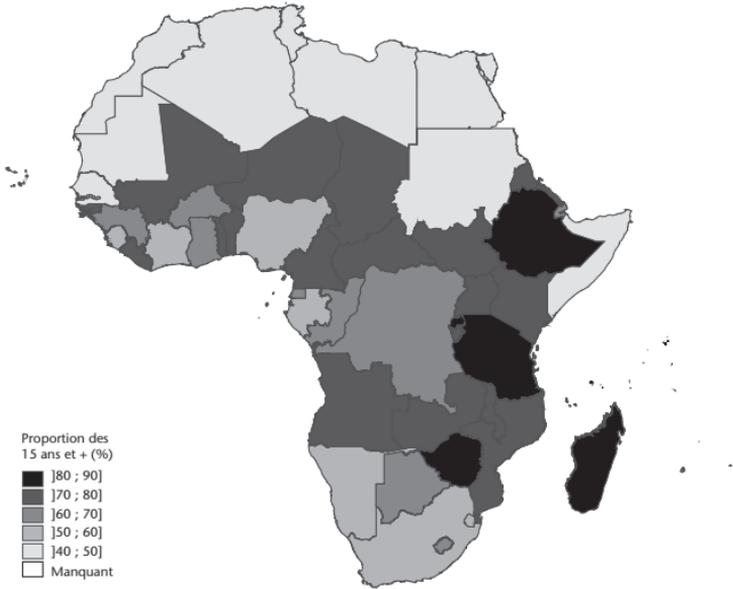
L'économie informelle est l'une des trois composantes de l'économie non observée avec l'économie souterraine et l'économie illégale. L'économie souterraine correspond à l'économie qui échappe volontairement aux réglementations publiques (sous-déclaration), tandis que, dans l'économie illégale, ce sont les activités ou les produits qui sont illégaux (drogue, etc.). Il convient donc de distinguer les activités informelles de ces deux autres composantes de l'économie non observée.

Les activités informelles constituent 86 % de l'emploi en Afrique et 72 % lorsque l'on exclut le secteur agricole [OIT, 2018]. En 2016, en Côte d'Ivoire, le taux d'emploi informel dépasse les 93 %. Ces activités ne sont pas reconnues dans la législation nationale et ne font pas l'objet d'une rémunération réglementée. Ces travailleurs sont rarement protégés par un contrat de travail ou couverts par une assurance santé. Dans le cas des capitales d'Afrique de l'Ouest, par exemple, où pas moins des trois quarts des emplois relèvent du secteur informel, la crise du Covid-19 a mis en lumière leur vulnérabilité (voir la troisième section de ce chapitre). Qu'ils soient vendeurs de rue, manutentionnaires ou petits artisans, les mesures de confinement, de couvre-feu ou de fermeture des marchés représentent pour eux la mise à l'arrêt de leur activité. Ils se voient alors dans l'impossibilité d'assurer leur subsistance au quotidien, dans des contextes où il n'existe bien souvent ni retraite, ni assurance chômage, ni assurance maladie.

s'explique en partie par le poids démographique de ces États qui, en 1995, concentraient déjà un peu plus de 51 % de la population. Toutefois, la taille de la population active dépend aussi de facteurs autres que la taille de la population, comme les normes et conventions sociales, l'organisation politique et les spécialisations économiques des différents pays du continent. À cet égard, la carte 1 montre la variation du taux de participation au marché du travail entre les pays africains et met en exergue des différences d'organisation des marchés du travail de part et d'autre du Sahara, qui sont synthétisées dans le tableau 1.

Contrairement à l'Afrique subsaharienne, les marchés du travail en Afrique du Nord (région qui comprend l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie) se distinguent entre autres par une faible participation des femmes aux activités économiques, une plus forte contribution du secteur industriel à la création d'emplois et un taux de chômage relativement plus élevé.

Carte 1. Proportion de la population travaillant ou en recherche de travail parmi les personnes de plus de 15 ans en Afrique entre 2010 et 2018



Sources : Banque mondiale [2020] ; calcul des auteurs.

En Afrique, l’informalité demeure la principale forme d’emploi. Elle représente 85 % de l’emploi total et 92 % des entreprises du continent [OIT, 2018]. Il existe cependant une forte hétérogénéité dans l’ampleur de l’informel entre les sous-régions (67 % pour l’Afrique du Nord, 89 % pour l’Afrique subsaharienne) et les pays (95 % au Burkina Faso, 94 % au Bénin contre 46 % au Cap-Vert et 34 % en Afrique du Sud). Par ailleurs, l’emploi informel touche davantage les femmes (90 %) que les hommes (83 %).

Le chômage en Afrique subsaharienne varie dans des proportions assez importantes entre pays et témoigne de la variété des trajectoires des États de la région. Il convient de distinguer deux sous-groupes de pays : d’un côté, les pays du giron de l’Afrique du Sud (Afrique du Sud, Lesotho, Namibie et Royaume d’Eswatini) et le Gabon et, de l’autre, le reste des pays d’Afrique subsaharienne.

Tableau 1. Caractéristiques des populations actives de part et d'autre du Sahara entre 2010 et 2018

	Régions		Total
	Afrique subsaharienne	Afrique du Nord	
Proportion des individus de 15 ans et plus qui travaillent ou cherchent un emploi	67	47	64
Proportion de femmes dans la population active	46	23	43
Proportion de travailleurs dans :			
— le secteur agricole	55	25	51
— le secteur industriel	10	26	19
— le secteur des services	34	49	36
Proportion de la population active en recherche d'emploi	6	12	7

Sources : Banque mondiale [2020] ; calcul des auteurs.

En effet, sur la dernière décennie, au moins une personne active sur cinq était en recherche d'emploi dans chacun des cinq premiers pays. Ceci contraste avec le chômage dans les autres pays de la sous-région qui est globalement resté inférieur à 5 % sur la même période. Ce faible taux de chômage dans le reste des pays de la région cache toutefois une précarité de l'emploi et des difficultés d'insertion sur le marché du travail particulièrement prononcées pour les 15-24 ans qui, en Afrique, représentent environ 24 % de la population active et 40 % des chômeurs.

Les défis du marché du travail pour les jeunes

La présente génération de jeunes sur les marchés du travail en Afrique a bénéficié des investissements réalisés, à partir du début des années 2000, à l'échelle du continent, dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et de l'éducation pour tous (EPT). Entre 2000 et 2012, on estime que la proportion de la population en âge d'aller au primaire a crû de 59 % à 79 % en Afrique subsaharienne [Unesco, 2015] et, entre 1991 et 2006, la population inscrite dans des études d'enseignement supérieur aurait triplé, passant de 2,7 à 9,3 millions

Encadré 2. Disponibilité et fiabilité des statistiques sur les marchés du travail en Afrique

Les enquêtes Ménages sont un outil pertinent de diagnostic des enjeux et dynamiques à l'œuvre sur lequel s'appuyer pour formuler, prioriser et cibler les politiques publiques, en particulier sur les populations vulnérables. L'actualisation, la publication et l'exploitation de l'information disponible posent néanmoins des défis à relever : 1) financement d'un système pérenne et régulier de collecte de données de qualité représentatives au niveau national ; 2) capacités d'analyse des données collectées par les statisticiens et chercheurs locaux ; 3) production de connaissances en lien avec les priorités des décideurs publics, dans une temporalité et un format adaptés à leurs besoins.

Un effort d'harmonisation dans la collecte et l'analyse de données a été réalisé entre 2017 et 2018 par les

Instituts nationaux de la statistique de huit États membres de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). En effet, sur cette période de deux ans, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, avec l'appui technique de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), ont lancé conjointement l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI). Ces enquêtes s'appuient sur un questionnaire harmonisé qui facilite les comparaisons entre ces pays. Elles ont permis la production de statistiques de base sur les conditions de vie, les niveaux d'éducation ou encore les situations dans l'emploi. Le premier rapport officiel a été publié en juillet 2019 [AFRISTAT, 2019]. Les deux défis prioritaires aujourd'hui restent la valorisation des informations produites et leur utilisation pour éclairer la prise de décision relative aux politiques publiques et aux interventions de développement.

[Jegede, 2012]. Si l'on considère donc que ces deux programmes ont contribué à accroître le pourcentage de la population scolarisée qui dispose de connaissances de base pour faciliter la transmission, la production d'informations et d'idées nouvelles, alors la génération actuelle de jeunes commence sa carrière avec des compétences qui lui donnent un avantage sur la génération précédente. Toutefois, peu d'éléments suggèrent une évolution parallèle de la capacité des marchés du travail à offrir des emplois qui permettent aux jeunes de mieux échapper à la précarité des conditions de vie et ainsi d'exprimer leurs talents et leurs ambitions. Par ailleurs, pour offrir des emplois à la mesure des attentes, il faudrait que les marchés du travail en Afrique puissent créer entre 2018 et 2035 environ 20 millions d'emplois par an, soit le double de ceux qui ont été créés en moyenne entre 2012 et 2017 [FMI, 2018].

Afin de définir, suivre et évaluer de manière transparente des politiques publiques efficaces avec des impacts durables, il est nécessaire de disposer d'une connaissance fine et actualisée, en zones urbaines et rurales, des enjeux propres aux différentes catégories de population. Or l'actualisation et la disponibilité de données sur l'emploi, la formation, les aspirations professionnelles et le suivi de l'insertion des jeunes, notamment vulnérables, sont encore insuffisantes dans la plupart des pays africains pour faire face aux enjeux du secteur. Par exemple, depuis 2016, sur les dix-neuf pays pauvres prioritaires pour la France, seul le Burkina Faso a lancé une enquête pour caractériser les transitions des jeunes de l'école au marché du travail (étude encore en cours) et aucun pays ne dispose d'enquête sur les liens entre aspirations des jeunes et marché du travail.

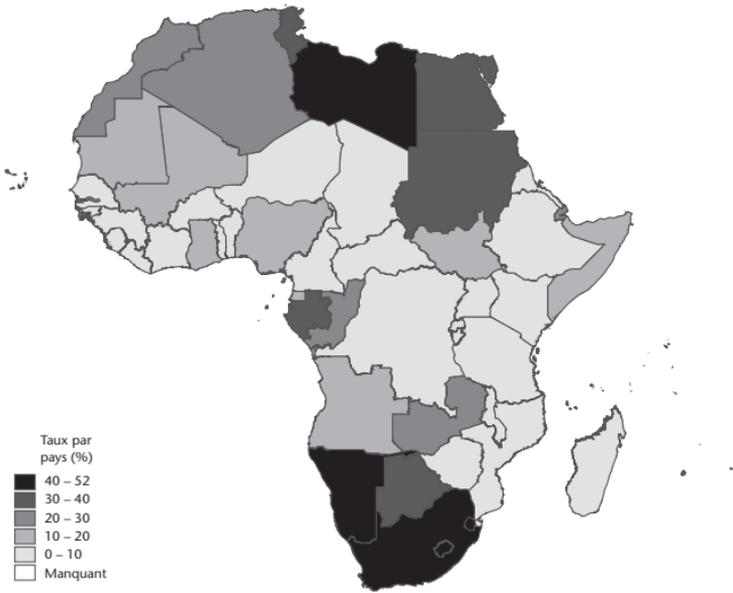
Les organismes nationaux de statistique africains font face à des difficultés pour couvrir leurs besoins en ressources humaines et financières et en outils pour produire des

informations précises, fréquentes et territorialisées sur les jeunes et les secteurs de l'emploi-formation. Pour réduire l'atomisation des sources de données contribuant au diagnostic des enjeux des marchés du travail et aussi favoriser leur utilisation dans le pilotage des politiques publiques, la conduite d'enquêtes au sein d'un pays est nécessaire, mais pas suffisante. Il est également impératif de renforcer les capacités de gestion (accès et qualité) et d'analyse de ces nouvelles données, comme de celles déjà existantes, au bénéfice des offices nationaux de statistiques, des observatoires de l'emploi mais également de toute institution nationale concernée par les questions de l'emploi et de la formation. Sans renforcement des capacités statistiques et analytiques des structures en charge des diagnostics et des décisions politiques, le cercle vertueux de la donnée « collecte → gestion → analyse → identification des besoins et des cibles → définition d'interventions fondées sur les preuves → collecte, etc. » ne pourra être impulsé.

Situations des jeunes dans l'emploi

Dans le monde, on estime que le taux de chômage des jeunes est de 13 % [OIT, 2016]. En comparaison, sur la dernière décennie, on estime que trois jeunes actifs sur dix en Afrique du Nord étaient au chômage contre un jeune sur dix en Afrique subsaharienne. Bien qu'il constitue la norme au vu de son ampleur, l'emploi informel touche davantage les jeunes (95 %) que les 25-65 ans. Le niveau d'éducation est également déterminant dans la formalité de l'emploi en Afrique : 94 % des individus sans éducation de base ont un emploi informel, contre seulement 68 % des individus ayant achevé l'éducation secondaire et 27 % des diplômés du supérieur [OIT, 2018]. Cette influence est toutefois moins marquée en Afrique de l'Ouest, où 50 % des travailleurs diplômés du supérieur exercent informellement. Les

Carte 2. Taux de chômage des 15-24 ans en Afrique entre 2010 et 2018



Sources : Banque mondiale [2020] ; calcul des auteurs.

données pour décrire spécifiquement les conditions de travail des jeunes en Afrique étant rares, il n'est possible d'en présenter qu'un tableau parcellaire. Sans prétendre rendre compte des défis communs à tous les jeunes du continent, nous utilisons les données d'enquête disponibles sur la Côte d'Ivoire pour illustrer les défis de la jeunesse dans ce pays d'Afrique de l'Ouest [Lefevre *et al.*, 2017].

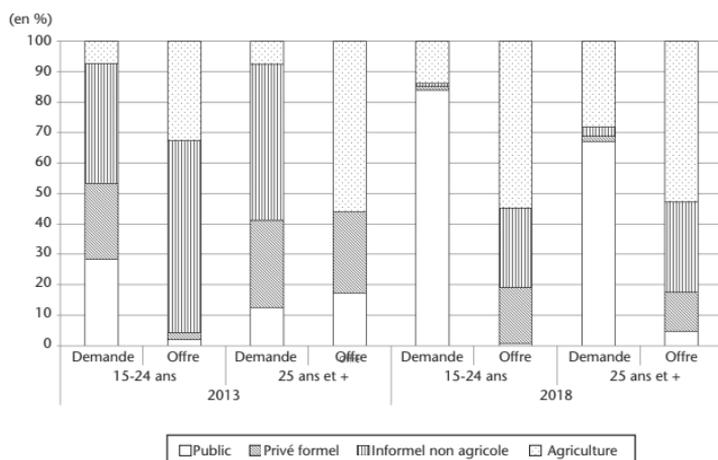
En Côte d'Ivoire, les jeunes sont surreprésentés dans les statuts les plus précaires, notamment les aides familiaux, apprentis et stagiaires non rémunérés. De même, ils occupent rarement des emplois dans le secteur formel (privé et public) encadré par les législations qui régulent le travail et permettent aux entreprises de bénéficier des interventions des administrations publiques. Incidemment, la concentration des jeunes dans le secteur informel (agricole et non agricole) est d'autant plus problématique que la part des entreprises à véritable potentiel de croissance qui y opèrent est extrêmement faible [Demenet *et al.*, 2016].

Satisfaction des jeunes dans l'emploi et sécurité face à l'avenir

Ces emplois en majorité informels et précaires ne correspondent pas souvent aux attentes des jeunes. En effet, comme le montre le graphique 1, le marché du travail en Côte d'Ivoire crée principalement des emplois agricoles ou informels non agricoles à destination des jeunes, alors que ces derniers souhaitent en majorité avoir des emplois formels dans le secteur public ou privé. Aussi, en 2018, plus de trois jeunes sur dix en Côte d'Ivoire aspiraient à des emplois de cadres, alors que le marché offrait très peu de postes de ce type. À l'inverse, les emplois de manœuvres, aides familiaux ou apprentis, que les jeunes désirent le moins (avec seulement 5 % des demandes), constituaient de loin la majeure partie des nouveaux emplois (60 %) en 2015-2016 [Lefeuvre *et al.*, 2017]. Comme le montre le graphique 1, cet écart est récurrent, car observable en 2013 et 2018, et tend même à s'accroître au fil du temps (voir De Vreyer et Roubaud [2013] pour plus de détails).

L'existence d'une inadéquation entre aspirations et offres d'emplois interroge la capacité des jeunes à être performants dans les activités qui leur sont confiées, alors que la prévalence d'un taux élevé de chômage les décourage de rechercher de « meilleurs » emplois qui sont rares. Cette situation fait aussi écho à d'autres études qui, à l'échelle de l'Afrique subsaharienne, notent que seulement trois jeunes travailleurs sur dix avaient des compétences adaptées à celles « voulues » par les employeurs [OIT, 2015]. L'inadéquation entre aspiration et offre d'emploi représente donc le résultat d'une allocation peu optimale, autant pour les jeunes que pour leurs employeurs, et le fossé entre ces deux forces du marché du travail interpelle aussi à un double égard. D'abord, il témoigne des faibles facultés des marchés à favoriser l'émergence d'entreprises aptes à mettre à contribution les ambitions des jeunes en recherche de meilleurs emplois. Ensuite, il rend compte de la difficulté des entreprises à embaucher et à maintenir une main-d'œuvre qualifiée et motivée. Cela soulève la question des passerelles entre formations académique et technique, autrement dit de l'apprentissage, pour produire les compétences demandées dans les entreprises.

Graphique 1. Décalage entre catégories de travail demandée et offerte en Côte d'Ivoire en 2013 et 2018



Sources : enquêtes Emploi ENSETE 2013 et ERI-ESI 2018, INS de Côte d'Ivoire ; calculs des auteurs.

Quels enjeux pour l'avenir ?

Quelles sont donc les options à imaginer pour améliorer la capacité des marchés du travail ? Comment produire les biens et services demandés par les individus et leurs communautés tout en s'adaptant aux effets du changement climatique (et idéalement en contribuant à les atténuer) ? Ces options devront, du moins en partie, mobiliser les jeunes qui souhaitent mettre à contribution leurs compétences pour répondre aux besoins de la société, tout en réalisant leurs aspirations. Par exemple, au vu du poids de la force de travail occupée par les activités du secteur agricole, puis de la nécessité de concevoir des systèmes alimentaires résilients et moins émissifs, il semble opportun de promouvoir des politiques qui concilient les aspirations des jeunes, l'utilisation des avancées technologiques — qui permettent de prendre en compte à moindre coût les informations climatiques — et les défis d'une agriculture durable à l'échelle des territoires (voir chapitre III). Par ailleurs, il importe d'identifier et de limiter les facteurs qui encouragent le développement d'entreprises informelles afin de

créer un environnement moins propice aux emplois précaires. Il s'agit de permettre une meilleure implémentation du code du travail et des politiques d'emploi, de faciliter l'émergence d'initiatives privées et publiques pour assurer les entreprises et les travailleurs contre les risques idiosyncratiques, systémiques et climatiques.

À l'instar des progrès en accès aux services financiers rendus possibles par le développement du *mobile money* [Donovan, 2012], les technologies de l'information et de la communication (TIC) présentent des potentialités de créations d'emplois, et de gains d'efficacité pour les individus, les entreprises et les institutions d'utilité publique. Toutefois, si le développement des TIC ne prend pas en compte les contraintes des populations en situation précaire ou exclues du marché du travail, la recherche d'efficacité pourrait contribuer à accentuer des inégalités déjà présentes. Par exemple, en réduisant les coûts liés aux démarches administratives, l'e-gouvernance promeut la numérisation des processus administratifs pour accroître l'efficacité et l'efficacité des actions publiques. Toutefois, l'accès aux plateformes numériques ne peut bénéficier qu'aux populations qui peuvent s'en servir. Pour concrétiser les promesses des TIC en faveur de l'emploi des jeunes (par des investissements en infrastructures, puis une augmentation des capacités et des offres de formation) et pour espérer produire des innovations aux services des populations locales, il semble donc nécessaire de prévoir des incitations et des cadres réglementaires qui encouragent aussi la participation des femmes et des personnes les plus vulnérables à la vie économique.

Le Covid-19 et ses enseignements pour les marchés du travail en Afrique

La crise sanitaire du Covid-19 et les mesures de confinement prises pour en limiter la progression permettent d'illustrer une partie des enjeux à venir pour les marchés du travail en Afrique. Tout d'abord, la participation de plusieurs pays africains aux chaînes de production mondiale est actuellement organisée de telle manière qu'ils exportent principalement des ressources naturelles et des matières premières agricoles, le plus souvent sans développer des sites locaux de transformation et de production à valeur ajoutée sur les marchés locaux et internationaux [Foster-McGregor *et al.*, 2015 ; Banque africaine de développement, 2014]. De fait, il existe donc un déficit de création d'emplois locaux autour de la mise en valeur des produits dits d'exportation. Par

Encadré 3. Le programme Novissi au Togo

Novissi est un programme de transferts monétaires mis en place par le gouvernement togolais entre le 8 avril et le 30 juin 2020, soit pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété de façon à limiter la propagation du Covid-19 sur le territoire national. Le programme a pour objectif de soutenir tout citoyen togolais, travailleur du secteur informel, qui perdrait son revenu journalier en raison de l'adoption des mesures de riposte contre le Covid-19. À ce titre, ne sont éligibles que les personnes résidant dans les zones soumises à des restrictions de déplacement (confinement ou couvre-feu).

Le gouvernement togolais a évalué que la population cible de cette initiative compterait environ un million d'individus, soit plus des deux tiers des effectifs estimés travaillant dans le secteur informel dans le pays.

Le montant des prestations a été fixé à 12 250 FCFA par mois pour les femmes éligibles (soit 35 % du Smic et 86,5 % du revenu mensuel moyen des femmes travaillant dans le secteur informel) et 10 500 FCFA par mois pour les hommes (soit 30 % du Smic et 41,2 % du revenu mensuel moyen des hommes travaillant dans le secteur informel). Le montant octroyé aux femmes est plus important, étant donné que le gouvernement togolais estime que leurs dépenses sont, dans la plupart des cas, directement liées aux besoins de base du ménage.

L'inscription, qui est l'étape préliminaire à la sélection, se fait de manière numérique. Les bénéficiaires ne doivent fournir aucun document physique à l'opérateur, mais ils fournissent à l'inscription des informations de la carte d'électeur. La sélection se fait sur la base du métier déclaré par les bénéficiaires lors de leur inscription sur les listes électorales et de leur zone de résidence qui est également une donnée des listes électorales (rattachement à un bureau de vote).

ailleurs, les industries d'extraction qui sont à forte intensité de capital contribuent à la concentration des revenus et à la hausse des inégalités [Bhorat *et al.*, 2017], puis exacerbent la compétition et les conflits pour le contrôle des ressources naturelles, avec de potentiels effets délétères sur les institutions publiques [Bannon et Collier, 2003 ; McGuirk et Burke, 2020]. S'il importe de privilégier des modes de gestion plus participative des ressources naturelles, qui devraient permettre de mieux prendre en compte les externalités environnementales (déforestation, dégradation des terres, pollution des sols et des cours d'eau...) et économiques (par exemple, limitation des activités agricoles et de cueillette au sein des concessions forestières), il serait aussi opportun d'intégrer la production des industries extractives dans des chaînes de valeur locales. Une réflexion plus systémique d'intégration des industries extractives dans les économies locales contribuerait à limiter les émissions liées au transport des matières premières vers les sites de

Les versements des prestations sont effectués tous les quinze jours sur le porte-monnaie électronique des bénéficiaires identifiés, par l'intermédiaire des deux opérateurs de téléphonie ayant une licence au Togo. La dématérialisation complète de la procédure permet au premier versement d'être réalisé le jour même où un bénéficiaire éligible soumet son inscription.

Le programme Novissi est porteur de multiples innovations à différents niveaux. On peut en particulier souligner les éléments suivants :

- conceptuellement, c'est un programme d'urgence mis en œuvre par le gouvernement en un temps record et mettant en pratique les principes de la protection sociale adaptative en apportant un appui aux populations en amont du (ou concomitamment au) choc qui risque d'impacter leurs moyens de subsistance et leurs conditions de vie. Il ne s'agit pas d'attendre que les populations se soient paupérisées, mais de prévenir cette paupérisation avec un

revenu de remplacement pendant la durée de la crise ;

- du point de vue technologique, le programme est 100 % numérique. Non seulement cette utilisation des NTIC permet de minimiser les risques de contagion en période de pandémie, mais elle permet également d'apporter un appui dans un temps très court en capitalisant sur les informations et bases de données préexistantes au sein de l'administration ;

- dans les populations cibles, les travailleuses et travailleurs du secteur informel restent des populations majoritairement peu couvertes par les systèmes de protection sociale, compte tenu des difficultés pour les identifier et de l'hétérogénéité de leurs conditions. Alors que ces populations sont les plus durement touchées par la crise du Covid-19, peu de pays ont été en mesure de déployer un système efficace et robuste pour leur venir en aide. La combinaison d'une large base d'éligibilité et du signalement par les bénéficiaires potentiels eux-mêmes est donc particulièrement intéressante.

transformation et permettrait l'émergence de nouvelles activités à forte intensité de capital humain à l'endroit d'une main-d'œuvre formée et qualifiée dans les territoires. Par exemple, en plus des concessions forestières, où l'État accorde à une entreprise privée souvent étrangère un droit d'exploitation du bois d'œuvre, certains pays expérimentent des partenariats similaires avec des « forêts communautaires » qui sont des concessions attribuées aux communautés locales au sein desquelles l'exploitation des ressources forestières est faite par les habitants et obéit à un cahier des charges. Ce dispositif ne s'est pas montré rentable au Cameroun [Karsenty et Vermeulen, 2016] et la déforestation n'est pas plus faible dans les forêts communautaires [Tritsch et Mertens, 2020]. Toutefois, il importe d'essayer d'autres itérations de cette approche et d'en évaluer les effets sur l'environnement et les populations locales. Il convient de citer les programmes de certification, tels que le label FSC (*Forest Stewardship Council*),

qui garantissent que les concessions prennent en compte les exigences sociales et les droits fonciers locaux. Au Gabon, par exemple, les concessionnaires versent une contribution issue de l'exploitation du bois dans un fonds de développement local à l'usage des communautés qui vivent dans les concessions.

Les mesures de confinement prises à la suite de l'épidémie de Covid-19 font craindre une forte progression de la pauvreté et des inégalités et, avec elle, une montée des tensions. Du fait de l'absence de filets sociaux étendus et en raison de la faiblesse des revenus et du niveau d'épargne, les travailleurs doivent en effet arbitrer entre s'exposer au risque d'infection, en participant à une activité économique pour se nourrir et se loger, ou se confiner sans ressources, avec le risque d'une éviction qui les rendrait *in fine* plus vulnérables au virus. Ce dilemme insoluble a contraint plusieurs États à prendre des mesures limitées de confinement, particulièrement à l'endroit des travailleurs du système informel. Malgré les initiatives mises en place, telles que le programme Novissi (« entraide » en langue mina) au Togo (voir encadré 3 *supra*), d'autres mesures doivent être envisagées pour renforcer la résilience du marché du travail et limiter les risques d'exclusion à long terme.

Le Covid-19 a également contribué à mettre en lumière la limite des transferts de la diaspora et la nécessité de développer des filets de sécurité au niveau national. Seuls 18 % des travailleurs sur le continent disposent d'une couverture sociale [OIT, 2018]. Les transferts reçus dans le cadre des mécanismes de solidarité familiale et interpersonnelle ne concernent pas tout le monde et, en l'occurrence, ne protègent pas des chocs qui, comme le Covid-19, affectent simultanément les travailleurs de la diaspora et leurs proches. Il importe de concevoir des systèmes qui permettent de protéger les travailleurs, en lissant les risques liés à la variation de l'intensité d'activité économique entre secteurs de l'économie et entre générations. À cet effet, il convient de reconnaître les services rendus par les travailleurs du secteur informel (tels que les travailleurs à domicile, les conducteurs de taxi, les travailleurs du sexe, les hôtes et hôtesse de caisse, etc.) et, à l'image de l'innovation que représente le programme Novissi, de penser des mécanismes alternatifs pérennes qui soutiennent ce vaste segment de l'économie qui se révèle indispensable à la résilience du tissu économique et donc de l'emploi.

Un marché du travail inclusif

Pour satisfaire les besoins et aspirations des populations, tout en minimisant les coûts sociaux, économiques et environnementaux, il importera de concevoir des mesures qui encouragent la participation de tous au marché du travail et qui proposent des dispositifs d'appui pour corriger les inégalités d'accès aux ressources entravant l'expression des talents et des idées des couches défavorisées de la population.

Ainsi, dans le secteur agricole, la productivité moyenne par hectare des terres gérées par des femmes est en moyenne inférieure à celles des hommes en Afrique subsaharienne, avec des écarts en défaveur des femmes de l'ordre de 23 % en Tanzanie et de 66 % au Niger [O'Sullivan *et al.*, 2014]. Ces différences, qui tiennent compte des disparités en termes de taille de parcelles, ont souvent mené à la conclusion qu'il suffisait d'augmenter l'accès des femmes à des intrants (matériels et immatériels) pour augmenter leur productivité agricole. Or l'écart entre hommes et femmes ne résulte pas seulement des différences dans l'accès aux intrants. Il est également nourri par des facteurs plus subtils qui relèvent de discriminations de genre entre agriculteurs. Par exemple, des études menées en Ouganda, en Éthiopie, au Mozambique et au Malawi montrent que les femmes bénéficient moins que les hommes de certains services de vulgarisation de bonnes pratiques agricoles [Buehren *et al.*, 2017 ; Kondylis *et al.*, 2016 ; Lecoutere *et al.*, 2019 ; BenYishay *et al.*, 2016]. Ceci suggère que les programmes actuels de formation agricole sont probablement plus adaptés aux besoins des exploitants masculins.

Outre cet exemple de discrimination de genre, qui fragilise la sécurité alimentaire à l'échelle locale et limite systématiquement les ressources disponibles pour les femmes, s'ajoutent d'autres illustrations : 1) les exploitantes agricoles ont tendance à n'avoir qu'un accès indirect à l'information, à travers leurs maris ou amis, si elles ne sont pas elles-mêmes chefs de ménage ; 2) les femmes ont souvent la responsabilité première des soins aux enfants, ce qui les empêche de passer plus de temps à mener des activités génératrices de revenu ou à suivre des programmes de formation ; 3) les agricultrices ne participent potentiellement pas aux activités de formation du fait de contraintes de mobilité ou de transport ; 4) pour des raisons liées aux normes sociales et culturelles, les exploitantes peuvent ne pas être en mesure d'interagir avec les agents de formation masculins, ou ne peuvent potentiellement

pas communiquer aussi efficacement que les hommes avec des agents de vulgarisation masculins [Banque mondiale, 2019a].

Par conséquent, les agricultrices ont souvent moins accès à des conseils techniques sur la production agricole et la commercialisation et, quand elles y ont accès, ces conseils sont moins adaptés à leurs besoins, ce qui contribue à l'écart de productivité entre les sexes. Les récents travaux en économie du développement permettent d'identifier des interventions efficaces pour attirer et maintenir les femmes dans les formations agricoles et rurales en mobilisant à la fois le mode de délivrance du savoir et le contenu des formations. Au Malawi et au Mozambique, par exemple, des projets s'appuient sur les réseaux sociaux des femmes pour diffuser les bonnes pratiques agricoles [Kondylis *et al.*, 2016 ; BenYishay *et al.*, 2016]. En Éthiopie, dans le cadre d'un vaste programme de promotion de la croissance agricole, le gouvernement a augmenté le nombre d'agents de formation de sexe féminin formés et déployés dans les centres de formation agricoles. Tous les agents de formation, ainsi que les responsables gouvernementaux impliqués dans le projet ont également été sensibilisés à la thématique « genre et développement » lors d'une formation obligatoire [Buehren *et al.*, 2017].

La formalisation des entreprises, une solution ?

Au-delà des actions ciblées sur le secteur agricole, afin de promouvoir les idées et innovations nécessaires pour mieux servir les individus et leurs communautés, les pouvoirs publics peuvent aussi faciliter la formalisation des entreprises. La formalisation est un processus en plusieurs étapes qui consiste à : 1) enregistrer et obtenir une autorisation d'exercer auprès des autorités nationales, régionales et/ou municipales ; 2) avoir un accès à un système de protection sociale pour le propriétaire de l'entreprise et ses employé(e)s ; 3) se mettre en conformité avec le cadre légal, y compris la législation en matière fiscale et sociale (sécurité sociale, droit du travail, etc.). Sur le long terme, il est dans l'intérêt de toutes les entreprises — et plus largement de la société — de se formaliser pour promouvoir le partage et la création de nouveaux procédés et inventions. La domination du secteur informel peut avoir des effets délétères sur les bénéfices de l'innovation, car toute nouvelle invention peut être mobilisée à faible coût par des entreprises informelles concurrentes. De même, les entreprises informelles manquent généralement des ressources nécessaires pour investir, créer et développer de nouvelles idées.

Traditionnellement, la formalisation se justifie par sa capacité à offrir des débouchés grâce à un accès facilité aux services financiers (si ces derniers existent et sont adaptés aux besoins des entreprises), aux marchés publics, aux licences et permis, ainsi qu'aux marchés élargis comme l'export. La formalisation devrait aussi permettre d'améliorer la qualité des emplois en offrant aux travailleurs l'application du droit du travail, ainsi qu'un accès aux régimes de protection sociale lorsque ceux-ci existent. Cette protection, garante d'un meilleur état de santé et d'une moindre précarité, favoriserait la productivité. Toutefois, dans la plupart des pays africains, les opérations de formalisation d'entreprises ont déçu, car les coûts engagés par les micro- et petites entreprises informelles pour se formaliser représentent des investissements difficiles à supporter, surtout au regard des hypothétiques revenus et bénéfices futurs.

Parce qu'il n'est pas dans l'intérêt de court terme pour chaque entreprise de supporter les dépenses nécessaires à la formalisation, les pouvoirs publics se doivent de mettre en œuvre d'autres politiques comme : 1) le soutien à une meilleure représentativité des entreprises informelles dans les instances de concertation (locales et nationales) au niveau des branches d'activité ; 2) la facilitation de l'apprentissage en secteur informel ; ou encore 3) la reconnaissance des acquis de l'expérience pour les travailleurs de ce secteur. Ces leviers permettent de renforcer les opportunités économiques des individus et de promouvoir des politiques plus adaptées à la réalité, sans pour autant perdre de vue l'intérêt de parvenir — à terme — à un meilleur degré de formalisation par des mécanismes véritablement incitatifs pour les entrepreneurs concernés.

Repères bibliographiques

- ABATE T. G., BERNARD T., MAKHIJA S. et SPIELMAN J. D. [2017], « Accelerating technical change through video-mediated agricultural extension : evidence from Ethiopia », unpublished.
- AFRISTAT [2019], *Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI, 2017-2018). Rapport de synthèse régionale dans les États membres de l'UEMOA, 2017-2018*, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, Bamako, Mali.
- BANNON I. et COLLIER P. [2003], *Natural Resources and Violent Conflict. Options and Actions*, Banque mondiale, Washington, DC.
- BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT [2014], *Perspectives économiques en Afrique 2014. Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions de l'OCDE, Paris.

- BANQUE MONDIALE [2019a], *Les Bénéfices de la parité. Libérons le potentiel de l'entrepreneuriat féminin en Afrique*, Banque mondiale, Washington, DC.
- [2019b], *Rapport sur le développement dans le monde 2019 : le travail en mutation*, Banque mondiale, Washington, DC.
- [2020], *World Development Indicators*, Banque mondiale, Washington, DC.
- BENYISHAY A., JONES M., KONDYLIS F. et MUSHFIQ A. [2016], *Are Gender Differences in Performance Innate or Socially Mediated ?*, Banque mondiale, Washington, DC.
- BERROU J.-P., CLÉMENT M., COMBARNOUS F., DARBON D. et FAURE Y. A. [2019], « L'essor des classes moyennes dans les pays en développement et émergents : une étude comparative des enjeux d'identification, de caractérisation et de politiques publiques », *Papiers de recherche AFD*, n° 89, janvier.
- BHORAT H. et al., [2017], « Betrayal of the promise : how South Africa is being stolen », *State Capacity Research Project*, p. 1-72.
- BUEHREN N., GOLDSTEIN M., MOLINA E. et VAILLANT J. [2017], *The Impact of Strengthening Agricultural Extension Services. Evidence from Ethiopia*, Banque mondiale, Washington, DC.
- DEMENET A., NORDMAN C. J., RAZAFINDRAKOTO M. et ROUBAUD F. [2016], « The changing face of self-employment : an investigation on youth entrepreneurship in four low and middle income countries », *OCDE Background Paper EU/OECD Youth Inclusion Project*.
- DE VREYER P. et ROUBAUD F. (dir.) [2013], *Les Marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne*, Éditions IRD et AFD, Marseille/Paris.
- DONOVAN K. [2012], « Mobile money for financial inclusion », *Information and Communications for Development*, vol. 61, n° 1, p. 61-73.
- FMI [2018], *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne. Les flux de capitaux et l'avenir de l'emploi*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- FOSTER-MCGREGOR N., KAULICH F. et STEHRER R. [2015], « Global value chains in Africa », *MERIT Working Papers*, n° 24, United Nations University et Maastricht Economic and Social Research Institute on Innovation and Technology (MERIT).
- JEGEDE O. [2012], *The Status of Higher Education in Africa, Panel Discussion in the Launch of Weaving Success. Voices of Change in African Higher Education. A Project of the Partnership for Higher Education in Africa (PHEA)*, Institute of International Education, United Nations Plaza, New York.
- KARSENTY A. et VERMEULEN C. [2016], « Vers des concessions 2.0 en Afrique centrale. Gérer des droits superposés entre concession industrielle et foresterie communautaire », *Perspective*, n° 38, p. 1-4.
- KONDYLIS F., MUELLER V., SHERIFF G. et ZHU S. [2016], « Do female instructors reduce gender bias in diffusion of sustainable land management techniques ? Experimental evidence from Mozambique », *World Development*, vol. 78, n° C, p. 436-449.
- LECOUTERE E., SPIELMAN D. J. et VAN CAMPENHOUT B. [2019], « Women's empowerment, agricultural extension, and digitalization : disentangling information and role model effects in rural Uganda », *International Food Policy Research Institute Discussion Paper*.
- LEFEUVRE I., ROUBAUD F., TORELLI C. et ZANUSO C. [2017], « Insertion des jeunes sur le marché du travail en Côte d'Ivoire. La bombe à retardement est-elle dégoupillée ? », *Afrique contemporaine*, n° 263-264, p. 233-237, doi : 10.3917/afco.263.0233.

- McGUIRK E. et BURKE M. [2020], « The economic origins of conflict in Africa », *Journal of Political Economy*, vol. 128, n° 10.
- OIT [2013], *Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel de l'OIT*, Organisation internationale du travail, Genève.
- [2015], *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes. Accroître les investissements dans l'emploi décent pour les jeunes*, Organisation internationale du travail, Genève.
- [2016], *Emploi et questions sociales dans le monde. Tendances pour les jeunes*, Organisation internationale du travail, Genève, 3^e édition.
- [2018], *Women and Men in the Informal Economy. A Statistical Picture*, Organisation internationale du travail, Genève.
- O'SULLIVAN M., RAO A., BANERJEE R., GULATI K. et VINEZ M. [2014], *Levelling the Field. Improving Opportunities for Women Farmers in Africa*, Banque mondiale, Washington, DC.
- TRITSCH I. et MERTENS B. [2020], « Étude d'évaluation d'impact des modes de gestion forestière sur le couvert forestier dans le bassin du Congo », *Évaluations ex-post AFD*, n° 84.
- UNESCO [2015], *Education for All 2000-2015. Achievements and Challenges*, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris.

VI / Entreprises privées et gouvernance publique en Afrique : difficultés et leviers d'action

*Pierrick Baraton (Proparco),
Sébastien Fleury (Proparco) et Florian Léon (Ferdi)*

L'entreprenariat en Afrique est un enjeu majeur pour la création d'emplois sur le continent dont la croissance de la population en âge de travailler sera la plus élevée au monde d'aujourd'hui à horizon 2050 (d'après les données *World Population Prospects 2019* du département des affaires économiques et sociales de l'ONU). Pourtant, le tissu économique africain est fragile et son développement formel pâtit notamment d'un environnement des affaires parmi les moins favorables de la planète. L'État a un rôle essentiel pour améliorer le climat des affaires. Cependant, une action au niveau des entreprises, en complément des réformes menées avec l'État, est également pertinente, notamment si elle permet d'engendrer un effet d'entraînement sur toute la filière. Ce chapitre souligne l'importance du dialogue public-privé et le rôle joué par les organisations professionnelles dans ce processus.

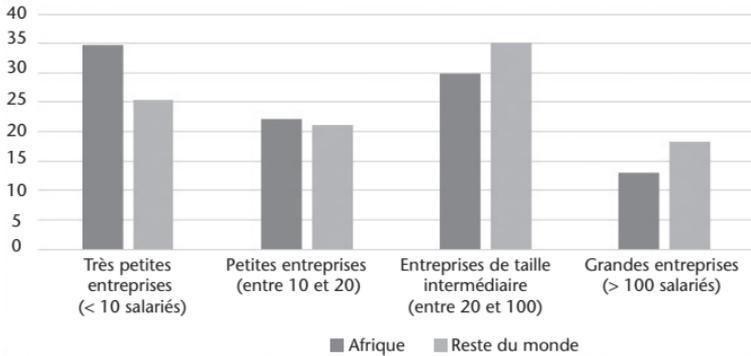
Les freins au développement du secteur privé en Afrique

Les principales caractéristiques du secteur privé en Afrique

Le secteur privé en Afrique revêt trois caractéristiques principales. La première réside dans l'importance de l'informalité. Les entreprises informelles regroupent l'ensemble des entités productives qui ne font pas l'objet d'une existence légale pour l'État (entreprises non déclarées). Bien qu'il existe une grande diversité de cas entre l'entreprise « totalement informelle » et l'entreprise « complètement formelle », l'Organisation internationale du travail

Graphique 1. Comparaison de la taille des entreprises en Afrique et dans le reste du monde

(en %)



Sources : *Enterprise Surveys* (www.enterprisesurveys.org) ; Banque mondiale ; calculs des auteurs.

[2018] estime que le secteur informel représente plus de 80 % des emplois en Afrique. À titre de comparaison, le secteur informel regroupe 65 % des emplois en Asie, 40 % en Amérique (du Sud et du Nord) et 25 % en Europe. Le deuxième fait marquant est la prédominance des très petites entreprises en Afrique. Comme illustré par le graphique 1, la part des entreprises de moins de dix salariés en Afrique est supérieure de 10 points de pourcentage à celle des autres pays en développement. L'Afrique manque ainsi d'entreprises de taille intermédiaire et de grandes entreprises. Troisièmement, les entreprises africaines sont moins productives. En moyenne, un travailleur en Afrique produit moitié moins qu'un travailleur dans une entreprise similaire dans un autre pays en développement (calcul des auteurs, d'après les bases *Enterprises Surveys* réalisées par la Banque mondiale, consultées en juillet 2020).

Le faible dynamisme du secteur privé explique en partie le retard économique des pays africains. Il trouve sa source dans des causes nombreuses et bien identifiées : rareté et mauvaise allocation des facteurs de production (capital et travail), faible niveau d'éducation, méthodes de gestion inadaptées ou encore mauvaise qualité des infrastructures (transport, énergie, communication, etc.). Ces obstacles sont liés à l'incapacité des États à fournir des biens et des services publics de qualité, mais également à produire un cadre

réglementaire clair et cohérent. Cette difficulté trouve une partie de ses racines dans la faiblesse de la gouvernance publique, que l'on peut rencontrer, à des degrés divers, dans plusieurs pays africains.

Définir la gouvernance publique en Afrique

Une bonne gouvernance publique peut se définir comme la capacité à concevoir et à mettre en œuvre des politiques orientées vers l'intérêt collectif. Il existe de très nombreux débats sur la pertinence, la définition et la mesure de la gouvernance publique [Kaufmann et Kraay, 2008]. Dans ce chapitre, nous retiendrons l'approche de la Banque mondiale qui a l'avantage de permettre des comparaisons internationales. En suivant cette catégorisation, il est possible d'identifier trois composantes d'une bonne gouvernance publique. Le premier pilier porte sur le caractère représentatif du système et des décisions politiques (sélection démocratique des dirigeants, existence de contre-pouvoirs). Le deuxième pilier se concentre sur les capacités de l'État à élaborer et à mettre en œuvre ses décisions (capacité à collecter les impôts et taxes, capacité à imposer ses décisions sur l'ensemble du territoire). Enfin, le troisième pilier repose sur le respect du droit par l'État lui-même et par les citoyens (absence de corruption, justice indépendante, efficace et impartiale).

Selon les indicateurs développés par la Banque mondiale pour évaluer la qualité de la gouvernance publique, il apparaît que l'Afrique se caractérise dans l'ensemble par de faibles performances vis-à-vis du reste du monde. Le tableau 1 présente le « score » de gouvernance publique par continent. Si l'Afrique est au niveau du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud en termes de représentativité politique (pilier 1), on peut observer des performances plus faibles en termes de capacité des États à mettre en œuvre leurs décisions (pilier 2) et de respect de l'État de droit (pilier 3). De plus, l'évolution temporelle du « score » de gouvernance ne permet pas de mettre en évidence une amélioration (ni une détérioration) significative de la gouvernance publique en Afrique au cours des deux dernières décennies. À noter cependant que le « score » de la Banque mondiale étant centré par année (la moyenne est de 0 chaque année), son évolution temporelle doit être prise avec précaution. En effet, le « score » peut rester inchangé en dépit d'une amélioration (ou détérioration) de la gouvernance publique si tous les pays du monde progressent (régressent). Une hausse doit donc se lire comme une amélioration relative de la gouvernance publique du pays (le pays a « plus » amélioré sa gouvernance que la moyenne des autres pays).

Tableau 1. **Gouvernance publique dans le monde**
(par continent)

Région	Score	Par pilier		
		Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3
Amérique du Nord	1,30	1,01	1,46	1,42
Europe et Asie centrale	0,47	0,38	0,61	0,45
Asie de l'Est et Pacifique	0,26	0,32	0,23	0,23
Amérique latine et Caraïbes	0,02	0,27	- 0,08	- 0,13
Moyen-Orient	- 0,42	- 0,88	- 0,16	- 0,22
Asie du Sud	- 0,52	- 0,59	- 0,52	- 0,44
Afrique :	- 0,65	- 0,59	- 0,74	- 0,64
— <i>du Sud</i>	0,02	0,12	- 0,13	0,08
— <i>du Nord</i>	- 0,53	- 0,74	- 0,52	- 0,35
— <i>de l'Ouest</i>	- 0,55	- 0,42	- 0,67	- 0,57
— <i>de l'Est</i>	- 0,74	- 0,71	- 0,81	- 0,71
— <i>du Centre</i>	- 1,10	- 0,99	- 1,17	- 1,16

Définition des régions africaines :

Afrique centrale : Angola, Cameroun, Centrafrique, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Congo, République démocratique du Congo, São Tomé-et-Príncipe, Tchad.

Afrique de l'Est : Burundi, Comores, Éthiopie, Érythrée, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Zimbabwe, Zambie.

Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

Afrique du Nord : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie.

Afrique australe : Afrique du Sud, Botswana, Eswatini (ex-Swaziland), Lesotho, Namibie.

Sources : *World Governance Indicators* ; calculs des auteurs.

Chaque variable est comprise entre - 2,5 (mauvaise gouvernance) et 2,5 (bonne gouvernance). La description de la méthodologie précise est disponible sur le site des WGI. Le tableau reporte les moyennes par zone géographique définies par la Banque mondiale (moyenne arithmétique).

Cette analyse à l'échelle du continent masque néanmoins de grandes disparités intra-africaines. De ce fait, comme l'illustre la carte 1, certains pays apparaissent dans une situation plutôt favorable, comme les pays d'Afrique australe et certains pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest. En revanche, d'autres pays semblent particulièrement affectés par des problèmes de mauvaise gouvernance, notamment en Afrique centrale (Burundi, République centrafricaine, République démocratique du Congo), en Afrique

Carte 1. Disparité de la gouvernance publique en Afrique



Clé de lecture : pour rappel, le score de gouvernance est compris entre - 2,5 (mauvaise gouvernance) et 2,5 (bonne gouvernance) avec une moyenne mondiale normée à 0.

Sources : World Governance Indicators 2019 ; calculs des auteurs.

de l'Est (Érythrée, Somalie, Soudan, Soudan du Sud) et au Sahel (Tchad). Les chocs économiques et sécuritaires de ces dernières années ont pu favoriser l'affaiblissement de la gouvernance publique au Sahel, autour du lac Tchad ou dans la Corne de l'Afrique.

Des « règles du jeu » économiques biaisées par une gouvernance publique « faible »

Les problèmes de gouvernance publique que connaissent de nombreux pays africains sont particulièrement dommageables pour le développement des entreprises privées, car ils biaisent les

« règles du jeu » économiques [North, 1990]. Les entrepreneurs ont besoin de règles claires, cohérentes et stables afin de pouvoir prendre leurs décisions à long terme (investissement, embauche, innovation) et donc se développer.

Les pays en développement, en particulier africains, se caractérisent par une surabondance de réglementations et de procédures [Djankov *et al.*, 2002] qui, *in fine*, nuisent à leur but premier. Le tableau 2 reprend les données de *Doing Business* qui permettent une comparaison des procédures entre pays. Il ressort que le coût des procédures (enregistrement d'une entreprise, obtention d'un permis de construire ou transfert de propriété) est particulièrement élevé en Afrique. Le manque de lisibilité de la réglementation, associé à la faible capacité des administrations, fait qu'il peut être difficile pour les entrepreneurs de s'y conformer. Le temps, l'énergie et le coût pour réunir tous les documents nécessaires au sein de multiples administrations, n'ayant pas de système informatique mutualisé par exemple, peuvent malheureusement décourager les entrepreneurs de mener des démarches.

Le cadre réglementaire doit par ailleurs être impartial et s'appliquer à tous les acteurs de la même manière afin de garantir un environnement concurrentiel sain. Or, dans des pays où la transparence des processus politiques n'est pas assurée, les règles peuvent être volontairement créées dans le but de favoriser spécifiquement certains acteurs proches du pouvoir politique. Il peut ainsi être aisé de bloquer l'entrée sur un marché en créant des obstacles légaux afin de créer une situation de monopole pour une entreprise. Par exemple, en Tunisie, sous la présidence de Ben Ali, le cadre réglementaire était construit pour favoriser les intérêts des entreprises appartenant au clan Trabelsi, belle-famille du président [Rijkers *et al.*, 2017]. La manipulation des règles à des fins privées n'est cependant pas l'apanage des responsables politiques. Certaines entreprises privées peuvent mettre en place des phénomènes dits de « capture de l'État ». Cela consiste à influencer la création de la loi à leur avantage afin de s'arroger des accès privilégiés à certains marchés ou biens publics (permis obtenus plus rapidement, meilleure protection des droits de propriété, etc.). Les moyens utilisés peuvent être légaux (financement de campagne, lobbying) ou illégaux (corruption des dirigeants politiques) et engendrer des situations de rente pour les entreprises et pour les dirigeants politiques (dans les cas de corruption) au détriment de l'intérêt général [Hellman *et al.*, 2003].

Tableau 2. Coûts relatifs des démarches administratives par continent

Continent	Création d'entreprises ^a	Permis de construire ^b	Transfert propriété ^b	Exécution des contrats ^c
Afrique subsaharienne	36,3 (1)	8,9 (2)	7,3 (1)	41,6 (2)
Amérique latine et Caraïbes	31,4 (2)	3,6 (5)	5,9 (3)	32,0 (3)
Asie de l'Est et Pacifique	17,4 (3)	3,2 (6)	4,5 (5)	47,2 (1)
Asie du Sud	8,3 (5)	12,5 (1)	7,0 (2)	29,9 (4)
Europe et Asie centrale	4,0 (6)	4,0 (4)	2,7 (7)	26,6 (5)
Moyen-Orient et Afrique du Nord	16,7 (4)	4,4 (3)	5,6 (4)	24,7 (6)
OCDE	3,0 (7)	1,5 (7)	4,2 (6)	21,5 (7)

Clé de lecture : le coût des procédures s'applique à des démarches similaires (par exemple, l'enregistrement d'entreprises identiques). Afin de rendre les données comparables entre pays et contrôler les différences de revenus, les coûts sont rapportés en pourcentage du revenu par habitant (a), en pourcentage de la valeur de la construction ou du bien (b) ou en pourcentage du coût de la créance (c). Le rang est précisé entre parenthèses et en italique afin de faciliter la comparaison.

Source : www.doingbusiness.com, consulté en juillet 2020.

Enfin, pour être respectée, une règle doit pouvoir s'appuyer sur un cadre et des moyens judiciaires efficaces. Si la transgression de la règle n'est pas sanctionnée, celle-ci perd toute valeur. Les systèmes juridiques peuvent apparaître comme relativement inefficaces (car trop lents et coûteux) dans un certain nombre de pays africains, ce qui détériore la confiance des citoyens et des acteurs économiques dans le fonctionnement de la justice. Par exemple, selon les données de *Doing Business* reportées dans le tableau 2, la résolution d'un litige commercial en Afrique coûte en moyenne 42 % du montant du contrat, contre 30 % en moyenne dans le reste du monde.

Face à un cadre réglementaire manquant de lisibilité, difficile à appliquer, voire détourné de l'intérêt général par certains acteurs, les entreprises mettent en place des stratégies d'adaptation afin de réduire le coût économique à court et long termes, par l'intermédiaire de mécanismes de corruption ou de contournement (informalité par exemple).

Les conséquences d'une gouvernance publique défavorable sur l'entrepreneuriat

Effets à court terme

Le premier de ces coûts, le plus évident, consiste en des dépenses additionnelles (démarches administratives, délais anormalement longs) nécessaires pour se conformer à la régulation. Quand le cadre réglementaire manque de lisibilité (en raison de la profusion des règles, du nombre important d'administrations impliquées ou du manque de moyens de ces dernières), la corruption peut apparaître comme un moyen de « mettre de l'huile dans les rouages » [Djankov *et al.*, 2002]. La corruption pourrait alors être considérée comme une taxe implicite nécessaire pour bénéficier du service public souhaité. Cependant, la corruption et la taxation sont deux phénomènes différents par nature et elles ont des conséquences économiques distinctes sur les entreprises [Fisman et Svensson, 2007]. Contrairement à une taxe, la corruption est un gain privé et les sommes versées ne reviennent pas à l'État. Elle ne donne par ailleurs pas lieu à un service supplémentaire, mais permet seulement d'améliorer l'accès au service public dont la « rareté » a parfois été créée artificiellement. En outre, une taxe est identique pour tous, ce qui n'est pas le cas des pots-de-vin qui sont discriminatoires. Enfin, il existe une forte incertitude dans la mesure où l'entrepreneur ne pourra pas recourir à la justice pour faire valoir son droit s'il n'obtient pas satisfaction [Shleifer et Vishny, 1993].

Dans des environnements où la corruption est importante, les entreprises qui souhaitent l'éviter subissent des coûts additionnels. Certaines « stratégies d'évitement » consistent par exemple à s'abstenir de concourir à certains marchés ou à emprunter des routes commerciales secondaires. Par exemple, Sequeira et Djankov [2014] montrent que les entreprises sud-africaines proches de Maputo (Mozambique) préfèrent importer leurs marchandises du port de Durban (Afrique du Sud) afin d'éviter les paiements informels aux agents portuaires, malgré les droits de douane additionnels et le rallongement du trajet (plus de 300 km en moyenne). Cependant, au final, le surcoût résultant du changement de port se révèle supérieur en moyenne au montant du pot-de-vin versé. L'explication avancée par les auteurs est l'incertitude quant au montant du pot-de-vin versé (le « prix » annoncé pouvant être facilement augmenté par le corrupteur). Ainsi, bien qu'il soit

difficile, en l'absence d'études précises, de quantifier de manière exacte et plus globale le coût de ces « stratégies d'évitement », on observe qu'elles peuvent être plus coûteuses que la corruption elle-même.

Effets à long terme

Les faiblesses de gouvernance publique peuvent modifier les incitations des acteurs économiques et entraînent des conséquences importantes sur la dynamique à long terme des entreprises privées. Ainsi, un environnement des affaires défavorable, en raison de la corruption ou de l'inadéquation du cadre réglementaire, engendre de l'incertitude qui décourage les entreprises d'investir à long terme. En outre, une petite entreprise peut préférer ne pas investir et/ou ne pas embaucher, voire demeurer « informelle » afin de ne pas signaler sa réussite et d'éviter le risque de « confiscation » d'une partie de ses bénéfices, malgré un potentiel de croissance important [Svensson, 2003]. À terme, cela entrave les mécanismes de concurrence et grève significativement le développement économique local. Les entreprises déjà en place sont en effet peu incitées à améliorer leur processus de production et à innover, ce qui se traduit par une productivité moindre, une plus faible création d'emplois et un moins bon rapport qualité/prix des biens et des services proposés aux populations [Klapper *et al.*, 2007].

Un autre effet à long terme passe par une allocation des talents vers les activités non productives [Murphy *et al.*, 1991]. Une personne disposant d'une compétence particulière va chercher à en tirer le plus grand profit. Dans un environnement des affaires favorable, où les agents économiques peuvent facilement développer une activité et conserver les profits qui leur reviennent, les plus talentueux peuvent s'orienter vers le secteur privé productif, où le profit engendré est plus important que dans le secteur public. En revanche, si la gouvernance publique est défaillante, un emploi dans le secteur public peut se révéler plus rémunérateur que la prise de risque entrepreneuriale, soit parce que l'environnement des affaires déficient ne permet pas à une entreprise privée de se développer à la hauteur de son potentiel (pour les raisons citées *supra*), soit parce que le poste au sein du secteur public permet de capter une rente privée (par l'intermédiaire de pots-de-vin par exemple). Ainsi, des individus « talentueux », capables de contribuer à une production de biens et de services de qualité, seront incités à se détourner d'activités entrepreneuriales utiles pour la société. Dans les cas les plus

sévères, ils peuvent même se tourner vers des activités destructives de valeur sociale (trafic illégal, contrebande, groupe armé), mais particulièrement lucratives [Baumol, 1990]. Dans tous les cas, une gouvernance publique faible contribue à réduire les incitations des agents les mieux dotés en « capacités entrepreneuriales » à investir leurs efforts dans des activités productives permettant une plus-value sociale.

Enfin, un dernier canal par lequel la gouvernance affecte les entreprises à long terme tient à son impact sur la mobilisation des recettes publiques. Les situations de mauvaise gouvernance contribuent à rompre le contrat entre les citoyens et le gouvernement, qui prévoit la fourniture de services publics de qualité en contrepartie du paiement de l'impôt [Besley *et al.*, 2013]. Quand ce contrat est altéré, le consentement à l'impôt au sein de la population est faible [Ali *et al.*, 2014]. Afin de préserver leurs rentrées fiscales, les gouvernements peuvent alors choisir d'augmenter la taxation des entreprises formelles, facilement identifiables et imposables, ce qui augmente le coût de production sans pour autant améliorer la qualité des services publics essentiels à leur développement (infrastructures, éducation, etc.).

Les faiblesses dans la gouvernance publique peuvent ainsi profondément altérer le développement du secteur privé en renchérissant les coûts de production à court et long termes, et en biaisant les incitations des entrepreneurs. Plusieurs approches existent pour améliorer l'environnement des affaires, en associant l'État, les entreprises privées et les corps intermédiaires.

Quelles solutions pour développer le secteur privé en Afrique ?

Les limites des réformes de l'environnement des affaires

Face au constat des effets délétères d'une réglementation inadaptée, de nombreux pays en développement ont mis en place des réformes pour améliorer leur environnement des affaires. Ces mesures ont notamment été soutenues par la Banque mondiale par le biais des réformes dites *Doing Business*. Cependant, en plus d'être critiquées pour leur approche dite libérale [Besley, 2015], il apparaît que ces réformes ont eu des impacts limités.

La plupart des réformes mises en place dans les pays en développement portaient sur les « obstacles à l'entrée » (création d'entreprise, investissement dans un nouveau secteur, etc.), et

avaient pour objectif de stimuler la création de nouvelles entreprises et la formalisation d'entreprises existantes [Djankov, 2009]. Les évaluations les plus rigoureuses, en termes de méthodologie, de ces dispositifs mettent en avant des résultats peu probants [Brühn et McKenzie, 2014]. Ainsi, si le nombre de créations d'entreprises a légèrement augmenté (en raison des créations *ex nihilo*), très peu d'entreprises informelles sont devenues formelles. En outre, la formalisation n'a pas eu l'effet escompté sur les performances des entreprises (faible augmentation des ventes et du bénéfice à la suite du passage du statut d'informel à celui de formel). Si ces études portent principalement sur l'Asie et l'Amérique latine, les résultats sur l'Afrique semblent confirmer ces conclusions [Benhassine *et al.*, 2018]. Il existe peu d'évaluations des impacts obtenus sur d'autres caractéristiques de l'environnement des affaires (transfert de propriété, obtention de permis ou licences). Néanmoins, une évaluation indépendante a montré que les réformes soutenues par la Banque mondiale visant à améliorer l'environnement des affaires ont eu un effet limité en termes de création d'activités et d'emplois [IEG, 2014].

En plus de la temporalité longue de ces programmes et de leur envergure, qui peuvent rendre la mise en place d'une évaluation difficile, ces limites peuvent s'expliquer par le fait que la réforme n'agit généralement que sur un seul aspect du problème, et non dans sa globalité. Ainsi, une mesure prise isolément peut n'avoir qu'un impact restreint si les autres obstacles ne sont pas levés en parallèle (création d'entreprise, accès à l'électricité, etc.). De Mel *et al.* [2013] expliquent ainsi l'échec d'un programme de formalisation au Sri Lanka. En dépit d'incitations financières et d'une meilleure information, peu d'entrepreneurs ont choisi de devenir formels à la suite de ce programme. L'explication avancée réside dans la difficulté, si ce n'est l'impossibilité, d'obtenir un titre de propriété pourtant nécessaire pour enregistrer son entreprise.

En outre, une approche purement juridique du problème peut apparaître limitée si l'État est incapable d'appliquer ses décisions. Ainsi, Hallward-Driemeier et Pritchett [2015] montrent que les contraintes réelles (temps, coût) auxquelles font face les entrepreneurs pour obtenir un titre ou un document sont peu liées aux lois, dans les pays à gouvernance faible, mais davantage à d'autres facteurs tels que les capacités des administrations. Face à ces difficultés, les entrepreneurs recourent à des alternatives (corruption, réseau) pour obtenir le document requis plus facilement. Une réforme du cadre légal (« assouplissement des règles et procédures ») n'aura dès lors qu'un effet limité sur

le secteur privé si elle n'est pas accompagnée en parallèle de mesures permettant de s'assurer de sa mise en œuvre à travers un renforcement de la capacité de l'État : moyens plus importants pour l'administration, amélioration du système juridique, etc.

L'amélioration de l'environnement des affaires implique de mettre en place des réformes globales, ce qui nécessite une volonté et des moyens à long terme. À plus court terme, il convient de combiner cette stratégie avec des actions complémentaires au niveau des entreprises et des corps intermédiaires.

Renforcer la gouvernance des entreprises

Les entreprises qui interviennent dans une filière dont l'environnement des affaires est défavorable sont confrontées à des mécanismes de corruption qu'elles peuvent contribuer à entretenir par absence d'alternatives (extorsion) ou à dessein (mécanismes de « capture de l'État »). Conscientes qu'elles sont parties prenantes de la situation, certaines entreprises mettent en place des codes de conduite (ou chartes éthiques) en interne et renforcent leur gouvernance privée en vue de limiter l'impact de cette corruption sur leur activité (afin d'améliorer leur réputation et de minimiser les risques juridiques). Cependant, bien qu'une telle démarche au niveau de l'entreprise soit nécessaire pour améliorer le climat des affaires à l'échelle d'une filière [Gordon et Miyake, 2001], elle apparaît limitée dans la mesure où la portée des codes mis en place sera d'autant plus faible que l'environnement dans lequel évolue l'entreprise est corrompu. Autrement dit, les entreprises confrontées à un fort degré de corruption mettent en place des codes peu contraignants sur ces sujets, et inversement [Barkemeyer *et al.*, 2018].

Ce dernier point souligne également que l'effort qu'une entreprise consacre à lutter contre ces problématiques ne sera efficace que si elle parvient à engendrer un effet d'entraînement auprès des autres acteurs clés de sa filière. En effet, l'entreprise qui commence une démarche « vertueuse » peut supporter un coût additionnel, qui se matérialise par une perte de compétitivité, si les autres acteurs de la filière décident de ne pas mettre en place des mesures analogues, voire exercent des pressions afin d'empêcher un changement d'envergure. Ainsi, être perçu comme le « chevalier blanc » d'un secteur, en menant des actions de manière isolée, peut se révéler contre-productif dans un environnement dégradé ou même conduire à la fermeture de l'entreprise.

La coordination et la coopération des différentes parties prenantes apparaissent donc comme une nécessité pour améliorer

les pratiques d'une filière, mais cela implique des coûts qui peuvent être difficiles à supporter, notamment pour les PME. Les organisations intermédiaires, qui regroupent les différents acteurs privés à l'échelle d'un secteur d'activité, d'une profession, d'une région, deviennent ainsi essentielles, non seulement pour améliorer le climat des affaires, mais également pour insuffler les changements au sein des entreprises.

Penser le niveau méso-économique comme solution complémentaire

Afin de s'assurer que les réformes du climat des affaires répondent aux besoins des agents économiques et qu'elles suscitent leur acceptation, il est nécessaire de s'appuyer sur une forte consultation des parties prenantes du secteur privé, et donc de renforcer le « dialogue public-privé » [Herzberg et Wright, 2005].

Les corps intermédiaires (organisations patronales, organisations interprofessionnelles, syndicats de producteurs, chambres de métiers ou de commerce et d'industrie, etc.) permettent de consolider les opinions de leurs membres et ainsi de défendre leurs intérêts vis-à-vis des acteurs publics. Cette démarche concertée apparaît plus efficace et moins coûteuse qu'un lobbying individuel et limite le risque que les réformes soient faites uniquement au bénéfice des entreprises les mieux connectées politiquement. En comparant la démarche de deux organisations interprofessionnelles au Kenya (des kinésithérapeutes et des producteurs agricoles), Irwin et Githinji [2016] montrent que ces acteurs sont capables d'influencer le cadre réglementaire de leur secteur sous réserve qu'ils puissent produire de l'information de qualité, mobiliser les médias, obtenir des appuis politiques internes et enfin se reposer sur des « leaders » facilement identifiables pour les acteurs politiques et l'opinion publique. La qualité du « dialogue public-privé » et le rôle joué par les corps intermédiaires sont donc fondamentaux pour que l'État ait une connaissance fine des contraintes du secteur privé et ainsi améliore l'environnement des affaires.

L'apport des organisations professionnelles va cependant au-delà de la réforme de l'environnement des affaires. Qureshi et te Velde [2013] montrent que, dans huit pays d'Afrique subsaharienne, une forte participation des entreprises dans les corps intermédiaires se traduit par une réduction de la corruption, un meilleur accès au service public et un développement des technologies de l'information, et donc une meilleure productivité des entreprises. Les organisations professionnelles permettent également d'accompagner

les réformes internes des entreprises à l'échelle d'un secteur en facilitant la coordination entre les acteurs et en supportant une partie des coûts du changement, contribuant ainsi à limiter les mécanismes de « chevalier blanc » évoqués *supra*. Enfin, elles sont un outil fort de partage de connaissances et d'expériences, facilitant les changements internes, l'adoption d'innovations et simplifiant la relation de chaque entreprise avec l'administration (connaissance des démarches, dénonciation des abus, soutien juridique, etc.).

Ces arguments soulignent la nécessité d'avoir des organisations professionnelles bien structurées. Cependant, cela suppose du temps pour ancrer ces fonctionnements dans les cultures locales. Des moyens financiers et humains sont indispensables pour professionnaliser ces structures et ainsi établir de manière pérenne les mécanismes de concertation et de cogestion entre le secteur privé et l'État.

Conclusion

Bien que la qualité de l'environnement des affaires varie en fonction de multiples facteurs tels que le niveau d'éducation, l'organisation politique ou encore l'intégration du pays dans le commerce international [Barkemeyer *et al.*, 2018], elle dépend en grande partie de la qualité de la gouvernance publique. Les pays africains, dans l'ensemble, se caractérisent par des niveaux de gouvernance publique plus faibles que dans le reste du monde, ce qui entrave directement le développement du secteur privé. Parfois difficiles à mettre en place, et toujours variables en fonction du contexte local, de multiples approches existent néanmoins pour inverser ces tendances. Les réformes s'appuyant uniquement sur le renforcement de l'État et de son administration semblent insuffisantes, tandis que les entreprises, prises isolément, ne peuvent jouer qu'un rôle limité. Le soutien à la création et au renforcement des organisations professionnelles apparaît donc comme un levier complémentaire.

Repères bibliographiques

- ALI M. M., FJELDSTAD O. D. et SJURSEN I. H. [2014], « To pay or not to pay? Citizens' attitudes toward taxation in Kenya, Tanzania, Uganda, and South Africa », *World Development*, vol. 64, p. 828-842.
- BANQUE MONDIALE [2005], *Rapport mondial sur le développement. Un meilleur climat des affaires pour tous*, Groupe Banque mondiale, Washington, DC.

- BARKEMEYER R., PREUSS L. et OHANA M. [2018], « Developing country firms and the challenge of corruption : do company commitments mirror the quality of national-level institutions ? », *Journal of Business Research*, vol. 90, p. 26-39.
- BAUGHN C., BODIE N. L., BUCHANAN M. A. et BIXBY M. B. [2010], « Bribery in international business transactions », *Journal of Business Ethics*, vol. 90, n° 1, p. 15-32.
- BAUMOL W. [1990], « Entrepreneurship : productive, unproductive and destructive », *Journal of Political Economy*, vol. 98, n° 1, p. 893-921.
- BENHASSINE N., MCKENZIE D., POULIQUEN V. et SANTINI M. [2018], « Does inducing informal firms to formalize make sense ? Experimental evidence from Benin », *Journal of Public Economics*, vol. 157, p. 1-14.
- BESLEY T. [2015], « Law, regulation, and the business climate : the nature and influence of the World Bank Doing Business project », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 29, n° 3, p. 99-120.
- BESLEY T., ILZETZKI E. et PERSSON T. [2013], « Weak states and steady states : the dynamics of fiscal capacity », *American Economic Journal. Macroeconomics*, vol. 5, n° 4, p. 205-235.
- BRÜHN M. et MCKENZIE D. [2014], « Entry regulation and the formalization of microenterprises in developing countries », *World Bank Research Observer*, vol. 29, p. 186-201.
- DJANKOV S. [2009], « The regulation of entry : a survey », *World Bank Research Observer*, vol. 24, p. 183-203.
- DJANKOV S., LA PORTA R., LOPEZ-DE-SILANEZ F. et SHLEIFER A. [2002], « The regulation of entry », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 127, n° 1, p. 1-37.
- FISMAN R. et SVENSSON J. [2007], « Are corruption and taxation really harmful to growth ? Firm level evidence », *Journal of Development Economics*, vol. 83, p. 63-75.
- GORDON K. et MIYAKE M. [2001], « Business approaches to combating bribery : a study of codes of conduct », *Journal of Business Ethics*, vol. 34, n° 3, p. 161-173.
- HALLWARD-DRIEMEIER M. et PRITCHETT L. [2015], « How business is done in the developing world : deals versus rules », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 29, n° 3, p. 121-140.
- HELLMAN J., JONES G. et KAUFMANN D. [2003], « Seize the state, seize the day : state capture and influence in transition economies », *Journal of Comparative Economics*, vol. 31, n° 4, p. 751-773.
- HERZBERG B. et WRIGHT A. [2005], « Competitiveness partnership : building and maintaining public-private dialogue to improve the investment climate », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° WPS3683.
- IEG [2014], *Investment Climate Reform. An Independent Evaluation of World Bank Group. Support to Reforms of Business Regulation*, Independent Evaluation Group, Groupe Banque mondiale, Washington, DC.
- IRWIN D. et GITHINJI M. [2016], « The influence of business association on legislation : the case of Kenya », *Journal of Public Affairs*, vol. 17, n° 4.
- KAUFMANN D. et KRAAY A. [2008], « Governance indicators : where are we, where should we be going ? », *World Bank Research Observer*, vol. 23, n° 1, p. 1-30.
- KLAPPER L., LAEVEN L. et RAJAN R. [2007], « Entry regulation as a barrier to entrepreneurship », *Journal of Financial Economics*, vol. 82, n° 3, p. 591-629.

- MEL S. DE, MCKENZIE D. et WOODRUFF C. [2013], « The demand for, and consequences of, formalization among informal firms in Sri Lanka », *American Economic Journal. Applied Economics*, vol. 5, n° 2, p. 122-150.
- MURPHY K., SHLEIFER A. et VISHNY R. [1991], « The allocation of talent : implications for growth », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 106, n° 2, p. 503-530.
- NORTH D. [1990], *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge.
- OIT [2018], *Women and Men in the Informal Economy. A Statistical Picture*, Organisation internationale du travail, Genève.
- QURESHI M. et TE VELDE D. K. [2013], « State-business relations, investment climate reform and firm productivity in Sub-Saharan Africa », *Journal of International Development*, vol. 25, p. 912-935.
- RIJKERS B., FREUND C. et NUCIFORA A. [2017], « All in the family : state capture in Tunisia », *Journal of Development Economics*, vol. 124, p. 41-59.
- SEQUEIRA S. et DJANKOV S. [2014], « Corruption and firm behavior : evidence from African ports », *Journal of International Economics*, vol. 94, n° 2, p. 277-294.
- SHLEIFER A. et VISHNY R. [1993], « Corruption », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 108, n° 3, p. 599-617.
- SVENSSON J. [2003], « Who must pay bribes and how much : evidence from a cross-section of firms », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 118, n° 1, p. 207-230.

Chronologie africaine 2021

Lou Bachelier-Degras et Hélène Picart (AFD)

Le contexte sanitaire international lié à la pandémie de Covid-19 a bouleversé l'agenda des événements internationaux et africains, un grand nombre d'entre eux prévus en 2020 étant désormais reportés à 2021. Cette chronologie ne présente pas une vision exhaustive de la multitude de conférences et sommets programmés en 2021. Leur tenue est dépendante de l'évolution des mesures internationales et nationales adoptées pour lutter contre la propagation de la pandémie.

1. Gouvernance africaine, intégration régionale et relations internationales

1^{er} janvier : initialement prévu pour le 1^{er} juillet 2020, le lancement de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a été reporté au 1^{er} janvier 2021 en raison de la pandémie de Covid-19. L'accord sur la ZLECAf est entré en vigueur le 30 mai 2019. Son secrétariat permanent a été inauguré le 17 août 2020 à Accra au Ghana.

Janvier-février : la 34^e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine se tiendra à Addis Abeba en Éthiopie les 6 et 7 février. Elle sera précédée de la 41^e session du Comité des représentants permanents (COREP – 18-19 janvier) et de la 38^e session ordinaire du Conseil exécutif (3-4 février). La Conférence des chefs d'État et de gouvernement est l'organe suprême de prise de décision et de définition des politiques de l'Union africaine (UA). Félix Tshisekedi, président de la République démocratique du Congo et actuel vice-président de l'Union africaine, prendra la présidence de l'Union africaine à la suite de Cyril Ramaphosa, le

président sud-africain. La présidence de la Commission de l'Union africaine est attribuée par la Conférence à la suite de consultations des États membres. La présidence de l'Union africaine est exercée par un chef d'État ou de gouvernement pour une période d'un an. Par ailleurs, la commission sera partiellement renouvelée : 6 commissaires seront nommés par la Conférence au terme du processus de désignation organisé au 2nd semestre 2020.

Février-mars : réunion semestrielle des ministres de la zone franc.

24-28 mai : assemblées annuelles de la Banque africaine de développement à Accra au Ghana.

6-12 septembre : Intra-African Trade Fair, à Kigali au Rwanda. Initialement prévu en septembre 2020 sous la houlette de la banque africaine d'import-export (Afreximbank), l'Union africaine et le Rwanda, cet événement sera en grande partie consacré au lancement de la ZLECAf et aux moyens de dynamiser les échanges commerciaux intra-africains.

Octobre-novembre : réunion semestrielle des ministres de la zone franc.

2. Événements français et internationaux centrés sur l'Afrique

Décembre 2020-juillet 2021 : saison des cultures africaines en France (Africa 2020). Plus de deux cents manifestations culturelles et pluridisciplinaires visant à valoriser l'innovation et la création des pays africains se tiendront sur l'ensemble du territoire français.

Février : la conférence internationale sur le système régional de stockage ouest-africain réunira la CEDEAO et ses États membres, les communautés scientifiques, universitaires, professionnelles et de la société civile, ainsi que les partenaires au développement et les organisations humanitaires, pour dresser le bilan de la première étape de mise en œuvre de la stratégie régionale de réserves alimentaires, alors que les enjeux de sécurité alimentaire et de résilience se font plus aigus au sein de la sous-région en conséquence de la crise du Covid-19.

22-26 février : la cinquième session de l'Assemblée générale des Nations unies pour l'environnement doit se réunir à Nairobi au Kenya. Le thème choisi est : « Renforcer les actions en faveur de la nature pour atteindre les Objectifs de développement durable ».

22-27 mars : Forum mondial de l'eau à Dakar. C'est la deuxième fois que le continent africain accueille le FME, après une première édition tenue à Marrakech en 1997. Ce forum triennal réunit l'ensemble des acteurs engagés sur les problématiques d'eau et d'assainissement.

20 mai : conférence sur le financement des économies africaines. Cet événement, organisé sous le haut patronage du président de la République française et du président de la République du Sénégal, réunira les chefs d'État et de gouvernement africains ainsi que les bailleurs internationaux, afin de trouver les meilleures solutions pour parvenir à un financement durable et à long terme des pays africains.

Mai : conférence de reconstitution des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) pour la période 2021-2025, organisée à Nairobi et à Londres. Le PME, fondé en 2002, est l'un des principaux fonds multilatéraux en faveur de l'éducation. La précédente conférence de reconstitution du fonds, tenue à Dakar et co-organisée par Macky Sall, président de la République du Sénégal, et Emmanuel Macron, président de la République française, avait permis de porter à 2,8 milliards de dollars les promesses de financement des donateurs et d'annoncer un effort financier de 110 milliards en faveur de l'éducation de la part des pays en développement.

16-18 juin : Forum mondial sur les envois de fonds, l'investissement et le développement-Afrique 2021, organisé par le FIDA, l'Union africaine et la Banque mondiale, à Nairobi au Kenya.

9-10 juillet : sommet Afrique-France. Le 28^e sommet des chefs d'État Afrique-France initialement prévu du 4 au 6 juin 2020 a été annulé en raison du contexte sanitaire. À l'initiative du président de la République française, ce forum sera consacré à la jeunesse et à la société civile africaines, françaises et franco-africaines, et se tiendra à Montpellier en France.

Événements dont la date n'est pas encore programmée à parution de cet ouvrage :

Le 6^e sommet Union européenne-Union africaine, initialement prévu en octobre 2020, marquera le renouveau du partenariat UE-UA dans cinq domaines prioritaires : la transition verte ; la transformation numérique ; la croissance durable et les emplois ; la paix et la gouvernance ; la migration et la mobilité. Le sommet sera précédé d'une rencontre ministérielle UE-UA.

La 53^e session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), commission régionale de l'Organisation des Nations unies (ONU), prévue en mars 2020 et reportée du fait du contexte

sanitaire, sera consacrée à l'industrialisation durable et à la diversification de l'économie à l'ère du digital.

Le 18^e sommet de la francophonie, initialement programmé les 12 et 13 décembre 2020 pour célébrer les 50 ans d'existence de l'organisation internationale de la francophonie, aura lieu à Djerba en Tunisie. Le sommet réunit tous les deux ans les chefs d'État et de gouvernement des pays francophones.

Le 2^e sommet des deux rives, prévu en 2020, a été reporté en 2021. Ce sommet annuel est né d'une initiative présidentielle française visant à donner un nouveau souffle au dialogue existant du 5 + 5. Le sommet réunit cinq États du sud de la Méditerranée occidentale (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye) et cinq États du nord de la Méditerranée occidentale. La première édition a eu lieu les 23 et 24 juin 2019.

Le Forum mondial de l'eau à Dakar, qui devait se tenir du 22 au 27 mars 2021, a été reporté à 2022 en raison du contexte sanitaire. Ce sera la deuxième fois que le continent africain accueillera le FME, après une première édition tenue à Marrakech en 1997. Ce forum triennal réunit l'ensemble des acteurs engagés sur les problématiques d'eau et d'assainissement.

3. Élections dans les pays africains

10 janvier : premier tour de l'élection présidentielle en **Ouganda**. Le second tour est prévu le 8 février 2021. L'actuel chef de l'État Yoweri Museveni, au pouvoir depuis 1986, a été désigné candidat du Mouvement de résistance nationale (NRM). Une réforme constitutionnelle en 2017 abolit la limite d'âge pour se porter candidat.

Février 2021 : élection présidentielle (suffrage indirect) en **Somalie**. Ces élections sont précédées d'élections aux deux chambres du Parlement planifiées pour la fin décembre 2020.

14 février : second tour de l'élection présidentielle en **République centrafricaine**, si les conditions auront permis la tenue du premier tour prévu le 27 décembre 2020. Ces élections verront le chef de l'État sortant, Faustin-Archange Touadéra, se confronter notamment à l'ancien président centrafricain François Bozizé, renversé en 2013 par une coalition de mouvements rebelles, la Séléka. Cette élection présidentielle est la première depuis la signature des accords de Khartoum (13^e accord de paix) le 6 février 2019 entre le pouvoir central et la Séléka, après six ans de guerre civile et le déploiement d'une force onusienne, la MINUSCA.

21 f evrier : second tour de l' lection pr sidentielle au **Niger**, le premier tour de l' lection  tant pr vu le 27 d cembre 2020. Le pr sident en exercice Mahamadou Issoufou, au pouvoir depuis 2011, n'est pas candidat   sa succession.

Mars :  lections locales au **S n gal**. Initialement pr vues en 2019, les  lections municipales, d partementales et r gionales ont  t  report es notamment afin de r former le mode d' lection des maires. Dans le m me mois sont pr vues des  lections pr sidentielle et l gislatives au **Cap-Vert**, ainsi que l' lection pr sidentielle au **Congo-Brazzaville**. Le pr sident en exercice, Denis Sassou Nguesso, a  t  d sign  candidat   ce scrutin par son parti politique, le Parti congolais du travail.

11 avril :  lection pr sidentielle au **Tchad**. Une nouvelle Constitution ayant  t  adopt e par voie parlementaire le 30 avril 2018, cette  lection est la premi re de la IV e R publique tchadienne. Le pr sident de la R publique,  lu pour un mandat de six ans, renouvelable une fois, est, selon la nouvelle Constitution,   la fois chef de l' tat et chef du gouvernement. Le pr sident Idriss D by n'est pas candidat   cette  lection. Les  lections l gislatives, repouss es depuis cinq ans, ont  t  programm es au 24 octobre 2021.

Avril :  lection pr sidentielle   **Djibouti**.

12 ao t :  lections g n rales en **Zambie** (pr sidentielle, l gislatives et locales) ; cent soixante-cinq d put s sont  lus lors des  lections l gislatives. Le pr sident Edgar Lungu,  lu en 2015   la suite du d c s en cours de mandat du pr sident Michael Sata, souhaite briguer un second mandat. La communaut  internationale s'inqui te d'un accroissement des tensions   l'amorce du scrutin.

Octobre :  lection pr sidentielle   **S o Tom -et-Pr ncipe**. Le pr sident sortant Evaristo Carvalho, membre de l'Action d mocratique ind pendante (ADI), a  t   lu en 2016 lors d'un scrutin qui a vu le pr sident en exercice, Manuel Pinto da Costa, proclam  vainqueur avant que la commission  lectorale n'annule les r sultats au regard du nombre trop faible de voix exprim es en faveur des candidats. Un second tour a  t  organis , que E. Carvalho a remport .

4 d cembre :  lection pr sidentielle en **Gambie**. L' lection pr sidentielle de 2016 a mis un terme au r gime autoritaire de Yahya Jammeh, arriv  au pouvoir   la suite d'un coup d' tat militaire en 1994. Le pr sident en exercice Adama Barrow est candidat   cette  lection.

Autres  lections pr vues en 2021 :   la suite de l' lection pr sidentielle du 31 octobre 2020 en **C te d'Ivoire**, des  lections

législatives sont prévues au premier trimestre 2021. Le **Maroc** réalisera l'ensemble de ses élections — locales et législatives — durant le second semestre 2021. L'**Afrique du Sud** organisera ses élections locales pour ses deux cent soixante-dix-huit municipalités entre le 4 août et le 1^{er} novembre 2021. Le caractère proportionnel partiel du scrutin (les sièges sont répartis à 50 % à la majorité et 50 % à la proportionnelle) favorise les coalitions. Pour beaucoup d'observateurs, l'évolution des élections locales porte le reflet de l'enracinement démocratique dans les différentes municipalités.

Base de données sur l'économie africaine

Laura Marie (AFD)

Tableau I. Les grandes régions de l'économie africaine

	PIB courant en PIB _{PPA} par habitant ⁽¹⁾ Population en millions Croissance du PIB constant ⁽¹⁾⁽²⁾ Dette publique		Population en millions		Croissance du PIB constant ⁽¹⁾⁽²⁾		Dette publique	
	milliards de dollars	(en dollars, base 2011)	(p : projection)	d'habitants	(en %, p : projection)	(en %, p : projection)	(en % du PIB) ⁽³⁾	(en % du PIB) ⁽³⁾
	2019	2019	2019	2050p	2019	2020p	2021p	2019
Afrique	2 432	5 233	1 295	2 467	3,3	- 2,6	3,7	59
Afrique du Nord	669	11 453	198	289	4,0	- 1,3	4,9	72
Sahel	93	2 393	105	238	5,2	- 1,4	4,7	52
Golfe de Guinée	615	4 936	303	593	3,3	- 2,7	2,7	35
Afrique centrale	133	2 210	127	271	2,8	- 3,1	2,9	39
Afrique de l'Est	347	3 184	354	688	5,3	- 0,3	2,7	68
Océan Indien	31	2 729	29	57	4,0	- 7,2	5,6	59
Afrique australe	544	6 900	180	331	0,0	- 6,7	3,1	69

Définition des régions :

Afrique du Nord : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie.

Afrique australe : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Eswatini (ex-Swaziland), Zambie, Zimbabwe.

Golfe de Guinée : Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Nigeria, Sierra Leone, Togo.

Afrique de l'Est : Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie.

Afrique centrale : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, São Tomé-et-Principe.

Sahel : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

Océan Indien : Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles.

(1) Moyenne régionale pondérée par la population; (2) PIB en monnaie locale, l'année de base diffère selon le pays; (3) moyenne régionale pondérée par le PIB_{PPA} courant.

Sources : Banque mondiale (*World Development Indicators*, WDI); Fonds monétaire international (*World Economic Outlook*, WEO, octobre 2020); Division des Nations unies pour la population (*World Population Prospects, Medium-Fertility Variant Projection*).

Tableau II. Les principaux pays de l'économie africaine

	PIB courant en milliards de dollars		PIB _{PPA} par habitant (en dollars, base 2011)		Population en millions d'habitants (p : projection)		Croissance du PIB constant ⁽¹⁾ (en %) (p : projection)			Dettes publiques (en % du PIB)		Taux d'urbanisation (en % de la population)	
	2019	2019	2019	2019	2019	2050p	2008-2018 ⁽²⁾	2019	2020p	2021p	2019	2019	2019
Afrique du Sud	351,4	12 962	58,6	75,5	1,5		1,5	0,2	- 8,0	3,0	62	67	
Algérie	169,3	11 729	43,1	60,9	2,8		2,8	0,8	- 5,5	3,2	46	73	
Angola	89,4	7 384	31,8	77,4	2,4		2,4	- 0,9	- 4,0	3,2	109	66	
Bénin	14,4	3 423	11,8	24,3	4,3		4,3	6,9	2,0	5,0	41	48	
Botswana	18,5	17 949	2,3	3,5	3,6		3,6	3,0	- 9,6	8,7	15	70	
Burkina Faso	15,7	2 282	20,3	43,4	5,7		5,7	5,7	- 2,0	3,9	43	30	
Burundi	3,1	821	11,5	25,3	2,5		2,5	1,8	- 3,2	3,1	57	13	
Cameroun	38,9	3 856	25,9	50,6	4,3		4,3	3,9	- 2,8	3,4	43	57	
Cap-Vert	2,0	7 471	0,5	0,7	2,0		2,0	5,7	- 6,8	4,5	125	66	
Comores	1,2	3 108	0,9	1,5	3,3		3,3	1,9	- 1,8	2,9	25	29	
Congo	12,5	4 600	5,4	10,7	1,2		1,2	- 0,6	- 7,0	- 0,8	84	67	
Côte d'Ivoire	58,6	5 327	25,7	51,3	5,9		5,9	6,5	1,8	6,2	38	51	
Djibouti	3,3	5 195	1,0	1,3	5,8		5,8	7,5	- 1,0	7,0	38	78	
Égypte	302,3	12 391	100,4	160,0	3,8		3,8	5,6	3,5	2,8	84	43	
Érythrée	2,0	1 836	3,5	6,0	4,9		4,9	3,8	- 0,6	5,7	189	41	
Eswatini	4,6	9 245	1,1	1,7	2,6		2,6	1,1	- 3,5	1,4	38	24	

Éthiopie	92,8	2 724	112,1	9,7	9,0	1,9	0,0	58	21
Cabon	16,9	16 273	2,2	3,3	3,8	- 2,7	2,1	62	90
Gambie	1,8	2 316	2,3	2,8	6,1	- 1,8	6,0	80	62
Ghana	67,0	5 688	30,4	6,6	6,5	0,9	4,2	63	57
Guinée	13,8	2 506	12,8	5,2	5,6	1,4	6,6	34	37
Guinée équatoriale	11,8	19 291	1,4	- 2,8	- 6,1	- 6,0	2,2	41	73
Guinée-Bissau	1,4	2 429	1,9	3,8	4,5	- 2,9	3,0	68	44
Kenya	95,4	4 985	52,6	5,6	5,4	1,0	4,7	62	28
Lesotho	2,4	3 010	2,1	3,4	1,0	- 4,8	3,9	46	29
Libéria	3,2	1 601	4,9	3,9	- 2,5	- 3,0	3,2	53	52
Libye	39,8	14 174	6,8	- 10,1	9,9	- 66,7	76,0	113	80
Madagascar	14,1	1 720	27,0	2,2	4,8	- 3,2	3,2	38	38
Malawi	7,7	1 004	18,6	4,5	4,5	0,6	2,5	63	17
Mali	17,3	2 508	19,7	4,4	5,1	- 2,0	4,0	40	43
Maroc	118,6	8 148	36,5	3,6	2,2	- 7,0	4,9	66	63
Maurice	14,0	23 819	1,3	3,7	3,0	- 14,2	9,9	83	41
Mauritanie	7,6	6 036	4,5	3,2	5,9	- 3,2	2,0	58	55
Mozambique	15,2	1 302	30,4	5,9	2,3	- 0,5	2,1	104	37
Namibie	12,5	10 279	2,5	3,2	- 1,0	- 5,9	3,4	55	51
Niger	12,9	1 276	23,3	5,7	5,9	0,5	6,9	42	17
Nigéria	448,1	5 353	201,0	4,4	2,2	- 4,3	1,7	29	51
Ouganda	36,5	2 646	44,3	5,6	6,7	- 0,3	4,9	38	24

République centrafricaine (RCA)	2,3	985	4,7	- 1,2	3,0	- 1,0	3,0	47	42
République démocratique du Congo (RDC)	49,8	1 015	86,8	6,0	4,4	- 2,2	3,6	15	45
Rwanda	10,1	2 363	12,6	7,3	9,4	2,0	6,3	51	17
São Tomé-et-Principe	0,4	4 141	0,2	4,3	1,3	- 6,5	3,0	73	74
Sénégal	23,6	3 536	16,3	4,8	5,3	- 0,7	5,2	64	48
Seychelles	1,7	30 430	0,1	4,2	3,9	- 13,8	4,2	55	57
Sierra Leone	4,2	1 778	7,8	4,3	5,4	- 3,1	2,7	70	42
Somalie	4,9	nd	15,4	2,3 ⁽³⁾	2,9	- 1,5	2,9	nd	46
Soudan	33,4	4 140	42,8	- 1,1	- 2,5	- 8,4	0,8	202	35
Soudan du Sud	4,9	862	nd	- 9,3 ⁽³⁾	0,9	4,1	- 2,3	65	20
Tanzanie	60,8	2 841	58,0	6,5	7,0	1,9	3,6	38	35
Tchad	10,9	1 654	15,9	3,4	3,0	- 0,7	6,1	44	23
Togo	5,5	1 657	8,1	5,7	5,3	0,0	3,0	71	42
Tunisie	38,8	11 125	11,7	2,1	1,0	- 7,0	4,0	72	69
Zambie	24,2	3 526	17,9	5,6	1,4	- 4,8	0,6	92	44
Zimbabwe	18,7	2 896	14,6	7,1	- 6,5	- 10,4	4,2	11	32

nd : non disponible ; (1) PIB en monnaie locale, l'année de base diffère selon le pays ; (2) taux de croissance annuel moyen (TCAM) ; (3) TCAM 2011-2018.

Sources : Banque mondiale (*World Development Indicators*, WDI) ; Fonds monétaire international (*World Economic Outlook*, WEO, octobre 2020) ; Division des Nations unies pour la population (*World Population Prospects, Medium-Fertility Variant Projection*).

Table des matières

Introduction

Rémy Rioux, directeur général de l'AFD

3

I Les grandes tendances macroéconomiques de l'Afrique et de ses régions

Rima Le Coguic et Yasmine Osman

Un choc économique sans précédent	8
La crise du Covid-19 en Afrique :	
un choc économique avant tout, 8	
Trois principaux canaux de transmission du choc économique..., 10	
... combinés à de faibles capacités de réponse des États, 12	
Au-delà de l'impact sur la croissance, le choc fait craindre une fragilisation en profondeur des économies et des sociétés, 13	
L'impact du choc économique sur le continent par grandes régions	14
Afrique du Nord : à l'exception de l'Égypte, une nette contraction de l'activité dans la région, 14	
Afrique australe : une récession plus marquée qu'ailleurs sur le continent, 15	
Pays du golfe de Guinée : hors Nigéria, une résilience des autres grands pays de la région, 15	
Afrique de l'Est : un choc plus contenu dans l'ensemble, mais une fragilisation par endroits, 16	
Afrique centrale : un deuxième choc pétrolier, cinq ans seulement après le premier, 17	
Grand Sahel : une récession contenue, mais des enjeux sociaux qui demeurent, 18	
Océan Indien : forte récession suivant la chute du tourisme, 18	

L'Afrique en 2021 :	
accompagner et pérenniser la reprise	19
Trois enjeux de court terme autour de la reprise, 20	
Quatre enjeux économiques de long terme pour une reprise durable, 21	
Conclusion	23
Définition des régions	23
Définition des catégories de pays	24

II Quelle émergence pour le continent africain ?

Meghann Puloc'h et David Chetboun

Une catégorie d'analyse, mais de nombreuses définitions	26
De la genèse à la popularisation d'une notion protéiforme, 26	
Une catégorie d'analyse, mais des classements différenciés mettant à l'écart le continent africain, 27	
Quels critères pour l'émergence africaine ?	29
De la difficulté d'identification de pays émergents en Afrique..., 29	
... à la prise en compte d'indicateurs de développement pour identifier les pays émergents de demain, 32	
L'émergence de l'Afrique précédera celle des pays africains	34
Repères bibliographiques	36

III Une troisième voie pour l'agriculture ouest-africaine ? Le cas de l'agroécologie au Sénégal

Philippe Roudier et Djiby Dia

Les enjeux de l'agriculture en Afrique de l'Ouest	40
L'agriculture, secteur clé dans la réduction de la pauvreté, 40	
Augmenter les rendements agricoles :	
un objectif phare des politiques agricoles, 40	
Tenir compte des externalités négatives de l'intensification, 42	
Trouver une troisième voie qui soit résiliente aux effets du changement climatique	43
□ Encadré 1. <i>Les synergies entre agriculture, environnement et climat, 44</i>	
Études de l'impact du changement climatique sur l'agriculture ouest-africaine des années 1980 à nos jours, 45	
Impacts du changement climatique à venir sur l'agriculture ouest-africaine, 45	
Quels chemins pour la troisième voie de l'agriculture en Afrique de l'Ouest ? 47	
□ Encadré 2. <i>L'agroécologie, au-delà d'une juxtaposition de pratiques culturelles, 48</i>	

Évaluation des pratiques agroécologiques :	
le cas du Sénégal	50
Productivité agricole et rendements, 50	
Impacts sur les revenus des agriculteurs, 50	
Adaptation au changement climatique et externalités environnementales, 51	
Conclusion	52
Repères bibliographiques	53

IV Les régimes de change en Afrique

Vincent Fleuriet et Maëlan Le Goff

Les banques centrales africaines continuent majoritairement d'intervenir sur les marchés des changes	58
La tendance à la flexibilisation des régimes de change semble contrariée, 58	
□ Encadré 1. <i>Le cas de la zone franc</i> , 60	
Une proportion aujourd'hui très faible de pays africains en régime de flottement pur ou administré, 61	
Régimes de change fixe, un gage de stabilité	62
Pourquoi choisir un taux de change fixe ? 62	
Comment assurer la viabilité d'un régime de change fixe ? 65	
Des régimes de change fixe difficilement soutenables en cas de choc durable sur la balance des paiements, 68	
Vers une plus grande flexibilité des régimes de change ?	69
Mieux absorber les chocs réels de court terme au risque d'une moindre stabilité monétaire, 69	
Une plus grande autonomie de la politique monétaire dont l'efficacité requiert un certain niveau de développement du système bancaire et financier, 71	
Conclusion	72
Repères bibliographiques	73

V Les jeunes et les enjeux des marchés du travail en Afrique

Kenneth Hounbedji et Claire Zanuso

□ Encadré 1. <i>Définitions du chômage, du sous-emploi et du travail informel, illustrées par des statistiques du marché du travail en Côte d'Ivoire</i> , 76	
Qui sont les travailleurs africains ?	76
Les défis du marché du travail pour les jeunes	79
□ Encadré 2. <i>Disponibilité et fiabilité des statistiques sur les marchés du travail en Afrique</i> , 80	
Situations des jeunes dans l'emploi, 81	

Satisfaction des jeunes dans l'emploi et sécurité face à l'avenir, 83	
Quels enjeux pour l'avenir ?	84
Le Covid-19 et ses enseignements pour les marchés du travail en Afrique, 85	
□ Encadré 3. <i>Le programme Novissi au Togo</i> , 86	
Un marché du travail inclusif, 89	
La formalisation des entreprises, une solution ? 90	
Repères bibliographiques	91

VI Entreprises privées et gouvernance publique en Afrique : difficultés et leviers d'action

Pierrick Baraton, Sébastien Fleury et Florian Léon

Les freins au développement du secteur privé en Afrique	95
Les principales caractéristiques du secteur privé en Afrique, 95	
Définir la gouvernance publique en Afrique, 97	
Des « règles du jeu » économiques biaisées par une gouvernance publique « faible », 99	
Les conséquences d'une gouvernance publique défavorable sur l'entrepreneuriat	102
Effets à court terme, 102	
Effets à long terme, 103	
Quelles solutions pour développer le secteur privé en Afrique ?	104
Les limites des réformes de l'environnement des affaires, 104	
Renforcer la gouvernance des entreprises, 106	
Penser le niveau méso-économique comme solution complémentaire, 107	
Conclusion	108
Repères bibliographiques	108

Chronologie africaine 2021

Lou Bachelier-Degras et Hélène Picart 111

Base de données sur l'économie africaine

Laura Marie 117

Collection

R E P È R E S

Créée par Michel FREYSSNET et Olivier PASTRÉ (en 1983).

Dirigée par Jean-Paul PIRIOU (1987-2004), puis par Pascal COMBEMALE,

avec Serge AUDIER, Stéphane BEAUD, André CARTAPANIS, Jean-Paul DELÉAGE, Françoise DREYFUS, Yannick L'HORTY, Dominique MERLLIÉ, Philippe RIUTORT, Cédric TELLENNE et Franck-Dominique VIVIEN.

Coordination et réalisation éditoriale : Marieke JOLY.

Le catalogue complet de la collection *REPÈRES* est disponible sur notre site :

www.collectionreperes.com

Pour la deuxième année consécutive, l'AFD propose dans la collection « Repères » des analyses inédites sur les principaux enjeux économiques et sociaux qui touchent le continent africain en 2021.

La pandémie de Covid-19 a bouleversé la planète : quels en sont les impacts en Afrique ? Les performances économiques restent à étudier au-delà du contexte immédiat : peut-on déjà parler d'une émergence du continent africain ? Pour développer le secteur privé, faut-il dépasser les seules réformes de l'environnement des affaires ? Quels sont les défis majeurs auxquels l'Afrique doit faire face pour répondre aux aspirations d'une population particulièrement jeune arrivant sur le marché du travail ? Alors qu'il est le premier pourvoyeur d'emplois dans la région, comment le secteur agricole en Afrique de l'Ouest doit-il se réinventer pour concilier deux objectifs fondamentaux : obtenir de meilleurs rendements et préserver la biodiversité et l'environnement ? À l'heure où l'ECO succède au franc CFA, se pose à nouveau la question du choix du régime de change, vers plus ou moins de flexibilité.

L'**Agence française de développement (AFD)** met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus cohérent et résilient.

DANS LA MÊME COLLECTION

- L'économie européenne 2021
- L'économie française 2021
- L'économie mondiale 2021